

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 avril 2022 - 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 33 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, GOSSELIN, MARNAC, RICHARD, SIMÉON et VITET MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme LACOSTE a donné procuration à M. SÉVERAC Mme LE PRIOL a donné procuration à M. CHOUARD Mme RIPOLL a donné procuration à Mme M. FRANCHINA Mme ROUER a donné procuration à Mme RICHARD Mme VALENTI a donné procuration à M. BAË Mme VOISIN a donné procuration à Mme VITET
ABSENT(E)S	M. BRIANTAIS, Mmes CALVO et STEMER
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LERAT Jacques
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 10 février et 10 mars 2022 3 - Présentation du Directeur de projets éducatifs et sociaux 4 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022 5 - Présidence de la séance pour le vote des Comptes Administratifs 6 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2021 7 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2021 8 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2021 9 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2021 10 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Lotissement communal Cachac" 2021 11 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Lotissement communal Cachac II" 2021 12 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Lotissement communal Cachac III" 2021 13 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Lotissement communal la Rose du Parc" 2021 14 - Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières - 2021 15 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2021 16 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - 2022 17 - Budget Primitif 2022 - budget principal "Commune" 18 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2021 19 - Budget Primitif 2022 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 20 - Budget Primitif 2022 - budget annexe "Bâtiment Locatif" 21 - Budget Primitif 2022 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 22 - Budget Primitif 2022 - budget annexe "Lotissement communal Cachac II" 23 - Budget Primitif 2022 - budget annexe "Lotissement communal Cachac III" 24 - Budget Primitif 2022 - budget annexe "Lotissement communal la Rose du Parc" 25 - Budget principal "Commune" - souscription d'un emprunt pour financer les investissements du budget communal 2022 26 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional - programme bourg-centre - aménagement de deux parcs 27 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité de trois spectacles

- | | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 - | Tarification du mini séjour été 2022 organisé par le service jeunesse |
| 29 - | Création de postes pour avancements de grade |
| 30 - | Création d'un poste pour la nomination d'une stagiaire |
| 31 - | Création d'un poste suite à l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent |
| 32 - | Fermeture d'un poste |
| 33 - | Mise en place d'astreintes pour le service état civil |
| 34 - | Convention annuelle de mise à disposition des services de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux - 2022 |
| 35 - | Désignation d'un référent laïcité |
| 36 - | Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional - rénovation du terrain de sport du complexe sportif du lycée |
| 37 - | Attribution d'une subvention de projet - association "les Trois Mousquetons" |
| 38 - | Dénomination de la future voie de la Zone d'Activités Économiques du Pistoulet |
| 39 - | Le Muretain Agglo - informations diverses |
| 40 - | Le Muretain Agglo - convention de financement - Zone d'Activités Économiques du Pistoulet |
| 41 - | Informations diverses |

Convocation :	Nombre de membres :
date : 1 ^{er} avril 2022	du Conseil Municipal : 33
envoi : 1 ^{er} avril 2022	en exercice : 33
affichage : 1 ^{er} avril 2022	présents : 24
	votants : 30

Mme la Maire : nous avons tous remarqué que nous sommes revenus dans la salle du Conseil Municipal. Nous utilisons les tables que nous pouvons plier et ranger, ce qui nous permet de les enlever plus facilement pour nous permettre de passer en configuration mariage le samedi, puisque les mariages reprennent, des mariés de 2022 rattrapent le retard de 2020 et 2021. La configuration mariage rend quand même la salle nettement plus agréable que ce qu'elle peut être lorsque nous avons les tables rigides en bois que nous ne pouvons pas démonter facilement.

Questions orales posées par les divers groupes

Mme la Maire : nous avons sollicité les Présidents de groupe afin qu'ils ne prévoient pas de questions vu le nombre de dossiers prévus ce soir, avec notamment le vote du budget qui nous occupera une bonne partie de la soirée.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", M. LERAT ; si tu es d'accord Jacques. M. LERAT acquiesce.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LERAT Jacques, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Bonjour à tout le monde. Nous avons fait une demande par rapport aux questions orales, du fait qu'il nous a été demandé de ne pas poser de questions à ce Conseil Municipal en raison de l'ordre du jour, à savoir reporter ces questions sur les deux Conseils Municipaux qui suivront, poser trois questions pour chacun d'eux. Nous n'avons pas eu de retour à cette demande.

Mme la Maire : pourquoi pas. Il est vrai que les Conseils sont longs, trois questions les rallongent encore, mais il n'y a pas de souci.

M. Pilet : merci beaucoup.

Arrivée de M. BRIANTAIS Paul à 18 h 36

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 FÉVRIER ET 10 MARS 2022

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 février 2022 ?

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : sur l'un des deux procès-verbaux, nous avons parlé des devis concernant les architectes pour les ALGECO des écoles. Nous les avons reçus aujourd'hui.

Mme la Maire : d'accord.

...

M. Mailhé : ... non ? D'accord.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 10 février 2022.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 ?

Je ne sais pas si vous vous souvenez, à l'occasion de ce Conseil Municipal, sur l'une de vos remarques concernant la sécurité sur Fonsorbes, M. PILET, nous étions prêts à vous répondre, mais nous n'avions pas trouvé immédiatement le document de la Gendarmerie, que nous avons bien-entendu trouvé depuis.

Donc, si vous le voulez bien, M. Philippe FRANCHINA va vous apporter la réponse par rapport aux éléments que vous avanciez, qui nous ont paru très alarmistes. Nous allons vous donner les chiffres qui nous ont été donnés par la Gendarmerie sur l'année 2021.

M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique : concernant les chiffres de la délinquance par rapport à l'année dernière, nous avons eu une réunion avec la Gendarmerie pour nous faire préciser un certain nombre d'éléments par rapport à une fiche qui nous avait été confiée et qui détaillait un petit peu les chiffres de la délinquance. Nous avons fait des recoupements avec le document que j'avais et celui qui est disponible sur le site du Ministère, nous avons des chiffres similaires.

Nous avons notamment un constat ; nous avons chaque fois des graphiques qui situent la commune par rapport à la moyenne des communes de même strate, soit entre 10 et 15 000 habitants : pour tous les chiffres de la délinquance, nous sommes nettement en dessous, même si, comme vous l'avez souligné, il y a des augmentations dans certains cas.

La Gendarmerie nous a dit en substance que beaucoup d'escroqueries bancaires sont également comptabilisées dans ces chiffres de la délinquance. Pour quelle raison ? En raison du COVID, la délinquance dans la rue (vols, etc ...) a nettement diminué parce que les gens étaient très souvent chez eux. Cette délinquance s'est donc reportée sur des escroqueries sur Internet, notamment bancaires. Les délinquants ont repris leurs habitudes dès que le confinement a été stoppé. Les chiffres sur les escroqueries bancaires, les escroqueries sur Internet ont donc évolué, comme partout.

Arrivée de Mme STEMER Sophie à 18 h 39

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

La Gendarmerie nous a bien expliqué qu'elle mettait toujours la qualification la plus élevée lorsqu'elle intervenait lors d'une interpellation ou sur des faits pour lesquels il y aura une enquête. Cela permet de protéger le plaignant. Dès lors qu'une affaire a la qualification la plus élevée, les poursuites juridiques sont beaucoup plus faciles pour le plaignant. De plus, lorsque le parquet reçoit en instruction certaines plaintes, il les déqualifie. Or, les chiffres de la Gendarmerie prennent toujours les valeurs de la première qualification, même si ensuite le parquet la déqualifie. Nous avons donc des chiffres, en termes de délinquance, de niveau de gravité différente selon que les statistiques soient du Parquet ou de la Gendarmerie.

Les violences intrafamiliales ont aussi augmenté en raison du COVID. Pour des gens qui n'avaient pas l'habitude d'être en permanence ensemble, cela a créé des situations qui ont dégénéré.

Mme la Maire : c'est ce qui est qualifié, si je peux me permettre, de "violences physiques non crapuleuses". 2020 : 38, 2021 : 42. Concernant les "violences physiques crapuleuses" : 2020 : 2, 2021 : 3. Effectivement, cela fait une augmentation de 50 %, mais sur un nombre de faits extrêmement limité.

M. Pilet : sur le site du Ministère, c'est classé séparément : les violences intrafamiliales sont classées autrement, elles sont séparées des "agressions sur personnes". La classification est la même.

Ce qu'il faut retenir, je crois, c'est ce que nous essayions de dire, ce n'est pas pour rien que je demandais qu'il y ait une réunion de la commission sécurité, je crois que M. FRANCHINA va pouvoir témoigner de notre insistance à ce qu'il y ait cette commission, c'est que nous discutons de cela puisque nous voyons des

chiffres que nous n'avions pas l'habitude de voir sur la commune, qui sont supérieurs, sans être alarmistes. Mais, en tout cas, il faut les prendre en compte, voir si des actions sont à mener.

Je ne sais pas si vous avez comparé avec les sites du Ministère et les liens que nous vous avons donnés, des liens officiels, donc si ce site est faux, il faut lui signaler qu'il donne des mauvais chiffres, mais la tendance était quand même assez claire, en restant en dessous effectivement des autres communes, mais nous habitons ici, ce qui nous intéresse c'est qu'ici la situation reste maîtrisée. Donc, j'espère que nous pourrons en parler à la prochaine commission sécurité, et nous nous réjouissons qu'une commission sécurité soit proche, nous pourrons voir ce que nous pourrons faire ...

Mme la Maire : ... je peux vous donner d'autres chiffres, M. PILET,

M. Pilet : ... oui, vous pouvez les donner puisque je les avais donnés en premier ...

Mme la Maire : ... regardez : les cambriolages de résidences secondaires, 44 en 2020, 28 en 2021 ; il y a des - 100 % ...

M. Pilet : ... nous avons alerté sur les chiffres qui ...

Mme la Maire : ... oui, ...

M. Pilet : ... les cambriolages, il y en a moins, c'est lié au COVID, mais ce n'est pas une histoire ... je ne comprends pas, encore une fois ... Il y a quinze jours, il y a eu une intervention nocturne de la Gendarmerie. Il se trouve que des Élus étaient présents, nous avons discuté avec eux, c'était des Gendarmes de Colomiers, qui s'inquiétaient de l'évolution sur la commune. Si des agents de terrain s'en inquiètent, je pense que nous aussi nous devons le faire, et essayer d'avoir des éléments clairs, précis, sans faire peur, sans dire, je ne vais pas reprendre les propos que vous disiez au dernier Conseil Municipal, c'est juste se mettre dans une logique de prévention pour éviter que les choses dégénèrent, tout simplement.

Arrivée de Mme CALVO Marie-Louise à 18 h 43

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : nous ne devons pas rencontrer les mêmes Gendarmes, M. PILET, parce que nous voyons régulièrement les Gendarmes de Saint-Lys et de Plaisance qui interviennent sur la commune, et qui prennent en compte les interventions des brigades de nuit puisque ce ne sont pas eux qui interviennent. Ils sont rassurants sur ce qu'il se passe sur Fonsorbes. Pour l'instant, Fonsorbes est une commune plutôt tranquille, certes avec quelques éléments ; 44 cambriolages sur l'année dernière, effectivement, on doit se dire "attention, à Fonsorbes, il y a des cambriolages" ; certes, mais 44 sur 5 700 logements. Donc, il faut quand même relativiser et rester ...

M. Pilet : ... je pense que nous pouvons appréhender les choses en regardant les moyennes, etc. Nous, ce qui nous intéresse, c'est que chaque fois c'est une victime de trop, quelle qu'elle soit. Il faut donc que nous nous donnions les moyens dans une action municipale, de s'assurer que nous mettions tout en œuvre pour éviter qu'il y ait une victime dans les mois qui viennent, point. Nous avons alerté parce que lorsque nous avons vu ces chiffres, qui sont sur la base de données du Ministère, ... M. FRANCHINA, les chiffres que je vous ai donnés, vous êtes allé les vérifier, c'était bien ceux-là ?

M. Franchina : oui, tout à fait, les chiffres correspondent.

M. Pilet : il y a bien une augmentation des actes de violence sur les personnes, une augmentation des actes de violence intrafamiliales, ce n'est pas dramatique, mais il faut que nous nous en préoccupions.

M. Franchina : juste un petit détail par rapport aux chiffres : il est vrai que des variations annuelles sont parfois importantes, liées au fait que les chiffres sont petits. Il est vrai que lorsque nous passons de 1 à 2, ou de 3 à 2, nous avons tout de suite des ratios importants en termes de pourcentages, qui laissent à penser qu'il y a une forte augmentation, une forte diminution, alors qu'en réalité les variations sont moins significatives qu'avec des chiffres beaucoup plus importants.

Avec la Police Municipale, nous avons clairement interrogé la Gendarmerie en lui demandant si, d'après les informations des patrouilles de sa brigade et de ses collègues de Colomiers, elle avait le sentiment d'une augmentation de la délinquance, de la criminalité, etc ; elle ne nous a pas semblé préoccupée par des augmentations. Nous lui avons clairement signifié que, nous, nous avons quand même des chiffres, pour lesquels nous souhaitons qu'elle renforce ses interventions. Elle s'est donc engagée, bien-sûr, à le faire compte-tenu des moyens dont elle dispose. Mais une chose est sûre : au niveau de la commune, nous comptons beaucoup sur les horaires de la Police Municipale pour faire un petit peu toutes les rondes, de la dissuasion. En dehors de ces horaires-là, nous ne pouvons que compter sur la Gendarmerie, que ce soit en prévention ou en intervention.

Mme la Maire : vous aurez l'occasion de discuter de tout cela lors de la commission.

M. Pilet : merci en tout cas.

Mme la Maire : donc, sur le procès-verbal du 10 mars, avez-vous des remarques ?

Aucune remarque n'étant apportée, Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

3 - PRÉSENTATION DU DIRECTEUR DE PROJETS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

Mme la Maire : vous savez que nous avons recruté, depuis le 1^{er} avril, M. ARCHIDEC, qui va gérer, piloter, coordonner les actions de plusieurs services.

Donc, M. ARCHIDEC, si vous voulez bien vous présenter, s'il vous plaît.

M. Archidec : bonjour tout le monde. Je travaillais jusqu'à présent au Muretain Agglo, dans le service enfance. J'habite Fonsorbes depuis douze années. Je suis content d'être recruté par la Mairie de Fonsorbes et de travailler sur ce service-là. J'ai déjà été bien intégré par mes collègues, avec beaucoup de bienveillance. Je fais un travail de diagnostic, au départ, sur les services pour accompagner les Élus sur une politique sociale et éducative sur la commune. Je le redis, je suis vraiment très content, et très bien accueilli par mes collègues.

Mme la Maire : bienvenue à vous.

4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2022 (délibération n° 2022-044)

Mme la Maire : je vous rappelle que tous les Élus ayant un lien avec le milieu associatif, directement ou par le biais de leurs conjoints ou proches, ne participeront pas au vote. Vous pouvez rester le temps du débat, mais, par contre, vous ne participerez pas au vote.

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville, sport" : nous octroyons annuellement des subventions de fonctionnement à des associations de la commune, ainsi qu'au CCAS.

Ces subventions sont attribuées sur la base de clés de répartition et du règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures. Ces clés de répartition ont été instaurées par délibération du 26 mars 2015 (n° 20215-068), avec un montant minimum de subvention de 70 €.

Le règlement d'attribution a été adopté par délibération (n° 2016-204) du 30 novembre 2016, modifié par acte (n° 2019-153) du 7 octobre 2019.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention, les associations doivent avoir au préalable formulé une demande via le formulaire type de demande de subvention, à laquelle sont joints les documents complémentaires demandés.

Les associations caritatives et d'animation de la commune sont exclues du champ d'application des clés de répartition, notamment le Comité des Fêtes. De plus, l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes n'est pas soumise aux clés de répartition car la municipalité estime qu'elle fait office d'école de musique.

Les montants des subventions sont revus annuellement, et une part fixe est prévue pour certaines associations pour tenir compte de la situation de ces structures.

*MM. BARBA Jean-Luc et LERAT Jacques
quittent la séance, ne pouvant être "juges et parties"*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Aussi, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement 2022 pour les montants précisés dans l'annexe jointe à la convocation, à savoir :

SUBVENTIONS	DÉPENSES 2022
Subventions scolaires	16 799,00 €
Subventions associations sportives	47 180,00 €
Subventions associations culturelles	68 515,00 €
Subventions péri-scolaires	515,00 €
Subventions Social	5 540,00 €

Subventions divers	1 475,00 €
SOUS - TOTAL	140 024,00 €
Subventions Social du CCAS	325 000,00 €
Subventions État	500,00 €
TOTAL	472 299,00 €

M. Baë : est-ce que nous les détaillons ?

Mme la Maire : ce n'est peut-être pas indispensable, notamment pour les subventions scolaires puisqu'elles sont proportionnelles au nombre d'enfants scolarisés dans chacune des écoles maternelles ou élémentaires de la ville.

Concernant la subvention octroyée au Ministère des Armées (subventions État), c'est en fait une demande formulée par le 1^{er} RTP (Régiment du Train Parachutiste) dont le siège est situé à Cugnaux, et qui en l'occurrence saute sur Fonsorbes. Il fête son 30^{ème} anniversaire, de mémoire, il nous a donc demandé si à ce titre-là nous souhaitons éventuellement l'aider sur l'événement festif qu'il compte organiser. Nous lui avons donc octroyé une subvention de 500 €.

Quant aux coopératives scolaires, c'est également proportionnel au nombre d'élèves scolarisés dans chacune des écoles, soit un total de 16 799,00 €.

M. Baë :

SUBVENTIONS	DÉPENSES 2022
<u>Subventions péri-scolaires (6574)</u>	515,00 €
Association sportive du collège de Cantelauze	225,00 €
Association sportive du collège de Fontenilles	90,00 €
Association sportive du lycée	200,00 €
<u>Subventions Social (6574)</u>	5 540,00 €
Jeunesse au Plein Air (JPA)	200,00 €
Centre Hospitalier Marchant	240,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Fédération de Protection Civile - Ukraine (subvention déjà versée)	5 000,00 €
<u>Subventions associations sportives (6574)</u>	47 180,00 €
AF Badminton	2 485,00 €
AF Boxing	2 900,00 €
Cyclo Fonsorbais	1 075,00 €
Fonsorbes Danse	250,00 €
AF Football	7 715,00 €
AF Judo	2 900,00 €
AF Marche Loisirs	415,00 €
Les Archers de Fonsorbes	830,00 €
Les 3 Mousqueton	2 235,00 €
Volley Ball	3 650,00 €
Athlé 632 Fonsorbes	1 655,00 €

La boule Fonsorbaise	910,00 €
Chasse (ACCA)	85,00 €
Pêche (AAPPMA)	3 560,00 €
USCO Rugby	4 400,00 €
Ouest Toulousain Basket	3 145,00 €
Ouest Toulousain Basket collège	4 000,00 €
AF Randonnée	910,00 €
Aïkido-Tai Chi Chuan	85,00 €
AF Gymnastique Volontaire	3 975,00 €
<u>Subventions associations culturelles (6574)</u>	68 515,00 €
A.M.I.F Micro-Informatique	70,00 €
Association des Retraités	1 500,00 €
Comité des Fêtes	18 000,00 €
Graines d'Artistes de Fonsorbes	43 000,00 €
Groupe Vocal	70,00 €
La Compagnie du Vent dans les Poches	70,00 €
La Compagnie l'Audacieuse	1 490,00 €
Peintres Amateurs	1 490,00 €
Cinétoile	1 000,00 €
Les Étoiles de Fonsorbes	1 240,00 €
Les Petits Les Arts	585,00 €
<u>Subventions divers (6574)</u>	1 475,00 €
FNACA	800,00 €
Les Jardiniers du Cercles des Fontaines	675,00 €

Il est précisé qu'une ligne budgétaire pour les subventions de projet est prévue au budget 2022 pour un montant de 6 775,00 €, pour laquelle une délibération a été prise pour attribuer à la Compagnie l'Audacieuse et à la Compagnie du Vent dans les Poches 1 000 € pour la manifestation "les Théâtrales".

Lors de la réunion de la commission des finances du 30 mars 2022, les questions ont porté sur les raisons des variations des montants de subvention. De plus, il a été demandé si nous avions connaissance d'associations en difficulté financière.

Mme la Maire : les variations des montants de subventions sont bien-entendu liées aux modifications du nombre d'adhérents, adultes, enfants, Fonsorbais, non Fonsorbais, avec l'application des clés de répartition telles que vous les connaissez.

La seule association en difficulté financière qui se soit manifestée l'année dernière, qui devait revenir vers nous mais qui n'a plus donné de nouvelles, est "Les Etoiles de Fonsorbes". Sinon, à priori, il n'y a pas d'association qui soit venue vers nous pour nous dire qu'elle n'y arrivait pas. Il est vrai que de manière générale, les associations, pas toutes, ont vu une baisse de leurs effectifs, avec quelques difficultés pour certaines pour retrouver des sponsors. Mais, nous n'avons pas connaissance d'associations en difficultés. Quand nous voyons leur bilan, globalement, certaines sont même "assises sur un petit matelas", pour d'autres le matelas est moins épais, mais pas de situation dramatique au vu de l'examen des documents comptables qu'elles nous remettent pour pouvoir bénéficier, d'une part des subventions, et, d'autre part de l'utilisation des bâtiments communaux qui n'est pas une subvention en espèces sonnantes et trébuchantes mais qui est également une forme de subvention.

Avez-vous des questions ?

M. Mailhé : oui, nous avons plusieurs questions. Tu as répondu sur les variations, mais il y a des variations qui sont quand même assez importantes. Certaines sont à + 600 € ou + 1 000 €, d'autres à - 1 200 € pour le Basket. Cela peut s'expliquer sur les effectifs, mais quand je vois la FNACA, - 635 €, je trouve que c'est important. Je ne sais pas comment cela peut se passer, ou alors il y a un décalage.

Mme la Maire : pour la FNACA, cela m'étonne un peu parce qu'elle a un fixe ...

M. Mailhé : ... Les Petits Les Arts, autant pour moi.

Mme la Maire : pour Les Petits Les Arts, c'est sans aucun doute lié à une baisse ...

M. Mailhé : ... aujourd'hui, ce n'est pas ma journée ...

Mme la Maire ... malheureusement pour les adhérents de la FNACA, si nous nous basions sur le nombre d'adhérents, ...

M. Mailhé : ... ce que nous voulions dire, c'est que nous allons nous abstenir sur ce point parce qu'en fait, nous avons regardé le procès-verbal de 2015 qui comprend le vote sur les clés de répartition, le paragraphe manquait puis nous l'avons retrouvé au dernier moment aujourd'hui, ce procès-verbal avait été très mal retranscrit en 2015, ce paragraphe se retrouve en première page alors que c'était le point n° 30. Pourquoi nous allons nous abstenir ? Parce que lorsque nous demandons si les variations ne concernent que les effectifs, c'est vous qui le dites ; nous avons donc demandé à avoir les tableaux de ces variations, nous ne les avons pas eus, nous ne les aurons pas. Nous aimerions avoir à l'avenir, pour vraiment nous faire une idée ...

Mme la Maire : ... cela ne me gêne pas du tout que vous les ayez. Pour le coup, c'est très objectif ...

M. Mailhé : ... c'est pour cela qu'il faudrait les avoir avant le Conseil ...

Mme la Maire : ... des critères définis permettent d'avoir des points. C'est justement pour sortir de ce qui n'était pas objectif auparavant que nous avons mis en place ces clés de répartition, qui devront probablement évoluer ; il y aura peut-être une réflexion, un travail à faire avec la commission vie associative pour les reprendre. Mais, ces critères-là ont le mérite ...

M. Mailhé : ... oui, je ne dis pas le contraire. Ensuite, nous aimerions avoir les tableaux des associations remplis parce qu'on peut mettre n'importe quoi dedans. Ce n'est pas que nous ne faisons pas confiance, mais nous ne savons pas, nous allons donc voter quelque chose que nous ne savons pas. Nous ne voterons pas contre parce que nous savons qu'il faut ces subventions, nous ne voterons pas pour parce que nous sommes dans le doute. Nous avons une question : les subventions sont octroyées aux associations qui les demandent, est-ce qu'il y a un canal qui permette aux associations de savoir qu'elles y ont droit et de pouvoir faire la demande sur le site Internet, au forum des associations, à tous ces canaux de communication ? Parce que j'ai l'impression parfois que des associations sont oubliées. J'en connais une, je sais que cela ne va pas te plaire, qui n'a jamais fait de demande de subvention et du coup elle en fera une l'année prochaine. Ces problèmes-là, aussi ...

Mme la Maire : ... il y a quand même un cadre sur la notion d'attribution de subventions. La seule association qui est relancée X fois par les services de M. COUAILLES, c'est la Boxe, et malheureusement quelque fois sans succès. L'année dernière, le problème ne s'est pas posé puisqu'elle a donné l'intégralité de la subvention qu'elle aurait dû avoir à l'association Dominique, comme un certain nombre d'autres associations, mais, pour la Boxe, c'est récurrent. Ce n'est pas faute de la relancer parce qu'il n'y a aucune raison pour que nous privions une association, à fortiori la Boxe quand nous connaissons le nombre d'enfants adhérents et la qualité de l'encadrement. Mais cette association ne fait pas la demande et ne nous fournit pas les documents attendus, nous ne pouvons pas lui verser une subvention. C'est regrettable parce que la sienne serait conséquente.

M. Mailhé : il y a un autre point : si nous enlevons la subvention à l'Ukraine et à l'Armée, le montant baisse par rapport aux années précédentes, donc le budget baisse. Nous étions à 140 000 €, nous passerions à 135 000 €.

Je voulais faire remarquer un autre point ...

Mme la Maire : ... nous avons l'explication : c'est lié au Tennis, association à laquelle nous avons fait une avance de subventions. Donc, cette année, elle n'y est pas. L'enveloppe des subventions est restée identique.

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste quelque chose à rajouter : s'il était possible, l'année prochaine, d'avoir un tableau comparatif avec l'année précédente.

Mme la Maire : sans problème.

M. Fédou : parce que pour voir les variations, c'est plus simple.

Mme la Maire : je répète, mais je pense qu'il va falloir reprendre les critères, les reposer. Ils ont le mérite d'exister et de mettre les choses bien claires pour toutes les associations, au détriment d'une qui était largement privilégiée avant 2014, mais il faut les faire évoluer. Ce sera un travail à faire dans le courant de l'année.

M. Fédou : vous dites que certaines associations sont assises sur des matelas, mais il faut voir qu'en 2020 et 2021, ces associations n'ont pas fonctionné. Elles ont reçu des subventions, mais elles n'ont pas eu de fonctionnement.

Mme la Maire : certaines avaient déjà un matelas avant ... pas toutes.

M. Mailhé : pas toutes, c'est le dernier point que je voulais dire. Le matelas qu'elles ont fait sur les deux dernières années, faute d'animations, faute d'investissements sur des activités, qui risquent de reprendre sur 2022, je l'espère, risque de s'amenuiser assez rapidement. C'est pour cela qu'il ne faut pas aussi dire qu'elles ont un matelas, regarder ce qu'elles ont. Il faut regarder l'avenir, ce qu'elles pourraient faire pour animer notre commune.

Mme la Maire : cela fait partie de ce que nous devons aussi regarder parce que nous sommes soucieux de la santé de nos associations. Nous n'avons pas envie que certaines s'arrêtent de fonctionner sous prétexte que leurs finances sont catastrophiques. Mais cela ne rentre en rien dans les critères d'attribution ; qu'elles soient économes, qu'elles aient fait des réserves pour X raisons au cours des années précédentes ne modifie en rien le montant de la subvention qui leur est versée cette année.

M. Mailhé : je finis, je répète, nous ne sommes pas contre, nous nous abstenons parce que nous avons l'impression qu'il nous manque des informations, c'est tout. Au contraire, il les faut ces subventions, nous aurions même tendance à aller plus loin. Voilà pourquoi nous nous abstenons.

M. Pilet : nous voulions déjà signaler que la seule discussion qu'il y a eu autour de l'attribution des subventions, c'est lors de la commission des finances, il y a donc très peu de temps. Cela aurait mérité une discussion en commission sport peut-être pour que nous puissions voir tous ces détails.

Cela nous aurait permis de peut-être pointer cette subvention de 500 € attribuée aux services de l'Armée. Avec l'explication que vous venez de donner, il nous semble que c'est plus une subvention de projet qu'une subvention habituelle de fonctionnement. Il faudra donc peut-être voir le ...

*Mmes BRUN Véronique, GOSSELIN Corinne, RICHARD Audrey et VITET Martine
MM. CANILLO Gilbert, FÉDOU Franck, FRANCHINA Philippe et JÉROME Alain
quittent la séance, ne pouvant être "juges et parties"*

Nombre de membres	Présents : 17	Votants : 23
-------------------	---------------	--------------

*Mmes RIPOLL Mathilde, ROUER Aurélie et VOISIN Geneviève,
ayant donné procuration à 3 Élus ne pouvant pas participer au vote, sont notées absentes*

Nombre de membres	Présents : 17	Votants : 20
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : ... nous n'allions pas demander à l'armée de nous monter un dossier de demande de subvention de projet.

M. Pilet : nous le demandons aux autres, il faut être cohérent. Soyons bien clairs : c'est une subvention pour une opération. Nous avons défini des critères, essayons de les respecter. Si nous définissons des critères et que nous ne les respectons pas et que c'est ensuite au bon vouloir ...

La question que nous avons posée à la commission finances était au-delà de savoir ... il n'y a plus personne, c'est hallucinant ... quel était l'état financier, c'était de savoir quel était l'état général des associations après la période que nous avons traversée, en termes d'adhérents, de fonctionnement, c'était beaucoup plus global. J'espère que nous aurons un retour là-dessus.

Nous ne voyons pas apparaître ... il y a beaucoup de bruit ...

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", hors micro : ... tout le monde est parti, ce que nous disons ne doit pas intéresser grand monde.

Mme la Maire : nous vous écoutons, M. PILET.

M. Pilet : c'est encore une fois un manque de courtoisie, bref ... Donc, nous ne voyons pas apparaître clairement les subventions octroyées aux associations caritatives. Vous avez souligné tout à l'heure qu'une seule association en difficulté s'était manifestée. A notre connaissance, il y en a une autre, l'association Dominique ...

Mme la Maire : ... l'association Dominique, M. PILET, n'est plus sur la commune ...

M. Pilet : ... est-ce que je peux finir ?

Mme la Maire : d'accord.

M. Pilet : cette association s'est tournée vers la Mairie, pour laquelle des réponses ont été apportées. Il y a eu une mobilisation des autres associations, vous l'avez souligné, puisque des associations ont fait don de leur subvention, et nous tenions à le souligner, et nous tenons à souligner que des solutions pérennes ont été trouvées pour la continuité de cette association qui offre un service à de nombreux enfants et à de

nombreuses familles, je pense qu'il est important de le souligner, et nous, nous le faisons, et nous nous félicitons de la pérennité et de la générosité des associations qui ont participé à permettre de trouver cette solution.

Nous voulions alerter sur une seule chose, sur le montant global. Nous n'allons pas revenir sur les clés de répartition, sur les principes qui ne semblent plus être respectés, nous en apprenons tous les jours. Depuis que ces critères ont été mis en place, depuis 8 ans, c'est le même montant, il n'a jamais été réévalué. Là, nous annonçons une inflation de, à minima, 4 %. Donc, sur la période, nous pouvons nous dire qu'il y aura une inflation de 13 à 15 %. Il va peut-être falloir penser à réévaluer le montant global mis sur ce chapitre-là.

Nous voterons quand même le point, avec ces quelques réserves et avec la demande de réétudier le budget global mis sur cette ligne budgétaire.

Mme la Maire : très bien. Donc, je le mets aux voix ... quelques voix ...

M. Mailhé : ... dernier point : par contre, nous vous remercions d'avoir retiré ce point des subventions aux associations parce que cela évite les problèmes pour le débat.

Mme la Maire : nous l'avions déjà annoncé l'année dernière, il est vrai que ...

M. Mailhé : ... par contre, nous avons le quorum ? Je ne sais pas combien nous sommes.

La Directrice Générale des Services : oui, nous avons le quorum, nous avons vérifié.

M. Pilet : merci, Mme MOURAREAU.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations et organismes pour l'année 2022.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	2 (Mme Marnac et M. Mailhé)
	Absents :	3 (Mmes Ripoll, Rouer et Voisin)
	Ne participent pas au vote :	10 (Mmes Brun, Gosselin, Richard et Vitet, et MM. Barba, Canillo, Fédou, Franchina, Jérôme et Lerat)

Mme la Maire : qui a une procuration ? Jean-Philippe, as-tu une procuration d'un Élu qui fait partie du bureau d'une association ? Il faut regarder les procurations. Ce n'est pas le cas pour Élisabeth VALENTI, à ma connaissance, vous le vérifierez.

La Directrice Générale des Services : nous les interrogerons.

Mme la Maire : Christine LACOSTE ne fait pas partie du bureau d'une association non plus.

Nous pouvons faire rentrer les Élus sortis. La prochaine fois, nous essaierons d'être plus rigoureux pour les sorties et entrées des Élus.

*Retour de Mmes BRUN Véronique, GOSSELIN Corinne, RICHARD Audrey et VITET Martine
MM. BARBA Jean-Luc, CANILLO Gilbert, FÉDOU Franck, FRANCHINA Philippe, JÉROME Alain et
LERAT Jacques*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

*Mmes RIPOLL Mathilde, ROUER Aurélie et VOISIN Geneviève,
sont à nouveau comptabilisées dans le vote*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : si vous permettez, je voudrais réintervenir sur ce qu'il vient de se passer. Concernant l'ensemble des Élus qui viennent de sortir, j'ai trouvé cela assez méprisant vis-à-vis de notre intervention, le fait de ne pas nous écouter. Vous avez écouté l'autre groupe Minoritaire, vous avez écouté la présentation du point, vous êtes partis avant que nous n'ayons pu exprimer notre argumentaire. Je trouve cela, je le dis très tranquillement, très méprisant à notre égard.

Nous avons demandé une hausse du budget pour le prochain exercice pour tenir compte de l'inflation puisque c'est le même montant mis depuis les sept ans que ces critères existent. Donc, il nous semble légitime que nous réévaluions le montant global attribué. Nous avons rappelé aussi l'importance de respecter les critères avec la question, mais nous avons peu d'éléments, sur la subvention de 500 € octroyée à l'Armée qui, visiblement, rentre plus dans le cadre des subventions de projet que des subventions habituelles de fonctionnement. On nous a ...

Mme la Maire : ... c'est bon M. PILET, vous vous êtes exprimé ...

M. Pilet : ... merci ...

Mme la Maire : ... je vous remercie, vous avez exprimé deux fois votre position. La seule chose sur laquelle je peux vous répondre aujourd'hui, c'est que, manifestement, les associations fonsorbaïses ne revendiquent pas d'augmentation de leur subvention. Elles fonctionnent avec la subvention telle qu'elle est aujourd'hui, pour autant cela mérite peut-être d'être regardé l'année prochaine, mais là, aujourd'hui, je le redis, nous n'avons pas d'association en grandes difficultés ; sachant que l'augmentation que nous leur proposerons, si tant est que nous en proposons une, sera de quelques pourcents, et ce n'est pas ce qui va révolutionner leur budget.

5 - PRÉSIDENCE DE LA SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme la Maire : je vous rappelle que je suis obligée de sortir pour le vote des Comptes Administratifs.

Aussi, elle propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe SÉVERAC, Premier Adjoint, Président de séance pour les votes des Comptes Administratifs.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : nous allons laisser M. RIVIER présenter les Comptes de Gestion, les Comptes Administratifs et les Budgets Primitifs.

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : bonjour à tous.

Tous les dossiers ont été examinés par la commission des finances lors des réunions des 16, 23 et 30 mars 2022.

Concernant le Compte Administratif du budget principal "Commune", le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 transmis pour la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2022 contenait l'évolution des chapitres de 2019 à 2021 ainsi que les ratios. De plus, il comprenait un focus sur :

- les taxes
- la Dotation Globale de Fonctionnement
- les Ressources Humaines
- la dette
- les dépenses d'équipement

La présentation de l'ensemble des budgets se déroule par vidéoprojection.

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2021 (délibérations n° 2022-045 et 2022-046)

M. Rivier : l'article L 2121-31 du CGCT dispose "Le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Il entend, débat et arrête les Comptes de Gestion des Receveurs, sauf règlement définitif".

Pour chaque budget, je vous présenterai le Compte de Gestion. C'est un document édité par le Service de Gestion Comptable de Muret, puisque maintenant la Trésorerie est à Muret, et non plus à Saint-Lys. Nous devons nous assurer que ce montant, soit 4 803 342,93 € pour la commune, est identique à celui du Compte Administratif :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 4 803 342,93 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 4 803 342,93 €

Pour 2021, les résultats du budget principal "Commune" sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 231 826,23 €	2 505 974,54 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 200 000,00 €
SOLDE NON AFFECTE		1 305 974,54 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 3 813 549,05 €	- 10 992 119,91 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 393 734,28 €	12 672 476,84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	580 185,23 €	1 680 356,93 €

TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS		5 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 812 011,46 €	2 991 331,47 €
TOTAL		4 803 342,93 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 670 176,00 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	728 631,00 €	
RESTES A REALISER	58 455,00 €	
RESULTAT DÉFINITIF	1 870 466,46 €	2 991 331,47 €
TOTAL		4 861 797,93 €

Le détail est le suivant :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

FONCTIONNEMENT RECETTES	Prévisions 2021	Point au 31/12/2021	en % / prev	% Evol / 2020
002 Excédent de Fonctionnement	1 305 975			
013 Atténuation Charges personnel	140 000	145 452,72	104%	-40,63%
042 Opérations d'ordre entre section	111 155	111 031,91	100%	20,59%
70 Produits des Services redevances	387 500	378 499,93	98%	-5,78%
73 Impôts et Taxes : les 4 taxes	7 474 126	7 772 611,86	104%	5,06%
74 Dotations et Participations	3 298 371	3 394 040,54	103%	0,60%
75 Autres Produits Gestion Courante	364 467	431 182,16	118%	68,72%
76 Produits Financiers	21 556	21 551,43	100%	-0,01%
77 Produits Exceptionnels	354 124	379 228,29	107%	164,55%
dont produits des cessions	344 124	344 123,96	100%	
78 Reprises dot aux provisions	38 878	38 878,00	100%	44,24%
TOTAL RECETTES hors 002	12 190 177	12 672 476,84	104%	5,98%

Les dépassements concernent les chapitres :

- "Impôts et Taxes" : en raison des Droits de Mutations de 665 000 €. Nous avons prévu un peu moins.
- "Dotations et Participations" : l'année dernière, lorsque nous avons voté le budget, nous n'avions pas les Dotations définitives. Il est donc rentré plus que prévu.
- "Autres Produits de Gestion Courante" : en raison de la vente du dernier terrain du lotissement La Rose du Parc.

Ratios 2021

Les recettes de la commune représentent 2/3 d'Impôts et Taxes et 1/3 de subventions.

L'année dernière, nous avons des Produits de Gestion Courante assez conséquents, donc dus à la vente du dernier terrain du lotissement La Rose du Parc.

OBJET	2020	Variat°	2021	Variat°
Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement	62,35%	1,16%	61,88%	-0,75%
Dotations et participations / recettes réelles de fonctionnement	28,43%	-3,81%	27,02%	-4,97%
Produits de gestion courante / recettes réelles de fonctionnement	2,15%	-33,19%	3,43%	59,38%

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Prévisions 2021	Point au 31/12/2021	en % / prev	% Evol / 2020
011 Charges à caractère général	1 827 590	1 760 100,89	96%	7,39%
012 Charges de Personnel	5 686 444	5 589 509,25	98%	3,17%
014 Atténuations de produits	1 758 755	1 746 801,00	99%	0,50%
022 Dépenses imprévues	791 928			
023 Virement à la section Investissement	1 425 000			
042 Opération d'ordre entre section	916 212	912 830,38	100%	70,35%
65 Autres charges gestion courante	953 951	853 290,12	89%	9,40%
66 Charges Fin. : intérêts emprunts	140 000	119 707,54	86%	-13,34%
67 Charges exceptionnelles	21 272	6 298,13	30%	44,98%
68 Dotations aux provisions	5 000	3 582,60	72%	
TOTAL DEPENSES hors 022 et 023	11 279 224	10 992 119,91	97%	7,20%

Ratios 2021

L'épargne, par rapport à 2020, est constante. L'épargne nette et l'épargne nette retraitée restent conséquentes car nous avons des recettes exceptionnelles sur ces années-là. Nous verrons qu'en 2022 ce ne sera pas tout à fait la même chose.

OBJET	2020	Variat°	2021	Variat°
EQUILIBRE DE LA SECTION	1 704 539 €	63,69%	1 680 357 €	-1,42%
EPARGNE DE GESTION (hors 002, 022, 023, 042, 66, 67, 76, 77)	2 125 890 €	43,02%	2 207 381 €	3,83%

EPARGNE BRUTE (hors 002, 022.023, 042, hors 775)	2 112 187 €	51,59%	2 138 031 €	1,22%
EPARGNE NETTE (moins 16)	1 387 843 €	92,40%	1 383 902€	-0,28%
EPARGNE NETTE RETRAITEE	1 437 184 €	103,51%	1 348 951 €	-6,14%
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	55,75%	2,65%	55,46%	-0,53%
Intérêts de la dette/ Dépenses réelles de fonctionnement	1,42%	-8,84%	1,19%	-16,45%
Charges gestion courante / Dépenses réelles de fonctionnement	8,03%	-3,76%	8,47%	5,47%

INVESTISSEMENT - RECETTES

INVESTISSEMENT RECETTES	Prévisions 2021	Point au 31/12/2021	en %/ prév.	% Evol/ 2020
001 Excédent d'investissement N-1	1 231 826			
021 Virement section Fonctionnement	1 425 000			
024 Produits des cessions	183 193			
040 Opérations d'ordre entre section	916 212	912 830,38	100%	70,35%
041 opérations patrimoniales	130 100	19 770,00	15%	-68,68%
10 Dotations Fonds divers FCTVA, TLE	1 751 000	1 817 341,22	104%	-11,82%
dont 1068 Excédent fonct reporté	1 200 000	1 200 000,00		
dont FCTVA	351 000	329 649,14		
dont TA-TLE	200 000	287 692,08		
13 Subventions Investissements	1 775 261	640 906,36	36%	5,20%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 007 500	1 002 457,31	99%	87,83%
23 Immobilisation en cours		429,01		
TOTAL RECETTES hors 001 et 021	5 763 266	4 393 734,28	76%	15,52%

Le "gros retard" est dû aux subventions qui ne sont pas arrivées à temps, qui sont donc dans les restes à réaliser.

A ce jour, au mois d'avril, sur à peu près 700 000 € de retard, toutes les subventions ont été demandées et nous avons déjà perçu 120 000 €.

Mme la Maire, hors micro : de plus, des projets n'ont pas été réalisés en 2021.

M. Rivier : oui, qui ont été repoussés.

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévisions 2021	Point au 31/12/2021	en %/ prév.	% Evol/ 2020
001 Déficit d'investissement N-1				
040 Opérations d'ordre entre section	111 155	111 031,91	100%	20,59%
041 opérations patrimoniales	130 100	19 770,00	15%	-68,68%
16 Remboursements Emprunts	768 900	755 265,80	98%	4,17%
20 Immobilisations incorporelles	122 086	38 667,49	32%	303,54%
204 Subventions d'équipement versées	380 743	157 703,00	41%	-54,11%
020 Dépenses imprévues d'investissement	120 593			
21 Immobilisation corporelles	4 941 567	1 102 211,22	22%	26,93%
23 Immobilisation en cours	1 844 948	1 628 899,63	88%	22,71%
TOTAL DEPENSES hors 020	8 299 499	3 813 549,05	46%	11,21%

Les travaux représentent 2 900 000 € (chapitres 20/204/21/23).

Les grands postes de 2021 concernent l'extension du gymnase pour 1 200 000 €, l'école du Trépadé pour 200 000 € et l'Attribution de Compensation Voirie pour 153 000 €.

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2021 (délibérations n° 2022-047 et 2022-048)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 16 605,34 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 16 605,34 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 1 066,83 €	8 977,09 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 067,00 €
SOLDE NON AFFECTE		7 910,09 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 23 146,23 €	- 30 079,94 €
RECETTES DE L'EXERCICE	23 142,97 €	39 845,28 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3,26 €	9 765,34 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 1 070,09 €	17 675,43 €
TOTAL		16 605,34 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	- 1 070,09 €	17 675,43 €
TOTAL		16 605,34 €

8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2021 (délibérations n° 2022-049 et 2022-050)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 48 590,52 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 48 590,52 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	21 556,59 €	15 563,68 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		15 563,68 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 41 025,74 €	- 42 248,59 €
RECETTES DE L'EXERCICE	40 098,86 €	54 645,72 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 926,88 €	12 397,13 €
RESULTAT DE CLOTURE	20 629,71 €	27 960,81 €
TOTAL		48 590,52 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	20 629,71 €	27 960,81 €
TOTAL		48 590,52 €

9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2021 (délibérations n° 2022-051 et 2022-052)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 18 487,68 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 18 487,68 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	17 676,09 €	39,59 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		39,59 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		- 810,67 €
RECETTES DE L'EXERCICE	810,67 €	772,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	810,67 €	- 38,67 €
RESULTAT DE CLOTURE	18 486,76 €	0,92 €
TOTAL		18 487,68 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	18 486,76 €	0,92 €
TOTAL		18 487,68 €

10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" 2021 (délibérations n° 2022-053 et 2022-054)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 5 000,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 5 000,00 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 500,00 €	5 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 1 500,00 €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 500,00 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	5 000,00 €
TOTAL		5 000,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	- €	5 000,00 €
TOTAL		5 000,00 €

Tous les lots ont été vendus.

Ce budget a été clôturé en décembre 2021.

11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2021 (délibérations n° 2022-055 et 2022-056)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 20 500,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 20 500,00 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	10 500,00 €	10 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		10 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	10 500,00 €	10 000,00 €
TOTAL		20 500,00 €

DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	10 500,00 €	10 000,00 €
TOTAL		20 500,00 €

Tous les lots ont été vendus, nous continuons la phase de remboursement des cautions.

12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2021 (délibérations n° 2022-057 et 2022-058)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 16 500,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 16 500,00 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	66 852,58 €	15 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		15 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 65 352,58 €	
RECETTES DE L'EXERCICE		
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 65 352,58 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	1 500,00 €	15 000,00 €
TOTAL		16 500,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	1 500,00 €	15 000,00 €
TOTAL		16 500,00 €

Tous les lots ont été vendus, nous continuons la phase de remboursement des cautions.

En 2021, nous avons terminé le remboursement du prêt sans intérêt du Conseil Départemental.

13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" 2021 (délibérations n° 2022-059 et 2022-060)

M. Rivier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 5 951,54 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 5 951,54 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- €	5 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		- 116 667,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		117 618,54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	951,54 €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	5 951,54 €
TOTAL		5 951,54 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	- €	5 951,54 €
TOTAL		5 951,54 €

La vente du dernier lot a été faite en 2021, l'excédent a été reversé au budget principal "Commune". Il faudra clore ce budget avant la fin de l'année 2022.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : pas des questions, mais deux remarques.

Nous voulions souligner, nous l'avions fait en commission finances, l'effort qui avait été fait dans la présentation des documents, avec une organisation et un mode de transmission des documents beaucoup plus pertinents et adaptés pour que nous puissions y travailler dessus. Nous tenions donc à remercier. Nous avons remercié l'agent de la collectivité qui a fait ce travail-là et les Élus qui ont répondu à notre demande. Je crois que cela faisait huit ans que nous demandions que ça avance. Donc, la persévérance paye, nous en sommes contents.

Nous voulions souligner aussi le résultat cumulé de 4 800 000 € sur 20 000 000 €, qui est donc un résultat, on va dire "conséquent". Nous en reparlerons tout à l'heure lors du vote du budget.

Ce sont les deux seules remarques que nous voulions faire.

M. Mailhé : comme nous le disons chaque année, le vote du Compte Administratif est un vote technique, mais nous pouvons nous permettre de faire des remarques, mise à part que cela peut être un vote contestataire puisque nous l'avons vu au Muretain Agglo ; nous pouvons voter contre un Compte Administratif, même si parfois nous ne le comprenons pas. Nous l'avons fait, nous n'allons donc pas le reprocher.

Quand nous analysons les points, il est vrai que les réunions de la commission ont été menées proprement, nous avons vu tous les points, nous avons eu toutes les discussions en commission.

Une remarque à faire : les énergies. Pour ce domaine, nous sommes pratiquement à 400 000 €, ou 391 000 €. Il faudra s'en inquiéter sur les années à venir parce que c'est quand même relativement important sur nos dépenses de fonctionnement. Nous en parlerons tout à l'heure sur le budget. C'était la remarque à faire.

Sur la maîtrise de l'eau, nous arrivons, non pas à bien la gérer puisque nous avons toujours toutes ces pertes, mais nous arrivons à la budgétiser, et espérons que cela évolue toujours dans ce sens et que nous arrivions à moins perdre tous ces fluides.

Je le répète, le vote du Compte Administratif est un vote technique, nous allons voter pour, mais nous pouvons voter contre.

Mme la Maire : si vous êtes d'accord, je vais faire voter les Comptes de Gestion. Nous allons dissocier peut-être celui de la commune de l'ensemble des budgets annexes.

Je voudrais toutefois répondre à M. PILET : cela fait huit ans que vous demandez soi-disant des documents que vous n'avez pas pour voter le budget. Je vous rappelle que l'année dernière, vous avez largement remercié Mme DE COUX lorsqu'elle est partie, à tel point que vous avez également participé aux

applaudissements qu'elle méritait par rapport au travail qu'elle a fait, par rapport à la clarté de ses présentations. Donc, j'ai dû mal à entendre cela.

M. Pilet : excusez-moi, ce n'est pas ... encore une fois ... c'est hallucinant. C'est sur la présentation des documents, qu'il fallait auparavant aller chercher sur DROPBOX où tout était mélangé. Un effort a été fait, nous le demandions, qui a été entendu, avec une présentation, une pagination, un référentiel, un clip zip. Donc, c'est cela que nous disions.

Mme la Maire : d'accord. C'est mieux avec ces précisions-là, M. PILET.

M. Pilet : comme je l'ai dit en commission finances, j'ai félicité et remercié M. COUAILLES parce que cela lui demande un travail d'organisation supplémentaire, nous en sommes conscients. Mais, pour étudier les budgets, pour notamment les Élus des Minorités, c'est un sacré plus.

Mme la Maire : j'ai bien compris. Sauf que dans votre première version, j'avais compris qu'il vous manquait des éléments les années précédentes. C'est bien d'entendre que les documents étaient fournis et que la présentation de cette année est meilleure.

Donc, si vous êtes d'accord, je vais faire voter le Compte de Gestion de la commune. Ensuite, souhaitez-vous que nous détaillions chacun des Comptes de Gestion des budgets annexes ou pas ? Ou pouvons-nous faire un vote global sur les budgets annexes ? ... Un vote global vous convient ?

La Directrice Générale des Services : il serait préférable que ce soit M. SÉVERAC qui fasse voter le Compte de Gestion et le Compte Administratif puisque c'est dans le même point ...

Mme la Maire : ... nous ne pouvons pas dissocier ...

La Directrice Générale des Services : ... et par contre, nous sommes obligés de procéder au vote budget par budget.

Mme la Maire : d'accord. Je sors et je laisse M. SÉVERAC ...

La Directrice Générale des Services : ... non, vous pouvez rester pour le vote des Comptes de Gestion. Nous faisons tous les Comptes de Gestion sous la présidence de M. SÉVERAC.

M. Pilet : nous allons demander ces précisions, merci beaucoup Mme MOURAREAU.

**6 à 13 - VOTE POUR LES COMPTES DE GESTION DU
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021**

M. Séverac procède au vote des Comptes de Gestion des différents budgets :

Budget principal "Commune"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "lotissement Communal Cachac"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac II"

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac III"

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

6 à 13 - VOTE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

M. Séverac : nous recommandons avec le vote des Comptes Administratifs 2021, pour lesquels Pascal nous a montré qu'ils concordaient avec les Comptes de Gestion :

Budget principal "Commune"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal Cachac"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal Cachac II"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal Cachac III"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc"

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

M. Séverac : Mme la Maire peut regagner la séance.

Mme la Maire regagne la séance

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Couailles, Directeur financier : pour ceux qui ont une procuration, il faudra signer, dans le feuillet des signatures, pour l'Élu qui vous a donné procuration en mettant un petit "P/O". Je vais faire passer le premier parapheur pour les Comptes Administratifs, passera après le parapheur pour les Budgets Primitifs. Merci.

14 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - 2021 (délibération n° 2022-061)

M. Rivier : l'article L 2241-1 du CGCT dispose que "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune."

Les acquisitions et cessions foncières réalisées durant l'année 2021 sont les suivantes :

Acquisitions immobilières 2021

DOSSIER		N° PARCELLES	SUPERFICIE (m ²)	PRIX	VENDEURS
Budget Principal	Portes du Gers	BE 166, 187, 189, 205, 141, 163, 138, 184, 192, 195, 197, 198, 200, 201, 203	20 526	1,00 €	MG Promotion / Commerces Fonsorbes / Vincor
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL				1,00 €

Acquisitions voirie 2021 en domaine public à l'euro symbolique

DOSSIERS	N° PARCELLES	SUPERFICIES (m ²)	OBSERVATIONS
Chemin de la Flambanto	BX 145 / 148 / 154 / BX 155	313	acte administratif
Impasse Marial	BV 134	30	acte administratif
Lotissement des Acacias	BB 25	2 730	acte notarié
Clos des Carrelasses	CD 162 / CD 163 / CD 164 / CD 165 / CD 166 / CD 167	641	acte notarié

Cessions immobilières 2021

DOSSIERS	N° PARCELLES	SUPERFICIE (m ²)	PRIX	ACQUÉREURS	
Budget Principal	Terrains Cantegraille	BD 130 en partie / BD 132 et BD 138 en partie	4 108	328 640,00 €	De la Fève au Palais
	Terrain La Rose du Parc	BZ 134	1 000	140 000,00 €	M. et Mme AIT BENALLA
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL			468 640,00 €	

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : dans les documents qui nous avaient été présentés en commission finances, il y avait des imprécisions et des erreurs, qui ont été rectifiées. Donc, merci. Du coup, nous le votons.

Je crois qu'il y a un problème technique sur la retransmission.

M. Mailhé, hors micro : pouvons-nous revenir sur la slide d'avant ?

M. Fédou : la première ... ce n'est pas nous l'acquéreur ?

M. Mailhé : il y a une erreur.

Mme la Maire : c'est nous qui les avons effectivement achetés ... MG Promotion est le vendeur.

M. Fédou : ... c'est nous les acquéreurs ...

M. Mailhé : ... il me semble que nous l'avions corrigé en commission finances.

M. Pilet : ... c'est ce que je disais. Bravo Christophe, parce que je pensais que c'était corrigé.

Mme la Maire : nous sommes passés au travers.

M. Mailhé : ce n'est pas moi, c'est Franck.

M. Pilet : donc, bravo Franck.

M. Mailhé : il faudra le corriger, sinon la délibération ne sera pas bonne.

Mme la Maire : ce sera corrigé sur la délibération. C'est bon sur la délibération ?

Hors micro, M. COUAILLES acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2021.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : excusez-moi, nous sommes en train de vérifier parce que nous avons eu des appels. A priori, la vidéo ne fonctionne pas dans la retransmission. Le son marche, mais pas la vidéo.

Mme la Maire : nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.

15 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2021 (délibération n° 2022-062)

M. Rivier : le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 vous a été transmis pour la séance du Conseil Municipal du 10 mars, au cours de laquelle un débat s'est tenu. Je vous rappelle les orientations fixées :

L'année 2022 s'inscrit dans un contexte incertain. Certes, la crise sanitaire semble s'atténuer, reléguée au second plan par la guerre en Ukraine et les répercussions que celle-ci va avoir sur les équilibres mondiaux, politiques, sociaux, économiques et environnementaux.

Cette situation risque de fortement perturber nos prévisions et nos programmations pluriannuelles.

Aujourd'hui, ont été prises en compte la hausse du coût des énergies et les probables difficultés sociales à venir pour les ménages les plus fragiles.

De manière plus générale, la municipalité, par ses choix budgétaires, s'attache à améliorer le quotidien des Fonsorbais et à préparer l'avenir.

De fait, notre volonté est de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement nécessaire et suffisant pour la réalisation de notre PPI. Pour autant, le renforcement indispensable des services et de leurs actions, le maintien des budgets culture, écoles, associations, l'amélioration de l'entretien de la ville restent prioritaires.

Fidèles à nos engagements, le développement durable est l'axe directeur qui guide nos choix.

Le redressement des finances de la commune nous permet d'aborder plus sereinement ce délicat travail d'élaboration du budget et d'absorber les aléas conjoncturels qui nous sont imposés, sans pour autant restreindre les efforts d'investissements programmés avec la mise en œuvre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) présenté le 1^{er} juillet 2021.

Toutefois, le contexte international (coût des énergies et guerre en Ukraine) et environnemental (rapport du GIEC) et leurs effets sur notre quotidien (commune et ménages) est à prendre en considération. Il doit nous inciter à pousser plus avant la réflexion et les actions concernant nos modes de fonctionnement et de consommation : la transition écologique, les mobilités douces, la rénovation et la sobriété énergétiques, le renforcement de la solidarité.

La qualité du service public et la qualité de vie des Fonsorbais restent au cœur de nos préoccupations : équipements et actions dans les divers domaines socio-éducatifs, sportifs, culturels, aménagement de la ville et de ses parcs, préservation du patrimoine, sont des marqueurs forts dans nos choix budgétaires 2022.

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2021. La somme de 2 991 331,47 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 425 000,00 € ; la somme restante de 1 566 331,47 € sera reportée en section de fonctionnement.

Mme la Maire : avez-vous des remarques ?

M. Pilet : oui, une proposition : lors du dernier Conseil Municipal, nous avons abordé la sécurisation du chemin des Capelliers, nous avons présenté une pétition signée par de nombreux riverains et habitants de ce secteur. Donc, pour rester dans cette continuité et arriver à la sécurisation de ce chemin, nous proposerions d'affecter 500 000 € de plus à l'investissement, qui permettraient de faire le busage des 350 mètres, dont nous estimons le mètre à 1 200 € ; ce qui fait donc un budget de 420 000 €. Sachant aussi que nous pouvons demander des subventions au Conseil Départemental qui finance l'aménagement des routes départementales en agglomération pour les parties trottoirs.

Nous nous doutons, les choses étant engagées, que vous allez nous dire que ce n'est pas possible. Mais, nous aimerions, si vous soutenez cette demande, que nous puissions nous engager sur une décision modificative prenant en compte cette particularité pour que nous sécurisions ce chemin. Merci.

Mme la Maire : je vous propose donc de mettre aux voix l'affectation des résultats ...

M. Pilet : ... est-ce que ...

Mme la Maire : ... M. PILET, aujourd'hui, je vous rappelle que nous avons établi un PPI. Le chemin des Capelliers, je suppose que vous avez reçu ou que certains signataires ont dû vous faire passer la réponse que j'ai faite, est prévu en 2023. Donc, nous restons sur le PPI tel ...

M. Pilet : ... en 2023, ce qui est prévu, c'est l'aménagement du haut du chemin des Capelliers, qui est une bonne chose.

Mme la Maire : M. PILET, s'il n'y avait que le chemin des Capelliers, je comprends qu'il vous intéresse tout particulièrement, mais pour autant il n'y a pas que celui-ci dans Fonsorbes, d'autres chemins ...

M. Pilet : ... je vais reprendre les propos de M. SUAUD : c'est de parler et d'utiliser des discours avec élégance et des termes avec élégance. Je pense qu'il l'a fait, et il a eu raison de le faire, et que nous pouvons

l'en féliciter. C'était en Conseil Communautaire face aux digressions de M. MANDEMENT qui, chaque fois, s'était bien comporté pendant les trois quarts du Conseil, et qui à la fin il se lâchait. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Je reviens, parce que c'est quand même une priorité, vous nous disiez qu'il n'y avait pas de sous ...

Mme la Maire : ... c'est une "des" priorités ...

M. Pilet : ... nous proposons un financement, il y a des possibilités d'aides au niveau du Conseil Départemental. C'est donc aussi une position de principe politique de savoir si, oui ou non, nous avançons dans ce sens.

Mme la Maire : M. PILET, la réponse, nous vous l'avons clairement donnée : en 2023, nous réaliserons l'impasse des Champs jusqu'au Jardin des 13 Vents. Une partie des habitants des 13 Vents peut sans aucune difficulté passer par le chemin Las Fious. Vous n'allez pas revenir, à chaque Conseil Municipal, sur cette problématique-là. Nous pouvons vous en soulever beaucoup d'autres sur la commune. Vous vous êtes focalisé sur le chemin des Capelliers, d'accord ; nous, nous intéressons à toute la commune et nous essayons d'avancer avec les moyens qui sont les nôtres. Vous allez nous expliquer qu'il faut mettre 500 000 € sur le chemin des Capelliers, mais qu'il faut également créer des emplois. Donc, c'est d'autant moins que nous mettrons sur le fonctionnement. Il faut être cohérent. Nous essayons d'être rigoureux dans notre gestion. Nous avons rédigé un PPI que nous avons travaillé, nous essayons de nous y tenir avec les contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui, dont nous savons qu'elles ne vont que se majorer avec les difficultés auxquelles nous serons confrontés compte-tenu du contexte international et du contexte climatique. Aujourd'hui, nous ne ferons pas ce que vous souhaitez que nous fassions pour la bonne et simple raison que nous avons travaillé sur le budget 2022. Nous avons essayé de prévoir ce que nous serions en capacité de faire les années suivantes.

Je reviens sur le chemin des Capelliers, aujourd'hui nous ne suivrons pas votre demande, quoi que vous en pensiez. Moi aussi je peux faire signer des pétitions sur d'autres secteurs de la commune qui le justifient tout autant, M. PILET, tout autant.

M. Pilet : je pense que dans le PPI, dans les propositions que nous avons faites et qui ont été retenues, c'est pour cela que nous l'avons voté l'année dernière, nous avions mis une enveloppe de 300 000 € annuels pour avancer sur les trottoirs, les chemins ...

Mme la Maire : ... c'est ce que nous faisons, M. PILET.

M. Pilet : nous en sommes conscients. Pour nous, il y a une urgence. C'est le seul endroit, je le redis, nous allons en rester là, mais je le redis, j'espère qu'il n'y aura pas d'accident. C'est tout.

Mme la Maire : ni là, ni ailleurs, M. PILET.

M. Pilet : oui, mais là, c'est le seul endroit le plus dangereux où il n'y a aucun trottoir, tout le monde en convient, il n'y a aucune possibilité d'échappatoire à part de sauter dans le fossé.

Mme la Maire : je peux vous en citer d'autres endroits, vous pouvez aller faire signer tous les habitants de la route de Lamasquère. Il y a plein d'endroits sur la commune où effectivement ce n'est pas sécurisé. Nous en sommes aussi désolés que vous. Nous ne pouvons pas tout faire, et cela se fera petit à petit. Il y a un retard conséquent, nous essayons de le rattraper avec les moyens qui sont les nôtres. Nous ne pouvons pas mettre 500 000 €, quoi que vous en pensiez, sur le busage du chemin des Capelliers.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2021 pour les sommes énoncées.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo et MM. Bonnet et Pilet)

16 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2022 (délibération n° 2022-063)

M. Rivier : pour rappel : suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 21,90 % a été transféré à la commune.

Il est prévu un maintien des taux communaux.

Aussi, il est proposé de procéder au vote du taux des taxes directes locales, à savoir : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, pour 2022, à savoir :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	55,60 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	157,74 %

Mme la Maire : malgré le contexte évoqué tout à l'heure, nous ne touchons pas aux taux des taxes de la commune, sachant que nous ne les avons pas faits bouger depuis 2014, et les taux du Département sont également stables depuis plusieurs années.

Avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales par rapport à 2021, et donc de les reconduire à l'identique sur 2022.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2022-064)

M. Rivier :

Fonctionnement

- Dépenses : 13 962 872,47 €
- Recettes : 13 962 872,47 €

Investissement

- Dépenses : 9 003 049,46 €
- Recettes : 9 003 049,46 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

OBJET	2021	Variat°	BP 2022	Variat°
002 Résultat fonctionnement reporté			1 566 331,47 €	
013 Atténuations de charges	145 452,72 €	-40,63%	112 000 €	-23,00%
042 Opération d'ordre entre section	111 031,913 €	20,59%	113 485 €	2,21%
70 Produits des services	378 499,93 €	-5,78%	373 950 €	-1,20%
73 Impôts et taxes	7 772 611,86 €	5,06%	8 007 881 €	3,03%
74 Dotations, subv. et participations	3 394 040,54 €	0,60%	3 444 689 €	1,49%
75 Autres produits gestion courante	431 182,16 €	68,72%	301 480 €	-30,08%
76 Produits financiers	21 551,43 €	-0,01%	21 556 €	0,02%
77 Produits exceptionnels	379 228,29 €	164,55%	20 000 €	-94,73%
dont 775	344 123,96 €		0 €	
78 Reprises sur provisions	38 878,00 €		1 500 €	-96,14%
TOTAL DES RECETTES hors 002	12 672 476,84 €	5,98%	12 396 541,00 €	-2,18%
TOTAL DES RECETTES RETRAITEES	12 555 809,84 €	5,80%	12 360 061,00 €	-1,56%
	LA ROSE DU PARC		RESULTATS BUDGETS ANNEXES	

La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation : nous avons mis une hypothèse de 550 000 €, donc 100 000 € de moins qu'en 2021.

La ligne 74 "Dotations, Subventions et Participations" : nous avons reçu, comme l'année dernière, le courrier de l'État nous donnant les dotations finales. Cette année, l'impact sera de 13 000 € en plus.

Récapitulatif de l'impact Covid 19

FONCTIONNEMENT RECETTES		
7062	Red. serv. car. Culturel	- 5 000 €
752	Locations	- 20 000 €
	TOTAL	- 25 000 €

Cet impact représente 0,2 % du budget de la commune, ce qui devient négligeable.

Ratios 2022

OBJET	2021	Variat°	BP 2022	Variat°
Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement	61,88%	-0,75%	65,19%	5,36%
Dotations et participations / recettes réelles de fonctionnement	27,02%	-4,97%	28,04%	3,79%
Produits de gestion courante / recettes réelles de fonctionnement	3,43%	59,38%	2,45%	-28,50%

Comme l'année dernière, nous voyons que nous sommes toujours dans un rapport de 2/3 d'Impôts et Taxes et de 1/3 de subventions.

Dans les "produits de gestion courante", nous n'avons plus les recettes exceptionnelles. Maintenant, sur cette ligne-là, il ne reste que les loyers, y compris le loyer du tiers-lieu.

Dans les budgets annexes, tout est vendu, nous n'attendons donc pas grand-chose de ce côté-là.

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

OBJET	2021	Variat°	BP 2022	Variat°
011 Charges à caractère général	1 760 100,89 €	7,39%	2 103 809,00 €	19,53%
012 Charges de personnel	5 589 509,25 €	3,17%	5 950 000,00 €	6,45%
014 Atténuations de produits	1 746 801,00 €	0,50%	1 770 755,00 €	1,37%
022 Dépenses imprévues	0,00 €		713 393,47 €	
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €		1 800 000,00 €	
042 Opération d'ordre entre section	912 830,38 €	70,35%	575 000,00 €	-37,01%
65 Autres charges gestion courante	853 290,12 €	9,40%	902 604,00 €	5,78%
66 Charges financières	119 707,54 €	-13,34%	124 500,00 €	4,00%
67 Charges exceptionnelles	6 298,13 €	44,98%	21 311,00 €	238,37%
68 Dotations aux provisions	3 582,60 €		1 500,00 €	-58,13%
TOTAL DES DEPENSES hors 022 et 023	10 992 119,91 €	7,20%	11 449 479,00 €	4,16%

La grosse augmentation de 19,53 % concerne les charges à caractère général. L'électricité, à elle toute seule, augmente cette année de 30 %. La part des fluides et des carburants passerait en 2022 à 744 000 €.

Une autre augmentation significative sur ce poste concerne les espaces verts que nous avons sous-traités à l'AJH : il passe de 47 000 € à 135 000 €.

Le chapitre 012 augmente aussi, de 6 %. C'est une part non négligeable, imposée avec les réformes de l'État, le dégel du point d'indice et la revalorisation de l'assurance du personnel.

Mme la Maire : il y a les agents de catégorie C, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'assurance.

M. Rivier : tous les autres postes restent à peu près stables.

Récapitulatif de l'impact Covid 19

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
60628	Autres fournitures non stockées	5 000 €
60631	Fournitures d'entretien bâtiments	8 000 €
64111	Rémunération principale (PT)	35 000 €
TOTAL		48 000 €

Mme la Maire : nous verrons comment évolueront notamment les protocoles sanitaires, c'est ce qui sera déterminant ...

M. Rivier : aujourd'hui, la réglementation prévoit l'arrêt ...

Mme la Maire : ... nous espérons que cela s'arrêtera pour la rentrée de septembre, sans certitude.

Ratios 2022

Les ratios sont un peu moins bons que ceux de l'année dernière.

Il n'y a pas eu les recettes exceptionnelles ; la baisse de l'épargne est mécanique.

Les chapitres 011 et 012 augmentent, donc l'épargne diminue forcément, à peu près dans les mêmes proportions que ce qu'ont augmenté les 011 et 012. Mais, nous restons quand même positifs, largement.

OBJET	2021	Variat°	BP 2022	Variat°
EQUILIBRE DE LA SECTION	1 680 357 €	-1,42%	0 €	-100,00%
EPARGNE DE GESTION (hors 002, 022, 023, 042, 66, 67, 76, 77)	2 207 381 €	3,83%	1 512 832 €	-31,46%
EPARGNE BRUTE (hors 002, 022.023, 042, hors 775)	2 138 031 €	1,22%	1 408 577 €	-34,12%
EPARGNE NETTE (moins 16)	1 383 902 €	-0,28%	565 337 €	-59,15%
EPARGNE NETTE RETRAITEE	1 348 951 €	-6,14%	601 857 €	-55,38%
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	55,46%	-0,53%	54,72%	-1,33%
Intérêts de la dette/ Dépenses réelles de fonctionnement	1,19%	-16,45%	1,14%	-3,60%
Charges de gestion courante/ Dépenses réelles de fonctionnement	8,47%	5,47%	8,30%	-1,96%

INVESTISSEMENT - DÉPENSES**Opérations (hors RAR) :**

Rénovation du groupe scolaire de la Béouzo :	995 000 €
Rénovation du groupe scolaire de Cantelauze – études :	50 000 €
Rénovation du Centre de Loisirs – études :	50 000 €
TOTAL :	1 095 000 €
TOTAL AVEC RAR :	1 229 720 €

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles (hors RAR) : 113 950 €

Dont :	
Modification et révision du PLU :	10 000 €
Étude de rénovations des salles de Bidot :	10 000 €
Piste cyclable de Bidot :	15 000 €
Étude de stratégie foncière :	20 000 €
Révision du Règlement Local de Publicité :	10 000 €
TOTAL AVEC RAR :	124 680 €

Ce sont, pour la majorité, des études. Nous avons retenu les postes au-dessus de 10 000 €.

Chapitre 204 - Subventions d'équipements aux organismes publics (hors RAR) : 2 410 777 €

Dont :	
AC Investissement Agglo - Voirie 2021 :	371 000 €

Mme la Maire : je crois que cela mérite peut-être de détailler cette AC Investissement, à savoir :

- la sécurisation du chemin des Pyrénées
- la sécurisation devant la Béouzo
- la sécurisation de la rue du Petit Quinquin
- la réfection de la piste cyclable route de Fontenilles
- la fin de la piste cyclable de la route de Magne
- 2^{ème} tranche de la route de Tarbes

Ce sont les postes les plus importants, le plus important d'entre eux étant bien-entendu la route de Tarbes.

AC Investissement Agglo – Acompte Voirie 2022 :	1 700 000 €
Fonds de Concours du SDEHG :	265 000 €
TOTAL AVEC RAR :	2 424 363 €

Achats (hors RAR et futurs investissements) :	579 585 €
Dont :	
Terrains et plantations :	281 315 €

Mme la Maire : le terrain concerne le garage que nous avons acheté à l'angle de la route de Tarbes et du Trépadé. Il est également question de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) que nous lancerions pour le bâtiment situé au croisement de la RD 632 et de la rue du 11 Novembre 1918, il n'est pas dit qu'elle aboutirait sur 2022. Pour autant, nous la prévoyons sur cette ligne-là.
Pour les plantations, la somme est très importante cette année.

Acquisition d'un véhicule :	15 000 €
Informatique et mobilier :	169 100 €
(est intégré le renouvellement du parc des photocopieurs et imprimantes pour 70 000 €)	
Achat d'un tracteur tondeuse broyage :	30 000 €
TOTAL AVEC RAR :	752 459 €

Travaux (hors RAR et futurs investissements) :	2 309 352 €
Dont :	
Terrains de sport :	875 000 €
Travaux de sécurisation des écoles :	70 000 €
Ancienne gare – préservation et solidification :	113 000 €
Parc des Lavoisirs – 2 ^{ème} phase :	105 000 €
Aménagement du Calvaire :	105 000 €
TOTAL AVEC RAR : 2 647 618 €	

M. Rivier : le tableau ci-dessous a été présenté lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, dans lequel nous avons remis les montants avec le classement que nous avons mis dans le PPI.

Mme la Maire : avec les différents thèmes.

M. Rivier : ce sont les thèmes du PPI avec les montants mis au Budget Primitif.

THÈMES	RAR 2021	BP 2022	TOTAL
ÉCOLES/JEUNESSE/ASSOCIATIONS	246 854	2 080 850	2 327 704
CŒUR DE VILLE	22 260	1 951 615	1 973 875
VOIRIES/RÉSEAUX-CHEMINEMENTS	13 586	904 162	917 748
BÂTIMENTS COMMUNAUX	53 833	529 600	583 433
AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS	33 825	184 842	218 667
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	58 364	292 420	350 784
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	241 454	565 175	806 629
FUTURS INVESTISSEMENTS		600 000	600 000
TOTAL	670 176	7 108 664	7 778 840
Le développement durable est transversal, il se retrouve dans chaque thème			

Mme la Maire : c'est quand même intéressant de voir que le thème "écoles-jeunesse/associations" représente vraiment un effort conséquent puisqu'il représente 2 327 704 €. Lorsque nous parlons notamment des écoles, nous parlons aussi de rénovations énergétiques. Nous sommes sur cet aspect-là, même si cela n'apparaît pas de façon claire.

Concernant le cœur de ville, il s'agit bien-entendu de la route de Tarbes.

Pour le thème "voiries/réseaux-cheminements", la somme de 917 748 € n'est pas neutre compte-tenu de ce qui a été défini tout à l'heure.

Le thème "bâtiments communaux" ne comprend pas les écoles.

L'aménagement des espaces publics relève de la qualité de vie pour les Fonsorbais.

Le thème "fonctionnement des services" concerne tout le matériel, notamment pour les services techniques, il est conséquent. Nous avons juste vu tout à l'heure l'achat d'un tracteur tondeuse, mais il y a entre autres tout le petit matériel.

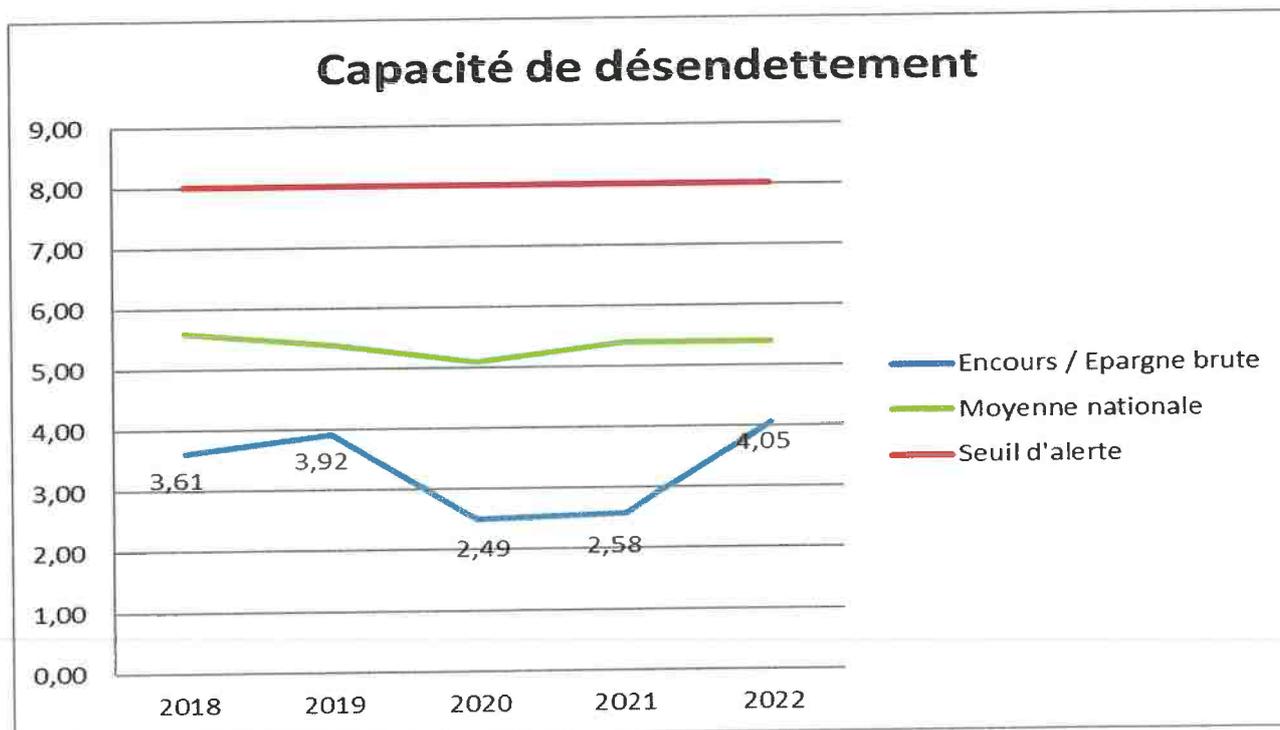
Le montant total de 7 778 840 € est conséquent pour une commune comme la nôtre, il comprend certes les RAR, notamment le stade du football, mais c'est un montant d'investissement que nous n'avions probablement pas égalé jusqu'à présent, dont nous espérons pouvoir porter une grande partie en 2022. Mais, je n'ai pas de doute sur le fait qu'il y aura des RAR en 2023.

INVESTISSEMENT - RECETTES

Nous avons la même présentation que pour les dépenses pour voir un peu ce que nous pouvions espérer en recettes en face.

Opérations (hors RAR) :	
Rénovation du groupe scolaire de la Béouzo :	433 844 €
TOTAL :	433 844 €
TOTAL AVEC RAR :	1 035 496 €
Achats - travaux (hors RAR) :	347 926 €
Dont :	
Terrains de sport :	271 615 €
Ancienne gare - préservation et solidification :	28 166 €
Aménagement du Calvaire :	20 000 €
TOTAL AVEC RAR :	461 319 €
Excédent :	1 812 011,46 €
Affectation des résultats :	1 425 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 800 000 €
Emprunt :	1 000 000 €
Amortissements :	575 000 €
FCTVA-TA :	537 000 €
Cessions :	178 920 €
Subventions :	1 535 178 €
TOTAL :	8 863 109,46 €

CAPACITÉ de DÉSENDETTEMENT



Nous sommes toujours en dessous de la moyenne nationale.

Nous sommes revenus au même niveau que celui de 2019. La hausse, comme je le disais tout à l'heure, est mécanique, elle est directement due à la baisse de l'épargne brute. Ce n'est pas parce que nous nous sommes endettés, c'est parce que l'épargne brute a diminué.

Mme la Maire : c'était la dernière diapositive concernant ce budget. Je suppose que vous avez des remarques à faire.

M. Fédou : juste avant de commencer l'analyse, M. RIVIER, je voudrais avoir une explication sur le 2046 ou 204 "AC Investissement Muretain Agglo", parce que nous n'avons pas eu les mêmes chiffres lors de la commission finances.

Mme la Maire : peut-être, M. COUAILLES, pouvez-vous répondre à cette question s'il vous plaît.

Le Directeur financier : oui. En fait, vous avez les mêmes chiffres, c'est juste qu'ils étaient divisés en deux. La première ligne était sur deux lignes avec une partie voirie et une partie cheminements. L'acompte était donc aussi divisé en deux avec une partie voirie et une partie cheminements. Donc, si vous additionnez les deux, vous avez 1 700 000 € et vous avez 371 000 €.

M. Fédou : si vous le dites. Les 1 700 000 €, oui, mais les 371 000 € ...

Le Directeur financier : ils sont au-dessus.

M. Fédou : d'accord. Merci.

Le Directeur financier : avec plaisir.

Mme la Maire : je crois que nous nous adresserons souvent à M. COUAILLES pour les questions techniques comme celle-ci ce soir, pas de doute.

M. Fédou : nous pouvons voir que le budget de fonctionnement de la commune est très dépendant des dotations de l'État et des rentrées fiscales. Donc, les dotations, c'est 3 300 000 € et les recettes fiscales, 7 500 000 €. Nous voyons qu'il n'y a plus de produits exceptionnels, qu'il n'y a plus les reversements de la Ménude, comme l'avait fait l'ancienne municipalité, tant décriée par vous.

Le chapitre 011 "dépenses à caractère général" est très impacté par l'augmentation des énergies. La crise Covid et, malheureusement, la crise en Ukraine vont changer la donne, nous allons nous retrouver dans une incertitude économique et financière qui va grever fortement notre budget avec des augmentations des coûts de l'énergie et des aides sociales.

Le chapitre 012 "dépenses de personnel" est impacté par le dégel du point d'indice annoncé par la Ministre de la Fonction Publique, qui devrait arriver au premier semestre 2022.

Dans le BP, une augmentation de 3 % a été prévue. Or, il semblerait que la tendance aille entre 3 et 7 %. Vous avez fait le choix de miser sur la plus petite des prévisions de hausse. Mais, si les économistes ont raison, l'impact financier de cette revalorisation aura une conséquence non négligeable sur ce chapitre, et, surtout, les plus optimistes auraient raison. Aussi, si l'augmentation était plus forte que prévu, nous prendrions sur la ligne 022 "dépenses imprévues". Nous souhaitons y mettre un bémol car, comme précisé ci-dessus, l'incertitude internationale risque d'aspirer une partie de cette ligne budgétaire.

Un point positif avec l'augmentation de la subvention du CCAS, que nous demandions depuis le début du mandat, prouve que nos propositions peuvent être intéressantes et reprises dans l'intérêt général.

En recettes de fonctionnement, les sommes allouées aux travaux en régie devraient être à notre sens plus conséquentes. La montée en compétence et la technicité de nos agents pourraient ainsi être revalorisées. C'est une volonté politique, certes, mais nous ne pouvons pas le faire du jour au lendemain, il est important de le mettre en œuvre.

Du côté investissement : sur les investissements "hors opération", 20 000 € sont à nouveau fléchés sur la stratégie foncière, comme en 2021. De mémoire, nous n'avons pas eu de retour sur cette stratégie. Avons-nous acheté des terrains s'inscrivant dans cette stratégie foncière en 2021 ? Nous avons donc des doutes sur cette ligne. Qu'en est-il de 2021 ? Qu'envisagez-vous pour 2022 ?

Sur l'AC Investissement du Muretain Agglo, voirie, trottoirs et cheminements, pour 400 000 €, aucun projet ne nous a été présenté, à aucune des commissions. Pourriez-vous nous en donner les grandes lignes ? Avez-vous préparé des propositions pour le Muretain Agglo ?

Ce constat fait sur l'ensemble des dossiers d'investissement est indiscutable : aucun dossier n'est préparé ou même abordé en commun lors des commissions. La réalité nous montre que les dossiers ne nous sont présentés que lorsqu'ils sont aboutis par les services. A aucun moment des discussions ne sont faites autour de diagnostics ou d'études qui proposent souvent plusieurs options ou autour d'analyses des besoins, de choix techniques ou de matériaux. Ceci n'est pas normal. Même si nous ne sommes que la Minorité, toutes les idées peuvent être, nous pensons, bonnes à prendre, ou au moins à écouter. Preuve, des propositions de notre programme ont été reprises, nous nous en félicitons. Mais, à ce moment-là, pourquoi ne pas aller plus loin et travailler ensemble sur la mise en œuvre ?

Nous proposons que les Conseils Municipaux de janvier, ou de février, soient consacrés à la présentation de tous les projets d'investissement de la commune.

15 000 € sont affectés à la rénovation du bâtiment pour les associations à Moundran, alors que vous aviez dit que ce bâtiment était destiné à être démoli vu qu'il n'est plus aux normes. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le Parc des Lavois et l'aménagement du Jardin du Calvaire : aucun plan, ni projet, présenté en commission développement durable, nous n'avons donc aucune information, et nous ne pouvons juger des budgets alloués, surtout que nous avons un chiffrage de 2020.

Pour la réfection du terrain de rugby du lycée : seulement 200 000 € mis au budget pour pouvoir percevoir la subvention du Département. A notre sens, nous aurions pu absorber la totalité de cet investissement cette année car nous avons un reste à charge de 285 000 €.

La prise en compte du développement durable est certes lisible de par les rénovations des bâtiments, celle-ci doit continuer.

Nous nous félicitons de voir que des parties de notre programme sont reprises, preuve qu'un travail fait en commun pourrait apporter plus d'efficacité.

Malgré tout, il y a ce manque de transparence sur tous les dossiers d'investissement, ce qui nous amène à nous abstenir pour ce budget 2022. Merci.

Mme la Maire : je vais répondre, du moins en partie ; ou nous allons peut-être attendre que M. PILET s'exprime, cela permettra de globaliser.

M. Pilet : non, parce que nous avons prévu une méthode un peu différente, ce serait bien que vous répondiez, ce sera plus interactif.

Mme la Maire : allez-y M. PILET, vous avez la parole, nous vous écoutons sur votre analyse du budget de 2022.

M. Pilet : si vous le voulez. Nous allons faire comme ça.

D'abord sur la méthode : nous avons souligné, je crois que nous l'avons dit, nous l'avons écrit, le travail positif fait à travers le PPI par le travail collectif et qui, du coup, avait entraîné un vote unanime de l'ensemble des groupes. Cela nous paraissait porteur d'espoir. Malheureusement, pour ce budget, malgré toutes nos demandes répétées à plusieurs reprises, il n'y a pas eu de travail collectif, ce qu'a rappelé Franck, et nous le regrettons. Je vais reprendre ce qui a été dit mardi soir en Conseil Communautaire, je cite "ce budget a été travaillé collectivement sans les Oppositions". Je le redis, nous sommes avant tout des Minorités, Majorité, Minorités. Nous vous invitons à vous conformer à la charte et à l'esprit que propose ANTICOR puisque vous y faites référence. Sur l'aspect des finances, il y a des préconisations et des appels très clairs. Donc, c'est bien que vous preniez ce point-là.

Sur le contenu, nous saluons les budgets qui ont été mis pour les toilettes publiques, pour le curage et l'entretien des fossés, que nous demandions depuis 2014 et qui vont certainement soulager de nombreux riverains. C'est une très bonne chose.

Mais, nous avons plusieurs questions.

La première : nous entendons régulièrement, de la part essentiellement des Élus de la Majorité, qu'il n'y a pas de sous, que nous manquons de sous, que nous ne pouvons pas faire parce qu'il n'y a pas de sous, il n'y a pas de sous, il n'y a pas de sous. Nous voyons au résultat du budget, cela a été souligné, la capacité d'investissement, les résultats de 2021 qui sont bons, nous voyons quand même qu'il y a des masses financières. Cela nous a alertés, pourquoi répéter ce discours et alerter en disant qu'il n'y a pas de sous ? Nous avons donc une question : quelle est la réalité de la trésorerie de la commune ? Et, quelle est la position du coût du compte 515 ? Pour savoir si de ce côté-là, en fait, il n'y avait pas un souci, parce que ce serait la seule explication de répéter sans cesse qu'il n'y a pas de sous.

Mme la Maire : je vous laisse terminer votre propos, et nous vous répondrons à la fin, si vous voulez bien.

M. Pilet : comme vous voulez. Mais cela aurait été, sur la position de la trésorerie ...

Mme la Maire : ... sur la trésorerie, effectivement, il n'y a pas de souci particulier. Je vous rappelle que nous avons fait des réserves pour pouvoir payer notamment les travaux de la route de Tarbes.

M. Pilet : d'accord.

Mme la Maire : donc, la trésorerie, aujourd'hui, est confortable et va nous permettre d'assumer ces travaux-là sans augmenter les impôts, étant en capacité de les porter.

M. Pilet : super. Du coup, justement, est-ce qu'un plan de trésorerie est fait sur l'année pour connaître la trésorerie nécessaire pour faire face aux dépenses ?

Mme la Maire : ce dont nous avons besoin, c'est d'avoir la certitude d'être en capacité de payer les agents à la fin de l'année, et c'est toujours le cas.

M. Pilet : c'est le plan de trésorerie, c'est donc de savoir s'il est fait.

Mme la Maire : je ne comprends pas ce que vous voulez savoir.

M. Pilet : le plan de trésorerie est un document comptable, c'est de savoir s'il est fait., parce que nous nous posons la question ...

Mme la Maire : ... nous vous rassurons, M. PILET, la trésorerie de la commune de Fonsorbes nous permet de faire face aux dépenses que nous allons qualifier d'"exceptionnelles", comme la route de Tarbes, c'est bien

pour cela que nous avons fait des réserves, et aux dépenses récurrentes, notamment les dépenses de personnel ...

M. Pilet : ... c'est la mise en place d'un plan de trésorerie pour planifier tout cela, et que les comptes soient ...

Mme la Maire : ... appelez-le comme vous voulez, mais nous ...

M. Pilet : ... je ne l'appelle pas comme je veux, je l'appelle comme la comptabilité le définit, ce n'est pas moi qui invente ...

Mme la Maire : ... nous avons, M. PILET, la trésorerie nécessaire et suffisante, pas de problème.

M. Pilet : d'accord, ça marche.

Nous avons vu dans le budget que la participation à France Ticket pour la vente des billes, ça a pris différents noms, avait disparu. Nous étions donc un peu étonnés parce que les spectacles continuent, il faut continuer à vendre des billets, donc comment cela va être fait ?

Mme la Maire : vous êtes dans du détail ; nous parlons d'un budget d'investissement de plus de 11 000 000 €

...

M. Pilet : ... nous allons y venir ...

Mme la Maire : ... et vous, vous êtes en train de nous parler de la vente des tickets pour les spectacles ...

M. Pilet : ... oui, c'est très important ...

Mme la Maire : ... c'est très important ...

M. Pilet : ... oui, cela veut dire derrière une régie, cela veut dire plein de choses ...

Mme la Maire : ... je ne pense pas que vous en achetiez souvent, mais il n'y a pas de doute ...

M. Pilet : ... pardon ?

Mme la Maire : je disais que je pensais que vous n'achetiez pas souvent des tickets à Fonsorbes pour les spectacles. Mais, il n'y a pas de problème, les Fonsorbais peuvent acheter leurs tickets, les réserver avant de venir au spectacle.

M. Pilet : d'accord.

A l'article 7788, nous voyons des ombrières avec deux recettes de 5 000 €. Nous avons compris que la réalisation n'était pas encore engagée, qu'elle n'était pas effective. Donc, est-ce que ce n'est pas un peu tôt de les mettre au budget ?

Mme la Maire : à la fin, M. PILET.

M. Pilet : comme vous voulez.

En investissement, avons-nous des retours de la subvention complémentaire pour les travaux de la Béouzo ? Puisqu'elle apparaît, nous nous demandons s'il y avait eu des retours. Nous notons 70 000 € en dépenses sans éléments de recettes sur le document présenté, toujours par rapport aux travaux de la Béouzo. Sur les documents qui nous sont présentés : dépenses 70 000 €, pas de recettes. Donc, nous voulions savoir comment c'était financé, connaître la réalité.

C'est une question qui peut paraître aussi anecdotique, mais qui compte pour des personnes, parce qu'il n'y a pas de petites choses, à mon sens, quand nous parlons des budgets, à savoir sur les cavurnes budgétées : est-ce qu'elles vont être vraiment réalisées cette année ou pas ? Vous parliez tout à l'heure de choses qui ne seront pas faites, qui entraîneront des restes à réaliser ; parce que nous savons que des gens sont très concernés.

Nous nous étonnons de l'absence de budget pour renouveler l'achat de composteurs, alors que le Muretain Agglo le fait. Nous ne comprenons donc pas. Tout cela vous paraît anecdotique, mais une dynamique a été lancée sur les composteurs, il faut la continuer. Donc, nous ne la trouvons plus, nous trouvons cela dommage. Nous savons que ce sont de petites gouttes qui feront des grandes choses.

Nous avons vu apparaître une prestation de service de 10 000 € pour l'entretien de la coulée verte et des bassins de rétention. Donc, nous voulions savoir à quoi cela correspondait puisque cela n'apparaissait pas jusque-là.

Concernant le renouvellement des interphones de la Police Municipale, il nous semble que cela avait été fait il y a moins de cinq ans. Nous l'avons demandé en commission finances, mais nous n'avons pas eu d'explication.

Concernant les travaux pour faire le bureau des archives, d'un montant de 100 000 €, il nous a été expliqué que c'était en raison de la présence de béton banché, ce qui expliquait ce coût. Cela ne nous paraît pas du tout convaincant, nous avons du mal à voir la somme. Là, nous rentrons dans des sommes un peu plus conséquentes, 100 000 €. L'ouverture dans du béton banché ne peut pas expliquer une telle somme. Nous aimerions donc avoir des éclaircissements.

La somme de 28 000 € mise au budget pour l'achat de téléphones : nous savons bien que la communication est importante, mais cela nous paraît aussi énorme.

Le coût du chemin des lycéens est supérieur au montant prévu dans le cadre du budget participatif.

Si vous voulez que nous fassions une pause pour déjà répondre à ces questions. Parce qu'après, je ne veux pas que nous en oublions. Parce que tout à l'heure, nous avons oublié la réponse à la question "quelle subvention est donnée aux associations caritatives ?" sur le point d'avant, elle est passée à la trappe.

Mme la Maire : je vais vous répondre sur celle-ci. Je vous rappelle que les subventions aux associations caritatives sont données par le CCAS, et que nous avons donné l'année dernière 1 500 x 3, soit 4 500 €.

M. Pilet : c'est pour expliquer que cela n'apparaît pas dans le budget aux associations, que c'est un budget à part. Merci.

Vous voulez répondre à toutes ces petites questions ?

Mme la Maire : non, continuez, c'était la parenthèse CCAS.

M. Pilet : merci.

Dans les choses qui nous paraissent gaspillées, les 7 500 € dépensés pour la géolocalisation des véhicules. Je pense que nous sommes passés de 5 000 € à 7 500 €. Nous aimerions en savoir plus, parce que l'excuse des amendes, nous n'y croyons pas, je pense que personne n'y croit ; cette dépense nous paraît être un gaspillage. Concernant les financements supplémentaires de la société privée à but lucratif qui gère le tiers-lieu : je rappelle que l'occupation du tiers-lieu, et nous nous en réjouissons, est quasi complète en permanence, nous redisons que ces financements supplémentaires sont du gaspillage. Comme est du gaspillage les 315 000 € pour les études. Nous ne parlons pas des maîtrises d'ouvrage. Mais, selon les documents qui nous sont remis, nous avons additionné ces 315 000 € pour : 80 000 € au chapitre concerné (donc, les études), 40 000 € pour la médiathèque, 50 000 € pour le groupe scolaire de Cantelauze, 50 000 € pour le Centre de Loisirs de Cantelauze, 10 000 € pour Ortéga, 20 000 € en stratégie foncière, 10 000 € en études urbaines, 10 000 € en études d'accessibilité, nous retrouvons aussi deux fois 5 000 € que nous n'avons pas su identifier, et enfin 20 000 € pour le pigeonnier. Donc, nous nous demandons vraiment si dépenser de l'argent pour ces études est judicieux. Nous avons fait des propositions par le passé, qui seraient largement inférieures et qui permettraient d'investir cet argent ailleurs, bien nécessaire sur toutes les urgences dont vous avez fait état tout à l'heure. Pour ces études, ce sont souvent des cabinets qui sont dans des logiques assez gestionnaires, qui nous maintiennent un peu dans le passé et qui ne sont pas de réelles aides pour la décision politique. Je pense que nous en parlerons tout à l'heure au niveau du Muretain Agglo, quand nous parlerons de la Taxe d'Ordures Ménagères et de la façon dont le Muretain Agglo aborde cette gestion avec les cabinets qui ne conseillent que dans un seul sens, et qui induisent des erreurs et dépossèdent le politique de ses prises de décisions. C'est quand même 315 000 €, nous ne sommes plus sur des petites sommes de détails, cumulés sur le budget. Je laisse réfléchir chacun.

Donc, au final, ce que nous voulions souligner, nous l'avons vu, c'est qu'il y a des marges, il y a de bons résultats, que nous avons une vision des travaux grâce au PPI, même si elle reste minimale, et que nous découvrons souvent des nouveaux projets à l'occasion des votes des subventions. Je rejoins Franck sur ce qu'il disait tout à l'heure, nous sommes un peu "mis devant le fait accompli", nous ne pouvons pas jouer notre rôle puisque les choses sont plus ou moins ficelées.

Nous ne voyons pas à travers le budget et les orientations comment nous allons faire face en matière d'équipements, en particulier socio-culturels, en lien avec l'accroissement de la population prévue, puisque l'ensemble des locaux est déjà saturé. Donc, c'est quelque chose qui nous inquiète grandement.

Nous ne voyons pas non plus, nous insistons là-dessus, l'impact environnemental des actions budgétisées. Il n'y a aucun objectif à atteindre, aucune exigence posée. Je reviens sur l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) que nous avons votée dernièrement pour le projet sur Cantelauze, pour lequel aucune indication précise n'a été posée ; demander des logements à énergie positive était le minimum à imposer à un promoteur. C'est vrai que nous nous contentons, je le dis comme ça mais ce n'est pas pour froisser, des normes qui existent, mais nous, nous invitons à aller au-delà et à être beaucoup plus exigeant. Le réchauffement climatique et la lutte contre le climat, je crois que tout le monde a conscience de l'enjeu et des impacts que cela aura, ce qui nous oblige à passer à une vitesse supérieure. Il faut avoir des exigences sur tout projet, nous ne pouvons pas nous résumer à dire "le développement durable est transversal". Il faut des indications précises, des mesures : quel équipement je fais ? Est-ce qu'il va avoir un impact, et comment, sur l'environnement ? Est-ce qu'il va jouer sur l'impact carbone et à quel niveau ? Nous vous invitons très fortement maintenant à poser des exigences très, très précises.

Je le redis, toutes les gouttes d'eau sont nécessaires, au propre comme au figuré.

J'expliquerai après notre position de vote parce qu'il dépendra peut-être aussi de certaines réponses.

Je vous laisse réagir là-dessus.

J'oubliais une chose : vu les marges qu'il y a, nous nous disions qu'un effort supplémentaire pouvait être fait par rapport au régime indemnitaire, notamment pour les agents de catégorie C, pour ceux de catégorie B aussi, mais je pense qu'il y a une priorité pour ceux de catégorie C. Je crois que cela été dit tout à l'heure aussi par Franck vu les réalités que nous traversons. Il y a aussi des possibilités d'embauches, qui seraient

nécessaires pour améliorer le service auprès de nos concitoyens. C'est donc aussi un axe qui nous paraît primordial, avec des capacités financières pour le faire. Vous l'avez, je crois, aussi souligné tout à l'heure.

Mme la Maire : je vais essayer de vous répondre, si mes réponses ne sont pas suffisantes, Philippe SÉVERAC complètera.

Vous avez fait la remarque qu'il n'y avait pas de produits exceptionnels cette année, M. FÉDOU, effectivement, il n'y en a pas. Nous espérons bien qu'il y en aura d'ici la fin de l'année, voire début 2023, avec l'OAP du projet de Cantelauze, et également avec la future ZAE du Pistoulet puisque le permis d'aménager est en cours d'instruction. Je sais qu'au Muretain Agglo les plis ont été ouverts concernant les travaux d'aménagement de voirie. Cela veut donc dire que ce sera lancé, qu'il y aura un retour financier intéressant pour la commune, à minima équivalent au coût du terrain. Donc, en 2023, nous pourrons compter là-dessus. Vous avez fait les constats qui sont les nôtres à savoir une augmentation conséquente sur le chapitre 011, liée à tout ce qui touche à l'énergie.

Concernant le 012, je pense que là nous sommes sur des promesses électorales : une augmentation du point d'indice de 3 à 7 % mettrait les collectivités locales, entre autres puisque c'est ce dont il s'agit, dans des situations tellement difficiles au vu de ce que connaît aujourd'hui un certain nombre de collectivités par rapport à l'augmentation de l'énergie, nous nous en sortons bien avec celle qui est la nôtre ...

M. Fédou : ... ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les économistes qui le disent ...

Mme la Maire : ... oui, j'entends, vous les reprenez effectivement, mais entre ce que disent les économistes et ...

M. Fédou : ... donc nous avons pris ...

Mme la Maire : ... non, je n'ai pas laissé penser que vous l'inventiez. Des choses se disent, nous sommes en période électorale, donc certains candidats se laissent aller sur des chiffres dont nous savons pertinemment que ce ne sera pas possible pour les collectivités. Ils ne peuvent pas mettre les collectivités dans de telles difficultés avec une augmentation à 7 %. Personne n'a travaillé là-dessus. Le Muretain Agglo ne l'a même pas mis dans son budget 2021, il envisage une décision modificative. Mais il est également dans l'idée d'un maximum de 3 %.

M. Fédou : sauf qu'en agissant ainsi, la Ministre de la Fonction Publique met quand même les collectivités un peu à mal parce qu'elles sont en train de voter leur budget et nous sommes dans une incertitude totale.

Mme la Maire : oui. C'est pour cela que j'ai du mal à imaginer qu'ils aillent sur des taux aussi importants. Cela nous mettrait, à nous et à la très grosse majorité des collectivités territoriales, en grande difficulté. Ils ne peuvent pas le méconnaître, du moins je l'espère.

M. Pilet : excusez-moi. C'est surtout aussi que nous ne connaissons pas le résultat des élections. C'est donc difficile d'extrapoler.

Mme la Maire : certes.

M. Pilet : par contre, nous connaissons les réalités de notre budget avec les marges qu'il y a. Ça, c'est une réalité.

Mme la Maire : j'ose espérer que l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle ont connaissance de la situation financière des collectivités territoriales et des impacts que nous connaissons sur nos budgets, impacts liés aux crises écologique, sanitaire et à la crise liée à la guerre en Ukraine.

M. Mailhé : il a quand même fallu de gros avertissements de l'AMF au Président de la République pour lui faire remarquer que ce qu'il faisait allait dans le mauvais sens et mettait en péril les collectivités territoriales. Nous ne savons pas qui sera élu, tu l'as dit, c'est vrai, ce sont des promesses électorales, mais j'ai bien peur qu'il aille au-delà pour justement assouvir son envie de passer et qu'il le fasse. Il n'aura pas le choix, il l'a écrit.

Mme la Maire : quand le candidat Président annonce 10 milliards d'économies pour les collectivités territoriales, je ne sais d'où il peut sortir ce chiffre-là. Comment pouvons-nous envisager que les collectivités territoriales, c'est-à-dire Régions, Départements et communes, aillent sur des économies d'un tel montant ? C'est facile de le dire quand on est Président de la République, qu'on gère l'État et qu'on ne connaît pas fort probablement le quotidien qui est le nôtre.

M. Mailhé : nous n'allons pas faire le débat politique, mais le Président de la République ne s'occupe pas du budget des collectivités territoriales. Donc, c'est facile de promettre des choses quand ce n'est pas sur le budget de l'État.

Mme la Maire : vous avez fait remarquer l'augmentation de la subvention du CCAS. Il est bien évident, que nous soyons des Minorités ou de la Majorité, que nous ne pouvons pas méconnaître la réalité de terrain qui est la nôtre aujourd'hui et qui ne fera, malheureusement, que s'aggraver demain avec les besoins d'aides qu'il sera sans aucun doute nécessaire d'apporter en plus des actions nouvelles que nous mettons en œuvre. Il était bien évident que nous allions augmenter la subvention du CCAS et que nous l'augmenterons fort probablement l'année prochaine, en espérant que la somme que nous avons décidé d'y affecter cette année sera suffisante.

Pour les travaux en régie, je peux entendre le fait que vous ayez envie que nous en fassions davantage. Pour autant, il est quelque fois plus facile de s'adresser au privé pour avoir la certitude qu'ils soient faits dans les temps, compte-tenu de ce que sont aujourd'hui les effectifs des services techniques. Donc, pour l'instant, nous n'avons pas l'intention d'embaucher des personnes, par exemple un plombier très qualifié ou autre, il y a des travaux que nous ne pouvons pas faire en régie et qui nécessiteraient des embauches. Ce qui peut être fait en régie est fait, mais nous ne pouvons effectivement pas tout faire.

M. Mailhé : ce que nous voulions dire en fait, c'est que c'est un chantier qu'il faut démarrer. Nous avons tous envie de réinternaliser les travaux ; cela ne se fera pas du jour au lendemain, c'est clair, il n'y a pas forcément les profils, comme tu dis, le plombier, le maçon. Mais, je pense que c'est de notre intérêt, et, pour nous, en tant que nos avis et nos orientations politiques, c'est une idée importante à prendre en compte, qu'il faudra commencer à le travailler. Nous pouvions commencer cette année et continuer. De plus, cela met en valeur les agents, cela permet de les former, de les réorienter, certains veulent peut-être faire de la maçonnerie, de la plomberie. Je sais que c'est difficile, parfois, de le faire, de faire comprendre que cela a un intérêt particulier, et pour la commune, et pour les agents municipaux, mais, je pense qu'il faudra que nous en discussions. Je pense qu'il sera intéressant d'évoluer vers ces travaux en régie, vers la réinternalisation des travaux, ne serait-ce que pour une question de mise en valeur, et de la commune, et des agents. Je vois que lorsque nous faisons le tour des communes, beaucoup de travaux sont faits en régie. Pourquoi ne pas mettre le pied dedans, et commencer à aller un peu plus loin sur certains travaux ? Je ne dis pas de tout faire en régie, nous ne pourrions pas, nous n'y arriverons pas.

Mme la Maire : sur les investissements, la stratégie foncière, pour 20 000 €, n'est pas sur nos terrains ; c'est avoir une réflexion globale, notamment sur le cœur de ville, nous faire aider sur la nécessaire réflexion de l'évolution des terrains situés côté route de Fontenilles. Aujourd'hui, ils sont gelés jusqu'en 2025 du fait de la révision du PLU. Il faut donc être en capacité de se projeter, ce sont des terrains à très forts enjeux financier pour les propriétaires fonciers, mais à très forts enjeux également parce que c'est le centre-ville et que nous ne pouvons pas nous permettre de nous tromper. Nous avions commencé à travailler là-dessus avec l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie), mais celui-ci ne peut pas porter ce type d'étude, il nous a donc fortement orientés vers un soutien en terme de stratégie foncière.

M. Mailhé : ce que nous voulions dire là-dessus, c'est qu'il y a une ligne en 2021, ...

Mme la Maire : ... en fait, nous ne l'avons pas relancée, c'est quelque chose qui va se faire.

M. Pilet : excusez-moi. Par rapport à la stratégie foncière, dans le cadre de l'étude du PLU et du cœur de ville, des études avaient été faites avec l'intervention de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ; il me semble qu'il y a eu, sur le dernier mandat, plusieurs études et plusieurs prospectives, y compris quand il y avait le projet de Hournes, autour de ces territoires-là.

Mme la Maire : oui, mais nous ne sommes pas sur le même niveau de réflexion.

M. Pilet : quel niveau ?

Mme la Maire : c'était des bases de réflexion qui nous avaient été données lors de l'étude, notamment, sur l'aménagement du cœur de ville. Nous sommes au-delà de cela. Donc, nous essayons d'avancer pour pouvoir orienter le devenir de ces terrains, avec sans aucun doute une OAP ou autre, mais, pour cela, nous avons besoin de nous faire accompagner.

M. Pilet : excusez-moi, je ne comprends pas. Cela veut dire quoi "au-delà de cela" ? Parce que nous avons travaillé sur le PLU, nous avons fait des zonages, nous avons travaillé sur le cœur de ville, ...

Mme la Maire : ... non, pour le PLU, nous n'avons pas travaillé sur ces terrains-là. Ces terrains sont en zone 2AU, ils sont gelés jusqu'en 2025, ils n'ont pas été travaillés, il n'y a pas d'OAP, il n'y a pas d'orientation particulière qui ait été donnée à ces terrains-là. Ils sont en 2AU, nous pouvons en faire du commerce, de l'habitat, des parkings, des parcs, tout est possible sur ces zones-là. Donc, l'objectif est de se poser tranquillement, et de nous faire aider pour avoir une réflexion avec des personnes qui ont la compétence, avec une vision d'urbaniste que nous n'avons pas. Le projet cœur de ville était un projet pour lequel nous nous rendons-compte aujourd'hui qu'il est fort probablement difficilement envisageable avec le déplacement d'Intermarché, etc. Nous avons donné carte blanche à l'urbaniste qui a travaillé à ce moment-là, mais là nous sommes sur une autre démarche. Il va falloir que nous nous positionnions rapidement puisque 2025, c'est quasiment demain. Nous avons deux ans.

La liste des travaux ...

M. Pilet : ... excusez-moi ...

Mme la Maire : ... ça va, M. PILET ...

M. Pilet : ... le projet d'axe structurant qui allait sur Hournes avec les prémices de plans et de projets, etc, cela veut dire que tout est balayé ?

Mme la Maire : je ne sais pas M. PILET. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre. La stratégie foncière n'est pas de définir qu'il y aura un axe structurant, mais ce que nous allons mettre autour de cet axe structurant. Nous avons étudié les pistes cyclables, il est bien entendu que cela perdurera, mais que faisons-

nous ? Est-ce que nous y faisons du commerce ? Est-ce que nous y faisons de l'habitat ? Quel type d'habitat ? Etc. C'est tout cela qu'il faudra travailler.

La liste des travaux, je crois, M. FÉDOU, vous l'avoir donnée tout à l'heure. Il s'agit des travaux concernant les voies ? C'est cela, la voirie ?

M. Fédou : ... "AC Investissement voirie, trottoirs et cheminements".

Mme la Maire : oui. Donc, je vous ai donné une liste tout à l'heure.

M. Fédou : oui, mais sachant que rien aujourd'hui ne nous est présenté comme documents concrets de ces projets-là.

Mme la Maire : il faudra que la commission travaux se réunisse pour vous en faire part.

M. Fédou : ce que nous voulons faire comprendre, c'est que pour arriver à ces investissements-là, à voter aujourd'hui, il faudrait qu'en amont nous ayons pu travailler ces dossiers, qu'ils nous aient été présentés pour pouvoir voter des investissements cohérents. Parce qu'aujourd'hui nous votons des investissements, mais, soit nous n'avons pas les chiffrages, soit ce sont des chiffres de 2020, c'est donc compliqué pour avoir des informations.

Mme la Maire : 15 000 € sur Moundran : nous partons sur des études. Qu'allons-vous faire de Moundran ? Nous avons évoqué que le local puisse revenir aux associations caritatives, donc à voir. Que ce soit pour Moundran ou pour Ortéga, étude de faisabilité sur les deux : que faisons-nous ? Vers quoi allons-nous ? Peut-être vers des salles associatives autres que les associations qui les utilisaient précédemment. Moundran et Ortéga sont liés, fatalement puisqu'aujourd'hui Ortéga c'est le Secours Catholique et l'épicerie sociale, dont nous voyons bien que les locaux qu'ils utilisent sont vieillissants et mériteraient ...

M. Fédou : ... Restos du Cœur et épicerie sociale ...

Mme la Maire : ... excusez-moi, pas le Secours Catholique, les Restos du Cœurs et l'épicerie sociale, dont nous voyons bien que les locaux qu'ils utilisent aujourd'hui sont insuffisants au vu de leurs besoins. Donc, il va falloir définir tout cela, définir les besoins avec les associations en question et voir où nous les mettons.

M. Mailhé : ce n'est qu'une ligne budgétaire, 15 000 €.

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : j'espère bien que les cabinets nous prendront quand même bien moins, parce que pour savoir ce que nous allons faire, cela fait un peu cher.

M. Pilet : excusez-moi, mais c'est quand même à nous, politiques, de savoir ce que nous allons faire. Est-ce que nous voulons faire des locaux associatifs ? Oui. Est-ce que Moundran est adapté ? Mais, je ne vois pas une étude, ce que les cabinets vont dire ...

Mme la Maire : ... oui, mais il y a des études de faisabilité. Qu'y a-t-il à faire dans ce bâtiment ? Est-ce qu'il faut le démolir ? Est-ce qu'il faut reconstruire ? Est-ce qu'il y a de l'amiante ? Est-ce qu'il n'y a pas d'amiante ? Comment l'organisons-nous ? Il y a tout cela. Nous avons quand même besoin de nous appuyer sur des techniciens, nous partons donc là-dessus. Il y a des moments où nous n'avons pas le choix. Nous pouvons d'ores et déjà répondre aux études. Les études sont obligatoires pour définir les travaux nécessaires, et il y a des études que, nous, nous ne pouvons pas faire. Donc, nous nous appuyons sur des cabinets. Certes, c'est du privé, certes ils doivent faire du bénéfice, mais pour autant nous en avons besoin. Je ne connais pas de collectivité qui ne s'appuie pas sur des bureaux d'études. Si vous en connaissez, vous me dites.

Pour le terrain de sport du lycée, nous avons effectivement inscrit 200 000 €, en espérant que nous pourrions débiter les travaux d'ici la fin de l'année, sachant que nous allons aussi lancer un marché, etc. Mais comme nous allons fort probablement reprendre à peu près celui qui a été fait pour le terrain des Boulbènes, cela nous fera gagner du temps. Mais l'objectif est effectivement 2022 pour ce terrain-là.

M. Fédou : nous voyons bien que nous avons quand même la capacité financière de pouvoir absorber la totalité du coût, sachant que dans les deux ans à venir, il va falloir que nous réalisions au moins la piste pour aller jusqu'à Bidot au vu des éléments qui nous ont été donnés lors de la commission développement durable.

Mme la Maire : je pense que nous en reparlerons lors du prochain Conseil Municipal, parce que le coût de cette piste cyclable de Bidot n'est pas neutre.

M. Fédou : donc, au lieu de le reporter sur l'année prochaine avec une conséquence sur notre budget, nous aurions déjà pu l'impacter cette année pour atténuer les coûts pour l'année prochaine et les années à venir.

Mme la Maire : en fait, en le portant cette année, même si nous n'y mettons que 200 000 €, cela permet de conserver deux Contrats de Territoire pour 2023, il y a ce calcul-là aussi. Nous ne pouvons pas faire ... vous riez, mais quand nous n'avons pas suffisamment de subventions, vous nous le reprochez. Là, l'objectif est effectivement d'essayer ... oui ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Nous rions parce que cela vient démontrer ce que disait Franck et ce que nous disions, sur le niveau d'informations qui n'est pas communiqué, qui ne nous permet pas de juger sereinement les choses. Ce sont des éléments importants, il aurait été bien qu'ils soient portés à notre connaissance avant et que nous ayons pu en discuter.

Mme la Maire : je crois que chaque fois que vous posez des questions en commissions finances, les réponses vous sont données ...

M. Pilet : ... oui ...

Mme la Maire : si elles ne vous sont pas données à l'occasion de la commission parce que les éléments ne sont pas connus ...

M. Pilet : ... la seule chose, c'est que, nous, n'avons pas de boule de cristal ... sinon, vous allez nous reprocher d'être ... afin, je ne sais pas trop quoi ... mais, nous ne pouvons que faire avec les éléments que nous avons, nous allons y revenir tout à l'heure après le vote du budget, sur les subventions ...

Mme la Maire : ... ne serait-ce le PPI, M. PILET, ...

M. Pilet : ... oui ...

Mme la Maire : ... qui vous permet quand même d'avoir ...

M. Pilet : ... je l'ai dit tout à l'heure, je l'ai souligné. J'ai dit que c'était une sacrée avancée, c'est pour cela que nous voulions ...

Mme la Maire : ... il y avait déjà un PPI sur le mandat précédent, ce n'est pas nouveau ...

M. Pilet : ... oui, mais là, nous l'avons fait collectivement, je crois que c'était une bonne chose, tout le monde était content, il me semble, je n'ai pas entendu de personne qui ait émis un avis négatif. Je crois que tout le monde s'y retrouvait, je m'adresse aux Élus de la commission finances, je pense que tout le monde était très content de la richesse de ce travail. Et c'est dommage que nous ne le fassions par pour le budget.

Mme la Maire : je pense avoir répondu à vos questions, M. FÉDOU.

M. Pilet. Pour la trésorerie, nous avons répondu, France Tickets, j'ai répondu.

Concernant les ombrières, nous sommes dans l'attente de l'autorisation qui doit être donnée par le Conseil Régional, me semble-t-il, je ne sais plus.

Mme Vitet, Adjointe au développement durable : nous attendons la convention d'ENEDIS, qui met six mois avant d'aboutir. Il y a un accord de la CRE (Commission Régionale de l'Énergie), mais, par contre, la convention avec ENEDIS met du temps, globalement c'est toujours six mois. Nous avons eu l'accord de la CRE il y a un mois, ou deux à peu près, et nous devrions donc avoir dans quatre mois le retour de la convention avec ENEDIS. Le géomètre, ce que j'ai dit dans le cadre de la commission développement durable, est passé pour prendre les mesures, c'est un cabinet de la Salvetat Saint-Gilles. Tous les éléments ont été fournis, pour l'instant nous n'avons pas plus d'éléments.

Mme la Maire : donc, cela veut dire que si les ombrières sont posées, ce qui sera compliqué, nous avons inscrit les montants que nous rapporterait la location du terrain.

La Directrice Générale des Services : sachant qu'un versement devait quand même être fait au début des travaux. Nous avons donc pris aussi cela en compte, avec un début de travaux avant la fin de l'année, normalement.

Mme Vitet : c'est ce premier versement qui est mentionné.

Mme la Maire : concernant la subvention pour la Béouzo, nous avons eu un retour du Conseil Départemental, qui nous a confirmé la complétude du dossier. J'ai eu l'occasion d'échanger avec les personnes idoines du Conseil Départemental, qui m'ont confirmé le fait qu'il n'y avait aucune raison pour que nous n'ayons pas la subvention.

Après, vous êtes rentrés dans le détail. Les cavurnes ...

M. Pilet : ... le montant se rapproche de celui demandé ?

Mme la Maire : de toute façon, ce sera sur la base de 30 %, puisque c'est le principe du Conseil Départemental, à savoir que la subvention accordée dans le cadre du Contrat de Territoire concernant le scolaire est de 30 %.

Concernant les cavurnes, je suppose qu'elles se feront cette année.

Si nous changeons l'interphone de la Police Municipale, c'est que probablement celui qui est installé est défectueux. Est-ce que cela avait un rapport avec l'aménagement de poste, ou pas ? ... Oui, un aménagement de poste avait été demandé par le préventeur du Centre de Gestion. C'est pour assurer un meilleur confort de travail au personnel.

Concernant les composteurs, je vous rappelle que le Muretain Agglo les vendait à 25 € l'unité. Donc, Martine VITET, dans le cadre de sa commission, avait proposé que la commune de Fonsorbes achète 150 composteurs, que nous avons donc achetés à 25 € comme tout un chacun, que nous avons revendus 12 € à des Fonsorbais. La commune de Fonsorbes a donc participé pour 13 €. Par la suite, les Fonsorbais ont été extrêmement nombreux à s'inscrire pour en voir un, mais, malheureusement, il n'y avait pas assez de composteurs. Sauf que le Muretain Agglo, et vous avez entendu cela lors du Conseil Communautaire, n'achète plus de composteurs, donc nous n'achetons pas de composteurs au Muretain Agglo. En l'occurrence, nous parlons de déchets organiques, qui relèvent de la compétence du Muretain Agglo. Donc, nous, nous avons fait un effort conséquent pour permettre à des Fonsorbais d'acheter à un tarif réduit des composteurs en bois de qualité. Le Muretain Agglo n'assure pas sa compétence, ce qui est tout à fait

regrettable, mais est-ce pour autant à nous de la porter ? Donc, cette année, nous n'avons pas donné suite à l'effort que nous avons fait précédemment.

M. Pilet : je crois que vu le succès, c'est important de le renouveler. Je l'avais entendu lors des débats, alors je me suis permis d'aller interroger le Vice-Président en charge de ce dossier, qui m'a confirmé que le Muretain Agglo réinvestissait le même montant dans l'achat de composteurs.

Mme la Maire : ce n'est pas ce qu'il m'a dit lorsque je lui ai dit que nous voulions en acheter comme nous l'avions fait jusqu'à présent...

M. Pilet : ... c'est ce qu'il m'a dit lorsque je suis allé l'interroger parce que je trouvais que cela faisait partie des petites gouttes d'eau qu'il faut faire avancer.

Mme la Maire : cela dit, les Fonsorbais peuvent aussi aller acheter des composteurs ailleurs, ils ne sont pas obligés de les acheter, ni au Muretain Agglo, ni à la Mairie de Fonsorbes. Ceux qui sont vraiment motivés et qui ont envie de s'engager dans cette action, ils peuvent en acheter dans n'importe quelle grande surface qui vende du matériel de jardinage ...

M. Pilet : ... vous participez à un geste et à un message à envoyer.

Mme la Maire : concernant les archives, pour 100 000 €, il y a effectivement ce problème de mur de béton banché, mais il y a également la création du bureau pour l'archiviste, des ouvertures à faire, un local de stockage ; il ne s'agit pas uniquement de casser le mur, c'est au-delà. Il s'agit d'un aménagement de locaux de travail au sein de ce bâtiment.

M. Pilet : aurons-nous une présentation de ce projet ? Parce que c'est un réaménagement de l'existant, nous sommes bien d'accord ?

Mme la Maire : oui. Nous réaménageons les conditions de travail de l'archiviste ...

M. Pilet : ... c'est clair, c'est du réaménagement de l'existant ?

M. Séverac : c'est du réaménagement du local des archives et du local anciennement occupé par l'AMIF (Association Micro-Informatique de Fonsorbes) situés à l'intérieur de la médiathèque.

M. Pilet : du coup, est-ce que nous pourrions avoir le projet ? Parce que 100 000 €, cela paraît quand même énorme.

M. Séverac : oui, mais c'est aussi un projet de budget. L'étude de faisabilité, qui est nécessaire et que nous avons lancée sur ce projet nous dira exactement quels seront les frais et les tarifs que nous devrons y consacrer. Mais il n'y a pas de raison pour que ce projet ne soit pas présenté dès que nous aurons reçu cette étude ; prochainement, je pense.

Mme la Maire : sur la téléphonie : sur les 28 000 €, j'imagine que nous sommes au-delà de l'achat de téléphones, Mme MOURAREAU ?

La Directrice Générale des Services : oui. Nous avons fait des changements de standards, nécessaires par rapport à l'arrivée de la fibre optique. Mais je n'ai pas plus d'informations.

Mme la Maire : le chemin des lycéens : l'objectif est de le terminer, de façon qualitative, avec les plantations de haies, l'éclairage, l'installation de bancs.

Mme Vitet : j'ai travaillé avec Geneviève VOISIN par rapport à la haie parce que les bancs ne pouvaient pas être mis du même côté, ce qui était au départ prévu, parce que des réseaux passaient dessous. De ce fait, nous avons mis une haie végétalisée pour permettre à la biodiversité de se développer. Je ne sais pas si le budget a été légèrement dépassé ou pas du fait que Geneviève voulait qu'il y ait un panneau d'informations sur le rôle de la haie et de la biodiversité. Et là, les tarifs avaient quand même assez augmenté au moment où elle l'a fait.

La Directrice Générale des Services : nous avons fait un bilan, nous sommes restés dans le budget des 50 000 € du budget participatif. A part que nous l'avons fait sur plusieurs années, mais nous sommes restés dans le budget.

Mme Vitet : la petite différence se situe là.

M. Pilet : avec les travaux du SDEHG ?

Mme la Maire : oui, ils sont intégrés au 50 000 €.

La géolocalisation des véhicules : quoi que vous en pensiez, M. PILET, nous sommes dans l'obligation, si tant est qu'un véhicule soit pris en excès de vitesse par un radar quelconque ou en infraction du Code la Route, quel qu'il soit, de désigner le conducteur du véhicule. Donc, la seule façon que nous avons de désigner le conducteur du véhicule, c'est d'utiliser les badges qui fonctionnent avec la géolocalisation.

Sur le tiers-lieu : je vous rappelle qu'il est labellisé par la Région, et que nous bénéficions, de par son fonctionnement et des animations qui y sont menées, de subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional, soit 5 000 € de chacun pendant trois ans, avec une augmentation conséquente du nombre de locations. Nous pourrions vous faire un bilan du fonctionnement du tiers-lieu, et vous verrez qu'il croît de façon tout à fait régulière.

M. Pilet : je l'ai souligné, je pense qu'il y a une occupation de pratiquement 100 %. J'ai souligné le côté positif et nous nous en félicitons. Ce n'est pas ce que nous disions ; nous parlions du financement auprès de la société à but lucratif pour des actions qui, à notre sens, ne sont pas utiles puisque c'est plein.

Mme la Maire : sauf que si c'est plein, c'est peut-être grâce à elle aussi. C'est parce que son réseau lui permet de toucher ...

M. Pilet : ... c'était déjà dans le contrat, c'est ce que nous avons signé avec le premier marché. Ce que nous redisons, c'est que ces enveloppes supplémentaires ne nous paraissent pas pertinentes ; pour nous, c'est du gaspillage.

Mme la Maire : ensuite, vous avez fait valoir le fait que notre engagement vis-à-vis du développement durable n'était pas suffisant, vous avez parlé ...

M. Pilet : ... les études de 315 000 € ...

Mme la Maire : ... je vous ai répondu sur le fait que des études sont obligatoires. Peut-être pas pour vous, mais nous avons la certitude qu'elles le sont, de façon à ce que nous puissions nous appuyer sur des avis de professionnels, pour éviter, autant que faire se peut, de nous tromper. D'ailleurs, la dernière en date est celle sur les panneaux photovoltaïques sur la médiathèque, par exemple. Donc là, effectivement, nous payons un bureau d'études.

M. Pilet : je vais le redire, ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises et demandé : voir, que soit en interne ou avec le Muretain Agglo, de pouvoir avoir des personnels qualifiés qui nous permettent de limiter l'emploi de ces sociétés qui sont souvent très orientées, et qui puissent répondre, de l'intérieur, à la demande politique que formule l'Élu. Nous voyons bien les dérives que cela entraîne un peu partout. Nous allons y revenir pour les ordures ménagères, puisque c'est vraiment lié aussi. Quand nous voyons les sommes dépensées ici et sur l'ensemble du territoire, je pense que nous aurions gagné à nous professionnaliser et nous serions sûrement plus réactifs et beaucoup plus pertinents.

Mme la Maire : concernant le développement durable, vous nous avez expliqué que sur l'OAP de Cantelauze, notamment, nous n'avions pas mis la barre suffisamment haute. Je pense qu'elle l'est déjà largement, largement suffisamment, notamment pour les bailleurs sociaux, M. PILET. Je vous rappelle quand même qu'ils sont en difficultés, ils ont du mal à produire du logement social aujourd'hui. Si vous leur mettez des contraintes supplémentaires en terme de qualité de bâtiments par rapport à ce qui existe déjà, dont nous savons que le niveau est déjà bien haut, je ne sais pas comment ils seront en capacité de produire du logement social et je ne sais pas à quel prix sortiront les loyers des logements sociaux en question. Donc, je crois que par rapport à cela, nous allons rester sur la dernière norme, à savoir la RE (Règlementation Environnementale) 2020.

Vous avez parlé ensuite de ...

M. Pilet : ... juste pour rebondir. Il y a des communes qui font autrement, il y a des communes qui y arrivent. Il y a en plus la Région qui met en place des dispositifs qui peuvent être intéressants. C'est tout. Je pense qu'il y a des efforts à faire. Voilà.

Mme la Maire : vous avez parlé de la revalorisation des régimes indemnitaires. Je vous rappelle qu'il y a eu la revalorisation des catégories C cette année, et qu'il y aura l'augmentation du point d'indice. Voilà, je pense avoir répondu à l'intégralité de vos questions.

Mme Vitet : je voulais rajouter, par rapport à l'environnement, que nous essayons d'utiliser quand même le maximum de choses. Par rapport à l'étude concernant le réseau de chaleur, nous avons utilisé SOLEVAL, nous avons eu un financement de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour l'étude d'opportunité, nous avons aussi une grosse part du financement pour l'étude de faisabilité. Vous avez parlé tout à l'heure du plan du Parc du Calvaire que je vous ai présenté en commission développement durable, contrairement à ce que vous avez dit, pour lequel le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) nous a fait l'étude pour éviter, justement, d'aller vers un bureau d'études. Le CAUE est un moyen, et nous l'utilisons. Pour le Parc du Lavoisier, c'était un peu plus compliqué, nous n'avons pas pu le faire, mais pour le Parc du Calvaire, c'est ce qui a été fait, et c'est ce que j'ai présenté lors de la commission développement durable.

M. Fédou : sauf que sur le réseau de chaleur, qui a été présenté en commission développement durable, une seule part a été prise en compte, c'est-à-dire la chaudière au bois, et non la géothermie pour avoir un comparatif aussi. Quand nous avons ...

Mme Vitet : ...oui, mais Franck, ce que je vous ai dit, c'est que nous attendions le résultat de l'étude de faisabilité et que dans le cadre de ces résultats, parce que c'est vrai que SOLEVAL nous a présenté un réseau de chaleur bois, alors que nous avions dit bois ou géothermie, nous allons reposer la question. Cela ne veut pas dire que nous allons accepter un réseau de chaleur bois.

M. Fédou : c'est bien pour cela que lorsque nous prenons des chargés d'études ou autres, il faut qu'au moins nous ayons deux comparatifs pour voir quelle est la ...

Mme Vitet : ... oui, mais là, avec SOLEVAL, c'était gratuit. Ils sont financés par l'ADEME. Donc, c'est ce que vous disiez tout à l'heure, là c'était 100 % gratuit, cela ne nous a rien coûté.

M. Bonnet : c'est gratuit, mais la problématique, c'est que nous nous retrouvons quand même avec leur choix, et plus le nôtre. Nous n'avons plus de choix. Je ne sais pas, mais là, brutalement, nous en avons parlé en commission, j'ai dit, et comme Franck l'a dit, nous nous orientons vers plusieurs solutions, et SOLEVAL, avec l'ADEME, font le choix pour nous. Cela ne peut pas fonctionner ainsi. Effectivement, si ici nous avons un technicien agent territorial sur lequel nous pourrions nous appuyer, lui aurait la connaissance, nous l'avions aussi déjà proposé sur une autre réunion de la commission développement durable, il y a très longtemps, d'embaucher peut-être un jeune qui soit en formation et qui puisse nous accompagner sur ce type de démarches et faire ... il y a trop de bruit parasite autour, je suis désolé, si tout le monde parle en même temps, nous n'allons pas nous en sortir ... donc, je disais que cette personne-là peut nous accompagner pour faire des pré-études, et cela est gratuit aussi, je suis désolé ; nous allons gagner de l'argent avec de la production. Là, pour la production des ombrières, nous allons faire gagner de l'argent à une société privée. Si nous investissions nous-mêmes, c'est ce que nous avons développé lors de la commission, si c'était la commune qui investissait, tous les bénéfices reviendraient à la commune et permettraient d'employer une personne qui puisse s'occuper de toutes ces problématiques environnementales qui sont aujourd'hui essentielles. Aujourd'hui, nous prenons des bureaux d'études, gratuits, qui nous imposent des solutions ou nous prenons des cabinets payants.

M. Séverac : M. BONNET, il ne vous aura pas échappé, dans la note de synthèse, que dans les propositions sur le chapitre 012, il y a la proposition de création d'un poste de Conseiller énergétique en apprentissage sur une partie, pour commencer, en 2022 et à voir par la suite. Cette préoccupation-là, nous l'avons également et nous l'inscrivons dans le budget.

Mme la Maire : je vais mettre aux voix pour ...

M. Fédou : ... il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu, à savoir si, par exemple lors du Conseil Municipal de janvier ou février, nous pouvions présenter les investissements qui allaient être faits sur la commune, avoir un panel de tout.

Mme la Maire : plutôt qu'en Conseil Municipal, il me semble que cela pourrait être présenté en commission.

M. Fédou : ou en commission.

M. Pilet : vous n'avez pas répondu sur les locaux socio-culturels nécessaires, sur notre inquiétude.

Mme la Maire : pour l'instant, nous répondons aux besoins des associations. Bien-entendu, si nous ouvrons d'autres locaux, nous pourrions accueillir de nouvelles associations, qui nous sollicitent d'ores et déjà. Si nous avons un nouveau gymnase, en l'occurrence c'est du sport et non du socio-culturel, nous pourrions le proposer à des associations d'handball, de football en salle. Sur le socio-culturel, me semble-t-il, aujourd'hui, nous répondons aux besoins des associations. Quand elles nous sollicitent pour avoir des salles, nous les leur mettons à disposition, et, jusqu'à preuve du contraire ... Jean-Luc, ou Jean-Philippe ...

M. Barba, Conseiller délégué à culture, hors micro : nous pourrions avoir un Zénith pour 4 000 personnes ... *la fin de ses propos est incompréhensible.*

Mme la Maire : avez-vous des demandes bien précises de personnes vous ayant dit qu'elles avaient besoin de salles mais qu'elles n'en avaient pas ?

M. Pilet : nous avons des personnes qui sont sur des locations privées.

Mme la Maire : par exemple ? Dites-nous qui.

M. Pilet : non, je ne veux pas revenir ...

Mme la Maire : ... comme d'habitude, M. PILET. Vous venez nous dire des choses, mais vous ne nous apportez pas de preuve. Dites-nous de quelle association il s'agit. Que fait cette association-là ?

M. Pilet : je vais d'abord finir de dire ce que je voulais dire. Vous nous expliquerez ce qu'est cette histoire de gymnase supplémentaire dont vous nous avez parlé.

Mme la Maire : je vous dis qu'on peut créer des besoins, M. PILET, il n'y a pas de doute. En multipliant les salles, nous pouvons créer des besoins.

M. Pilet : c'est pour cela que nous posons la question, parce que tout est lié, de l'état de la réalité des associations sur la commune, nous demandions que nous puissions avoir un retour pour pouvoir en discuter. Nous n'avons eu qu'un retour sur l'état financier des associations. Les choses se discutent, elles se projettent. Nous savons que la population va augmenter, nous savons qu'il y aura des besoins supplémentaires. Est-ce que nous prenons les devants ? Est-ce que nous anticipons ? Point. Je ne vais pas rentrer dans ce petit jeu-là. En plus, chaque fois que nous l'avons fait, que nous avons dit des choses ici, c'était toujours avéré. Je vais reprendre, quoi que vous en pensiez, les chiffres sur la sécurité, M. FRANCHINA a convenu que c'était les bons, quand nous alertons sur les personnels, il se passe quelque chose. Donc, toutes les alertes que nous faisons sont vraies. Donc, il y a des associations sur la commune ...

Mme la Maire : ... de cela, nous pouvons en rediscuter, M. PILET ...

M. Pilet : ... s'il y a des choses, vous les dites, il n'y a pas de problème. Nous, nous disons les choses très clairement, dites-les clairement.

Mme la Maire : nous allons laisser répondre M. BAË sur les besoins des associations.

M. Baë : je te rejoins sur le fait qu'il y a effectivement des associations qui demandent des créneaux supplémentaires. Ce sont souvent des associations existantes, qui veulent multiplier des séances d'entraînement, de cours, etc. Aujourd'hui, je considère que nous sommes quasiment arrivés au maximum de ce que nous sommes en capacité de faire en termes de créneaux. Aller au-delà, c'est construire des gymnases.

M. Pilet : ça, c'est pour le volet sportif.

M. Baë : oui.

M. Pilet : est-ce que par rapport au volet socio-culturel le même état des lieux est fait ?

M. Baë : quasiment, oui.

M. Pilet : nous sommes donc d'accord qu'il faudrait s'interroger, se dire "est-ce qu'il y a besoin d'équipements supplémentaires ?" Il y en aurait besoin. "Est-ce que nous nous y lançons ou est-ce que nous ne nous y lançons pas ?" "Est-ce que nous faisons le choix budgétaire ?". Donc, nous disons la même chose.

M. Baë : oui, mais ...

M. Pilet : ... merci, parce qu'on pourrait croire qu'il y a ...

M. Baë : ... après, ce sont effectivement des choix politiques. Derrière, il y aura des investissements colossaux.

M. Pilet : oui, mais par rapport au socio-culturel, il peut y avoir, si nous décodons par rapport à Moundran la possibilité que ce soit utilisé pour des locaux associatifs, c'est une piste, je trouve que c'est intéressant. Il y a le pigeonnier, je ne sais pas ce qu'il va devenir, il peut être une piste. Il peut donc y avoir des réponses par rapport à ce constat que nous partageons, à moindres coûts, qui sont intéressants et sur lesquels nous pourrions être d'accord, sans être dans de grands investissements. Mais, cela, il faut que nous le partagions, nous, nous ne pouvons pas deviner les choses.

M. Baë : à moindres coûts, mais à partir du moment où nous allons aménager des locaux, quand je vois ce que nous coûtent les moindres modifications que nous sollicitons avec les architectes, les maîtres d'œuvre, ce sera des coûts extraordinaires, c'est certain.

M. Pilet : quand je dis "à moindres coûts", c'est un peu ironique par rapport à la boutade sur le Zénith ; c'est un coût largement inférieur. Un aménagement de la salle de Moundran ou du Pigeonnier, la commune est capable de l'assumer ...

Mme la Maire : ... excusez-moi. Quel pigeonnier ?

M. Pilet : l'ancienne gare, pardon. Le pigeonnier est un autre sujet, il reviendra plus tard. L'ancienne gare, pardon, excusez-moi.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget principal "Commune" :

VOTE	Pour :	25
	Contre :	3 (Mme Bobo et MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	5 (Mmes Marnac, Richard et Rouer, et MM. Fédou et Mailhé)

Mme la Maire : le budget est donc adopté. Merci.

Nous continuons par les budgets annexes. Nous allons sans aucun doute passer moins de temps sur ces différents budgets.

18 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2021 (délibération n° 2022-065)

Rivier : la somme de 17 675,43 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 7 144,09 € ; la somme restante de 10 531,34 € sera reportée en section de fonctionnement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2021 pour les sommes énoncées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2022-066)

M. Rivier :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté :	10 531,34 €
Chap 75	Produits de gestion courante :	39 850 €
Chap 78	Reprise sur amortissements et provisions :	20 000 €
	TOTAL :	70 381,34 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap 011	Charges à caractère général :	10 000,34 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante :	30 527 €
Chap 66	Charges financières :	7 778 €
Chap 042	Opérations d'ordre entre section :	22 076 €
	TOTAL :	70 381,34 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves :	7 144,09 €
Chap 040	Opérations d'ordre entre section :	22 076 €
	TOTAL :	29 220,09 €

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chap 001	Solde reporté d'investissement :	1 070,09 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées :	23 150 €
Chap 21	Immobilisations corporelles :	5 000 €
	TOTAL :	29 220,09 €

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Rivier : une petite parenthèse sur ce budget : les loyers sont payés à date depuis le début de l'année.

20 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2022-067)

M. Rivier :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté :	27 960,81 €
Chap 75	Produits de gestion courante :	55 000 €
	TOTAL :	82 960,81 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap 023	Virement à la section d'investissement :	23 000 €
Chap 011	Charges à caractère général :	17 992,81 €
Chap 65	Autres Charges de gestion courante :	5 €
Chap 66	Charges financières :	1 863 €
Chap 042	Opérations d'ordre entre section :	40 100 €
	TOTAL :	82 960,81 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap 001	Solde reporté d'investissement :	20 629,71 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement :	23 000 €
Chap 040	Opérations d'ordre entre section :	40 100 €
	TOTAL :	83 729,71 €

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées :	53 686 €
Chap 21	Immobilisations corporelles :	30 043,71€
	TOTAL :	83 729,71 €

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Bâtiment Locatif".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Rivier : le bâtiment est loué. Le paiement des loyers est régulier. Nous remboursons le prêt. Par contre, vous avez vu que des travaux étaient inscrits ; il est prévu de changer le système de chauffage durant l'année 2022, pour un montant de 30 000 €.

21 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2022-068)

M. Rivier :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté :	0,92 €
Chap 77	Produits exceptionnels :	811 €
	TOTAL :	811,92 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap 042	Opérations d'ordre entre section :	811,92 €
	TOTAL :	811,92 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap 001	Solde reporté d'investissement :	18 486,76 €
Chap 040	Opérations d'ordre entre section :	811,92 €
	TOTAL :	19 298,68 €

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chap 21	Immobilisations corporelles :	19 298,68 €
	TOTAL :	19 298,68 €

Ce bâtiment, aujourd'hui, n'est plus loué depuis le 1^{er} septembre 2019. Le devenir de cet ensemble immobilier sera décidé dans le courant de l'année 2022.

Mme la Maire : il est question en fait de Moundran.

M. Fédou : juste une question : les 811 € de recettes de fonctionnement viennent d'où alors si ce n'est pas loué ?

Mme la Maire : M. COUAILLES va nous répondre.

Le Directeur Financier : ces 811 € de produits exceptionnels sont une subvention de la collectivité. Vous retrouvez ce même montant au niveau du budget communal.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : il n'y a donc plus de budget annexe "lotissement communal Cachac", nous passons donc directement au budget annexe "lotissement communal Cachac II".

22 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" <i>(délibération n° 2022-069)</i>

M. Rivier :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap	002 Résultat de fonctionnement reporté :	10 000 €
	TOTAL :	10 000 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap 011	Charges à caractère général :	10 000 €
	TOTAL :	10 000 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap 001	Solde d'investissement reporté :	10 500 €
	Total :	10 500 €

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées :	10 500 €
	TOTAL :	10 500 €

Tous les lots ont été vendus. Nous avons terminé en 2020 le remboursement du prêt sans intérêt du Conseil Départemental. Nous continuons la phase de remboursement des cautions.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Lotissement Communal Cachac II".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" <i>(délibération n° 2022-070)</i>

M. Rivier :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté :	15 000 €
	TOTAL :	15 000 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap 011	Charges à caractère général :	15 000 €
	TOTAL :	15 000 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap 001	Solde d'investissement reporté :	1 500 €
	TOTAL :	1 500 €

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées :	1 500 €
	TOTAL :	1 500 €

Tous les lots ont été vendus. Nous avons terminé en 2021 le remboursement du prêt sans intérêt du Conseil Départemental. Nous continuons la phase de remboursement des cautions.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Lotissement Communal Cachac III".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2022-071)

M. Rivier :

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté :	5 951,54 €
Chap 75	Produits de gestion courante :	1 €
	TOTAL :	5 952,54 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap 65	Autres charges de gestion courante :	5 952,54 €
	TOTAL :	5 952,54 €

La vente du dernier lot a été faite en 2021. Le solde de l'excédent sera reversé au budget principal en 2022.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Le Directeur financier : je vais faire passer le 2^{ème} parapheur. Je vous rappelle que ceux qui ont une procuration doivent mettre un petit "P/O" et signer à l'emplacement de la procuration. Merci.

M. Bonnet : excusez-moi. Juste une petite question. M. SÉVERAC, vous avez évoqué tout à l'heure, dans le chapitre 012, un emploi en apprentissage. J'ai beau chercher, je n'arrive pas à le trouver. Il y a une ligne spécifique ?

M. Séverac : nous en avons parlé lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, mais c'est dans la note de synthèse du budget.

M. Bonnet : merci.

25 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL 2022 (délibération n° 2022-072)

Mme la Maire : il est vrai que nous avons accéléré les choses pour cet emprunt, compte-tenu de ce que nous savons de l'évolution des taux d'intérêts du fait de la situation internationale. Nous avons demandé à M. COUAILLES de solliciter rapidement les banques susceptibles de nous octroyer un prêt de façon à pouvoir prendre une décision la plus rapide possible afin de préserver les finances de la commune et de bénéficier de taux intéressants.

M. Rivier : nous souhaitons contracter un emprunt de 1 000 000 € afin de financer les investissements inscrits au budget communal 2022.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de six organismes. Le tableau récapitulatif des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Aussi, nous vous proposons de recourir à cet emprunt auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique selon les modalités suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 0.95 %
- Amortissement du capital : constant
- Frais de dossier : 1 000 €
- Déblocage des fonds : au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat de prêt.

Mme la Maire : vous avez vu dans le tableau qui était joint à la convocation que le Crédit Mutuel est le seul à proposer un taux aussi bas. Les autres sont sur du 1,74 %, 1,76 %. Nous nous sommes donc dit qu'il ne fallait effectivement pas que nous traînions pour avoir la certitude de pouvoir emprunter à un taux inférieur à 1 %.

Avez-vous des questions ?

M. Mailhé : c'est juste une remarque sur le Crédit Mutuel, qui est quand même bien en dessous ...

Mme la Maire : ... c'est incroyable ...

M. Mailhé : ... des autres.

Mme la Maire : oui. M. COUAILLES a commencé par nous annoncer les réponses qui arrivaient au fil des heures, cela s'est passé sur 48 heures, à savoir 1,74 %, 1,76 % pour les premières, nous étions donc plutôt inquiets. Quand le taux annoncé par le Crédit Mutuel est arrivé, cela a été une très, très heureuse surprise.

M. Mailhé : l'ensemble des conditions est le même ?

Mme la Maire : oui.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique pour financer les investissements 2022, et de mettre en place le financement tel que détaillé ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL - PROGRAMME BOURG-CENTRE - AMÉNAGEMENT DE DEUX PARCS (délibération n° 2022-073)

Mme Vitet : dans le cadre du programme bourg-centre, la commune souhaite valoriser les espaces naturels de son centre-ville.

Ainsi, en 2021, une première tranche de travaux de réaménagement a été réalisée au Parc des Lavois, et nous prévoyons, en 2022, de faire procéder à des travaux complémentaires sur ce parc, et de réaménager le Parc du Calvaire. Le coût de ces travaux est estimé à :

- Parc des Lavois (2^{ème} tranche) : 81 965.70 € HT
- Parc du Calvaire : 63 643.91 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 5 000.00 € HT
 - Soit un montant total de l'opération de : 150 609.61 € HT

Aussi, nous vous proposons de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Bourg-Centre pour l'aménagement de ces deux parcs.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS €
Travaux	145 609.61
Maîtrise d'œuvre	5 000.00
TOTAL DÉPENSES H.T.	150 609.61
TVA	30 121.93
TOTAL DÉPENSES TTC	180 731.54
RECETTES	
Subvention espérée du Conseil Régional (contrat Bourg-Centre)	45 183.00
FCTVA (à percevoir)	29 647.00
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	74 830.00
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	75 779.61

Ce dossier a été examiné par la commission travaux du 28 mars 2022. Il a été demandé d'être attentif concernant le revêtement du cheminement afin qu'il soit carrossable pour les personnes à mobilité réduite. Lors de la réunion de la commission finances du 30 mars 2022, le dossier a été examiné ; une question concernait le devis estimatif des travaux réalisé par le maître d'œuvre datant de juillet 2020 : sûrement une erreur d'année sur le document, ce serait 2021 et nous avons fixé une enveloppe de 100 000 € TTC de travaux. De plus, il a été demandé si l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est prévue pour le Parc du Calvaire.

- Mme la Maire** : la réponse est oui à "il a été demandé si l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est prévue pour le Parc du Calvaire".
- M. Fédou** : oui, pour la partie entrée côté Poids Public. Pour faire le tour du Calvaire sur un trottoir, ce n'est pas possible. Il faut donc que la personne aille stationner à l'aire de covoiturage pour pouvoir arriver jusque-là ... Là, en fait, autour du Calvaire, la personne à mobilité réduite ou en fauteuil roulant ne peut pas contourner les places de parking actuelles sur le trottoir pour accéder ...
- Mme la Maire** : ... le trottoir n'est pas assez large, c'est ce que vous voulez dire ?
- M. Fédou** : oui. Donc, quand vous dites "accessibilité", non, ce n'est pas accessible. C'est accessible par une entrée du côté du Poids Public.
- Mme la Maire** : oui.
- M. Fédou** : donc, cela veut dire qu'il faut que la personne aille se garer à l'aire de covoiturage pour arriver jusque-là.
- Mme la Maire** : j'ose espérer que les personnes qui viendront au Parc du Calvaire n'iront pas se garer au centre-ville pour s'y rendre ; ce sera fort probablement des personnes qui habitent dans le secteur. De toute façon, une personne à mobilité réduite peut utiliser le trottoir situé de l'autre côté de la rue de l'Église.
- M. Fédou** : il me semble étroit aussi.
- Mme la Maire** : non, ça passe.
- M. Pilet** : lorsque nous en avons parlé en commission, je pense que nous étions tous d'accord qu'il fallait le revoir. Je vois que là c'est un peu différent. Je rejoins Franck. Je pense que nous étions tous d'accord sur cette question d'accessibilité.
- J'en profite aussi pour préciser qu'une place réservée aux personnes handicapées a été supprimée, c'est dommage. Cela aurait facilité les choses, elle était du bon côté.
- Mme la Maire** : où était, M. PILET, la place en question ?
- Mme Bobo**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : devant le cabinet dentaire. Elle a été supprimée, il n'y a plus de place pour personnes handicapées dans ce secteur.
- Mme la Maire** : elle est de l'autre côté, rue de l'Église, devant les logements sociaux ...
- Mme Bobo** : ... oui, alors que celle qui était devant le cabinet dentaire était tout à fait ...
- Mme la Maire** : ... sauf que ...
- Mme Bobo** : ... pour aller chez les dentistes, elle était quand même importante. Je l'avais déjà signalé quand cela s'est fait ...
- Mme la Maire** : ... la place ...
- Mme Bobo** : ... c'est M. MARIN qui l'avait faite enlever ...
- Mme la Maire** : ... oui, parce que comment une personne handicapée descend de la voiture ? Elle descend sur la rue ?
- Mme Bobo** : et alors ? Cela se fait. A Plaisance, comment ont-ils fait ? Il y a un petit marquage au sol qui empiète sur la route. Je pense que si on est un peu intelligent, on fait attention.
- Mme la Maire** : il y a un pourcentage obligatoire ...
- Mme Bobo** : ... oui, je sais ...
- Mme la Maire** : ... de places pour personnes handicapées ...
- Mme Bobo** : ... oui, comme il avait compté les quatre qui étaient déjà au lycée ; elles ne sont pas utiles pour le centre du village.
- Mme la Maire** : il y en a une juste en face, à 50 mètres du cabinet dentaire.
- Mme Bobo** : aux logements sociaux ?
- Mme la Maire** : oui.
- Mme Bobo** : ce n'est pas une place qui allait faire monter le pourcentage.
- Mme la Maire** : si vous le voulez bien, nous allons revenir au sujet. Je vais mettre aux voix ... **oui**, M. MAILHÉ.
- M. Mailhé** : je viens de sortir le document pour le Parc des Lavois, nous disions qu'il s'agissait de montants de juillet 2020, je l'ai sous les yeux, ce n'est pas un devis. Donc, juillet 2021, cela m'étonnerait parce que c'est une impression automatique, c'est un extract d'un document WORD, c'est automatiquement pris avec la date du PC, ou alors la date du PC avait déjà un an de retard. Il va falloir aller voir tous les administratifs. Mais, je pense que ce sont bien les prix de 2020. Il faudra donc peut-être faire attention sur nos demandes, que nous ne soyons pas en retard sur la hausse des tarifs.
- Mme la Maire** : sur le Parc des Lavois, nous avons fixé une enveloppe maximum de 100 000 €.
- M. Mailhé** : c'était juste pour dire qu'il ne faut pas prendre des vessies pour des lanternes.
- Mme Vitet** : cela m'avait surprise en le regardant, mais, de mémoire, les devis dataient d'avant le confinement, au moment où M. MACAIGNE arrivait. C'était en 2020 ?
- M. Mailhé** : ils me disent que c'est de juillet 2021, nous ne nous sommes pas trompés. Non, c'est juillet 2020.
- Mme Vitet** : je pense que c'est cela, oui.

Mme la Maire : nous sommes sur les montants annoncés. Je le mets aux voix.

M. Bonnet : excusez-moi.

Mme la Maire : oui, M. BONNET.

M. Bonnet : merci. Je vais revenir sur ce que j'ai dit en commission. Nous avons été convoqués et nous avons reçu les documents 4 jours avant. Comme je l'ai rappelé, nous avons un règlement intérieur pour le Conseil Municipal, il vaut autant pour les commissions. Donc, essayons de nous tenir aux cinq jours pour ces documents-là pour que nous puissions travailler sereinement.

Dans le budget que vous nous avez fourni tout à l'heure, des sommes sont annoncées : 2 x 105 000 € pour ces chantiers-là. Au niveau des subventions, pour l'un 0 €, pour l'autre 20 000 €. Aujourd'hui, vous faites apparaître 45 000 € de subventions. Donc, je n'arrive pas à comprendre la corrélation entre ce document que vous nous fournissez pour ce point 26 et le budget qui a été voté juste avant.

Au niveau du FCTVA, nous ne savons pas puisque c'est un global que vous avez fourni dans le budget.

Par contre, je relève sur ce document-là une erreur de chiffres. Je ne sais pas si vous avez anticipé l'élection de dimanche et de celle dans quinze jours, peut-être que le futur État fera grâce de la TVA. Mais aujourd'hui, dans l'emprunt et l'autofinancement, je ne retrouve pas la TVA. Il me semble quand même qu'il manque 30 000 € dans ce tableau de plan prévisionnel de financement.

Lors de la commission travaux, nous avons évoqué quelques points particuliers. Il était convenu que Mme VITET, M. TAULET et M. MACAIGNE devaient se retrouver le lendemain de la commission pour évoquer certains sujets. On nous avait promis des retours que nous n'avons pas eus. Je ne sais donc pas ce qu'il s'est dit à ce niveau-là. C'était sur la problématique de démarrer les travaux en amont ou pas au niveau du Calvaire, me semble-t-il, et après, sur la problématique de l'éclairage public.

*Mme BRUN Véronique donne procuration à Mme CALVO Marie-Louise
et quitte la séance à 21 h 31*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme Vitet : je peux vous répondre par rapport à cela. C'est vrai qu'au départ nous avons dit que nous avons vu toutes les entreprises et les possibilités pour faire les travaux, mais nous n'avons pas fait de dossier de demande de subventions. De ce fait, tout a été regroupé par rapport aux demandes de subventions. Donc, nous attendons pour démarrer les travaux. De plus, dans les travaux, nous n'avons pas de réponse, bien que la demande ait été faite par Nathalie GRENIER, concernant les candélabres. Les têtes de candélabres devaient être revues par le SDEHG.

M. Bonnet : donc, du coup, nous démarrons les travaux quand même ? Comment procédons-nous ?

Mme Vitet : nous attendons. Normalement, au niveau du SDEHG ... Tu peux peut-être répondre Jean ? Parce que c'est lui qui s'en est occupé au niveau du SDEHG.

M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD : déjà, la vérification des câbles et autres sera faite prochainement. Après, cela continuera dans ...

Mme Vitet : ... c'est de faire le minimum pour que les travaux puissent commencer, parce que ce serait quand même dommage de végétaliser pour devoir après tout redéfoncer. Donc, de ce fait, nous attendons, nous avons négocié, c'est ce qui devrait se faire rapidement. Après, du coup, nous pourrions enclencher sur le reste.

M. Bonnet : d'accord. Du coup, concernant le plan prévisionnel, vous allez le modifier ? Comment procédons-nous ? Pour les 30 000 €.

Le Directeur financier : oui, il sera bien-sûr modifié, pour la délibération et pour la demande. Nous avons remarqué l'erreur des 30 000 € qui apparaissait bien. Nous ferons le nécessaire pour le modifier.

M. Bonnet : je suis fortement étonné quand même parce qu'en commission, c'est le même document qui nous avait été présenté, personne ne l'avait relevé. Aujourd'hui, personne ne le relève. C'est étonnant quand même.

Au niveau des documents qui nous sont transmis avec la convocation de la commission, il y a donc les délibérations qui sont présentées, les futures, les éventuelles délibérations, et vous anticipez tellement qu'elles sont déjà datées de demain et déjà signées par Mme la Maire. C'est quand même un petit peu étonnant ce type de démarche ...

Mme la Maire : ... cela n'est pas possible, M. BONNET.

M. Bonnet : pardon ?

Mme la Maire : cela n'est pas possible.

M. Bonnet : je suis désolé, mais les documents que nous avons, je les ai ici, c'est daté du 8 avril 2022 et signé de votre main. Je n'invente pas, ce sont les documents qu'on m'a fournis. C'est le projet de délibération ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas une délibération, ce n'est pas possible ...

M. Bonnet : ... nous allons le regarder. Ce n'est pas la délibération, mais c'est un projet, pourquoi s'est signé de demain de votre main ? Cela représente un projet.

Mme la Maire : non. Montrez-le-nous, mais je ne signe pas les délibérations avant qu'elles ne soient passées en Conseil Municipal puisque nous ne connaissons pas le résultat des votes. Comme je n'ai pas de boule de cristal, je ne sais ce que vous allez voter sur cette délibération, par exemple.

M. Bonnet : vous anticipez pourtant certaines choses.

Mme la Maire : je vais le mettre aux voix ...

M. Bonnet : ... excusez-moi. Nous avons évoqué le problème du boudrome, puisqu'aujourd'hui, dans les travaux de cette seconde phase, les bordures vont être reprises. J'ai donc posé la question où en était le projet, que vous aviez déjà évoqué il y a quelques mois de cela, sur la réflexion du boudrome. Il nous a donc été confirmé que ce projet était annulé, était aux oubliettes, par M. CANILLO. Nous pouvons donc en prendre note ce soir.

J'ai également évoqué le fait qu'aujourd'hui, le revêtement retenu autour du Calvaire est un béton balayé, donc un produit qui est quand même imperméabilisant. D'autres solutions avaient été chiffrées par l'entreprise, le choix est-il fait au pas ? J'ai demandé que soit quand même étudié, afin de préserver, comme vous le disiez tout à l'heure, la qualité de notre environnement de demain, ce qu'il serait possible de faire. C'est aussi en commission, c'est ce que nous disions tout à l'heure, qu'il faut travailler les sujets ensemble pour essayer de voir au mieux ; mais pas nous présenter un dossier ficelé pour lequel vous demandez après une subvention, ce qui acte donc l'état de fait.

Ce sera tout. Du coup, nous ne participerons pas au vote.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie (Contrat Bourg-Centre) pour les travaux d'aménagement du Parc des Lavois (tranche 2) et du Parc du Calvaire

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mme Bobo et MM. Bonnet et Pilet)

27 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITÉ DE TROIS SPECTACLES (délibération n° 2022-074)

M. Barba : le service culturel de la commune a proposé à la commission culture du 6 octobre 2021 la programmation des trois spectacles suivants :

- Concert "Sorcières" de Claire GIMATT
Le 29 avril 2022, à 21h00, Espace Cinémuz'
- Représentation "Je rêve Hollywood" (d'après le Journal d'Anne Franck), de la compagnie "La Fabula Théâtre" de Blagnac
Le 20 mai 2022, 14h00 et 21h00, Salle du Trépadé
- Concert du duo "Erdöwsky"
Le 27 mai 2022, à 21h00, Espace Cinémuz'

Ces spectacles peuvent bénéficier d'une subvention de la Région dans le cadre du dispositif Arts de la Scène-Diffusion de Proximité.

Nous vous proposons donc de solliciter cette subvention.

Le coût du concert du 29 avril 2022 s'élève à 1 300,00 € TTC, celui de la représentation du 20 mai 2022 s'élève à 2 000,00 € TTC, et celui du concert du 27 mai 2022 à 1 048,40 € TTC.

La commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % sur le prix de chaque spectacle.

Mme la Maire : les membres de la commission culture ont été informés du projet de demande de subvention le 29 mars 2022.

Avez-vous des commentaires ou des remarques ? Aucun commentaire ou remarque n'est formulé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif Arts de la scène - Aide à la diffusion de proximité auprès du Conseil Régional pour les trois spectacles cités

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

28 - TARIFICATION DU MINI SÉJOUR ÉTÉ 2022 ORGANISÉ PAR LE SERVICE JEUNESSE
 (délibération n° 2022-075)

Mme Gosselin, Adjointe déléguée aux affaires sociales : dans le cadre des actions du service jeunesse, un mini séjour est organisé à la Base de Loisirs de Saint-Ferréol du 25 au 26 juillet 2022 pour les jeunes de 10 à 16 ans (10 ans si passage en 6^{ème} la même année). L'effectif prévisionnel est de 24 jeunes. Il est prévu des activités de pleine nature : paddle, via ferrata, escalade, ...

Aussi, nous vous proposons de fixer la tarification suivante pour ce mini séjour :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF PLEIN	TARIF CAF DÉDUITE	PARTICIPATION CCAS	TARIF à la CHARGE des FAMILLES	TARIF à la CHARGE des FAMILLES (arrondi)
Fonsorbais					
Tranche 1 - QF ≤ 400	58,20 €	48,20 €	28,92 €	19,28 €	19,00 €
Tranche 2 - 401 < QF ≤ 600	65,50 €	57,50 €	17,25 €	40,25 €	40,00 €
Tranche 3 - 601 < QF ≤ 800	69,70 €	63,70 €		63,70 €	63,00 €
Tranche 4 - 801 < QF ≤ 1 300	72,00 €			72,00 €	72,00 €
Tranche 5 - 1 301 < QF ≤ 1 700	77,20 €			77,20 €	77,00 €
Tranche 6 - 1 701 < QF ≤ 2000	79,30 €			79,30 €	79,00 €
Tranche 7 - QF > 2 001	84,00 €			84,00 €	84,00 €
Personnel Mairie	65,60 €			65,60 €	65,00 €
Extérieurs	100,00 €			100,00 €	100,00 €

De plus, comme pour la tarification du mini-séjour de l'année 2021, il est proposé d'appliquer un tarif dégressif pour les fratries : 50 % de remise à partir du 2^{ème} enfant.

Les familles des tranches 1 et 2 de quotient familial pourront solliciter une aide auprès du CCAS, selon les modalités suivantes : l'aide est en faveur des 11/14 ans, adhérents fonsorbais du service jeunesse de la ville. Sur présentation de pièces justificatives, l'aide du CCAS est ainsi calculée :

- sur la base du montant du séjour restant à la charge de la famille
- selon le Quotient Familial :
 - tranche 1 : 60 % de prise en charge
 - tranche 2 : 30 % de prise en charge
- dans l'année, les familles ayant déjà obtenu une aide financière du CCAS pour un séjour pourront déposer une nouvelle demande qui sera acceptée au regard de l'enveloppe financière du CCAS. La priorité sera donnée aux enfants qui ne sont jamais partis.

Les modalités d'inscription et d'annulation prévues au règlement intérieur seront indiquées dans la délibération, à savoir :

Modalités d'inscription

- Les familles doivent remplir un dossier administratif et s'acquitter de la cotisation annuelle.

Modalités de paiement

- Le règlement pourra s'effectuer en deux versements maximum entre mai 2022 et juillet 2022.
- Le règlement total du séjour devra être effectué avant le séjour.

Modalités d'annulation

- Un remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical ou de documents certifiant le décès d'un proche parent.
- L'annulation et le remboursement seront automatiques pour toute annonce liée à la crise sanitaire empêchant la tenue du mini séjour.
- Pour les autres cas d'annulation, la famille devra prévenir le service au plus tard 15 jours avant le départ pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Ce dossier a été examiné par la commission scolaire-enfance-jeunesse du 29 mars 2022.

Avez-vous des questions ?

Mme la Maire : nous pouvons faire remarquer que le coût, notamment pour la tranche 1, est de 20 € pour un enfant. 20 € pour aller passer deux jours à Saint-Ferréol, profiter des activités proposées par le service

jeunesse. C'est un tarif extrêmement social, et je ne suis pas sûre que beaucoup de collectivités proposent des tarifs aussi bas. C'est bien. En espérant que les familles de la tranche 1 aient connaissance de cette possibilité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la tarification ci-dessus et les modalités pour le mini-séjour organisé par le service jeunesse de Fonsorbes pour la période du 25 juillet au 26 juillet 2022.

VOITE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

29 - CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE (délibération n° 2022-076)

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les sept dossiers qui suivent ont été examinés par la commission du personnel communal du 21 mars 2022 et le Comité Technique du 30 mars 2022 ; ils ont reçu un avis favorable.

Il expose au Conseil Municipal que l'avancement de grade constitue un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

Chaque fonctionnaire relève d'un cadre d'emplois, lequel comprend un ou plusieurs grades. Au cours de sa carrière, le fonctionnaire titulaire peut bénéficier d'un ou de plusieurs avancements de grade sous certaines conditions.

Pour l'année 2022, les avancements de grade ont été étudiés en fonction des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion, adoptés par délibération du 17 décembre 2020, à savoir :

- la manière de service / respect du service public
- l'expérience acquise et la valeur professionnelle, notamment au travers de l'entretien professionnel
- l'effort de formation suivie et ou de préparation à un concours / examen
- un équilibre F/H en fonction de la proportionnalité dans le grade
- l'ancienneté dans le grade

Aussi, il vous est proposé de créer les postes suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} au service communication
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème} aux services techniques
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} aux services des Ressources Humaines et Police Municipale
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème} au service entretien

Les anciens postes seront fermés en fin d'année, avec la mise à jour du tableau des effectifs. Effectivement, nous les ouvrons au 1^{er} mai 2022, mais ils entreront en application au fur et à mesure que les agents, dans l'année, rempliront les conditions d'avancement. Donc, ils ne passeront pas tous au 1^{er} mai 2022.

Mme la Maire : avez-vous des commentaires ? Aucun commentaire n'est formulé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus détaillés.

VOITE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

30 - CRÉATION D'UN POSTE POUR LA NOMINATION D'UNE STAGIAIRE (délibération n° 2022-077)

M. Séverac : un agent du service entretien est actuellement en contrat depuis le 1^{er} juin 2018. Cet agent donnant entière satisfaction et répondant aux besoins du service, il est proposé de le stagiairiser, et donc de créer le poste suivant à compter du 1^{er} juin 2022 :

- Adjoint technique à 35/35^{ème}

La situation de cet agent avait déjà été évoquée ici. Il ne remplissait pas les conditions de nationalité. Mais, depuis, il a réussi à les obtenir. Nous vous proposons donc de le stagiairiser.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir le poste décrit ci-dessus.

VOITE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

31 - CRÉATION DE POSTES SUITE A L'AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT (délibération n° 2022-078)

M. Séverac : un agent du service "marchés publics" a sollicité son passage à temps complet.

Compte tenu de la réduction d'effectifs dans ce service, non pas imposée mais suite au congé maladie de longue durée d'un agent de ce service, pour lequel nous cherchons toujours des possibilités de remplacement, l'agent qui reste en charge dans le service a trouvé son emploi du temps un peu plus chargé, c'est donc avec intérêt que nous proposons d'apporter une suite favorable à sa demande de passer à 35/35^{ème} pour assurer la continuité du service public, il est proposé au Conseil Municipal de créer le poste suivant à compter du 1^{er} mai 2022 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à 35/35^{ème}

Et donc de fermer à la même date :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à 30.4/35^{ème}

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création et fermeture des postes ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Bobo : je voulais juste poster une question : il y a une augmentation du temps de travail d'un agent, mais, de plus, il y a une offre d'emploi par rapport à ce secteur ?

Mme la Maire : nous sommes en train d'essayer de trouver une solution de remplacement de l'agent actuellement en congé de longue maladie, mais comme c'est un poste qui nécessite des compétences toutes particulières, nous n'arrivons malheureusement pas à trouver. Nous avons interrogé le Centre de Gestion, nous avons lancé ...

Mme Bobo : ... c'est ce que j'ai vu sur le site de la Mairie. Est-ce que c'est pour renforcer le service ou pallier l'absence ?

Mme la Maire : pour l'instant, c'est pour pallier l'absence.

Mme Bobo : d'accord. Merci.

M. Séverac : c'est sur le site emploi territorial.

Mme Bobo : je l'ai vu aussi sur le site de la Mairie. C'est pour cela que je le signale.

M. Séverac : tout à fait.

32 - FERMETURE D'UN POSTE (délibération n° 2022-079)

M. Séverac : dans le cadre du recrutement d'un Directeur des Projets Éducatifs et Sociaux transversaux pour le remplacement du Coordonnateur Parentalité, que vous avez pu accueillir tout à l'heure, deux postes avaient été ouverts par délibération en date du 2 décembre 2021 afin de permettre une sélection plus large.

Le recrutement étant aujourd'hui effectif, il vous est proposé de fermer le poste non pourvu, à savoir :

- 1 poste d'attaché principal à 35/35^{ème}

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fermer le poste décrit ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

33 - MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LE SERVICE ÉTAT CIVIL (délibération n° 2022-080)

M. Séverac : afin de répondre à des besoins particuliers en matière d'actes d'état civil, il est proposé de mettre en place des astreintes pour le service "état civil". Pour ce faire, un règlement a été établi en concertation avec les agents concernés. Il était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Le règlement prévoit que les astreintes se mettent en place lors d'un week-end de trois jours minimum sur appel d'un Élu de permanence ou de la Direction pour l'enregistrement d'un décès pour lequel il n'est pas possible d'attendre les horaires habituels d'ouverture de la Mairie, ou pour rédiger un acte de naissance pour les enfants mort-nés.

Les astreintes seront assurées suivant un planning défini, qui a été établi pour l'année 2022 par lesdits agents.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Les agents du service état civil n'ont jamais fait défaut jusqu'à présent quand nous avons eu besoin de les appeler, même pendant un long week-end, elles ont toujours répondu à nos sollicitations, parce que par chance ce jour-là elles étaient disponibles, et sur Fonsorbes, et en capacité de bien vouloir répondre.

Il s'agit donc de donner un cadre plus formel, réglementaire et poser une pratique normale de travail.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer des astreintes pour le service état civil selon les conditions indiquées ci-dessus, et d'adopter le règlement de ces astreintes.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

34 - CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE AU BÉNÉFICE DU MURETAIN AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES HORS CHEMINS RURAUX - 2022 (délibération n° 2022-081)

M. Séverac : comme chaque année, il est proposé d'accepter la signature d'une convention annuelle de mise à disposition d'une partie des services techniques de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries hors chemins ruraux. Cette convention s'applique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Un agent est mis à disposition pour 92 % de son temps de travail (temps complet). C'est notamment l'employé de la balayeuse

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Si vous vous souvenez, il y a peu de temps, nous avons voté le même point pour 2021. Nous espérons, d'ici la fin de l'année, voter ce même point pour les trois années qui viennent, parce que cela devrait passer sur des conventions trisannuelles. En tous cas, il y a eu un effort de rattrapage de la situation. Que nous votions en 2022 la mise à disposition pour 2022 semble normal.

M. Bonnet : excusez-moi. Je reviens toujours sur le même point. La convention fait toujours état du matériel. Il est convenu entre les parties que "*les modalités de participation aux dépenses d'entretien et de renouvellement ...*". Et, au niveau des chiffres, nous avons toujours 0. Je ne comprends pas pourquoi nous nous obstinons à conserver ce type de convention pour laquelle, au niveau du matériel, nous ne facturons rien au Muretain Agglo. Est-ce que vous avez le souhait de renégocier ces conditions-là ou pas ? Chaque année, j'ai l'impression de redire les mêmes choses, mais nous nous retrouvons toujours avec ce document et ses annexes dans lesquels nous ne retrouvons que l'agent municipal. Pourquoi ne pas avoir ...

Mme la Maire : ... chaque année, nous faisons la même réponse, M. BONNET ...

M. Bonnet : ... oui, mais ...

Mme la Maire : ... à savoir que cela a été clecté de la sorte en 2014. Il a été choisi par nos prédécesseurs le fait de conserver l'entretien de la voirie et la balayeuse sur la commune de façon à être plus efficient et je pense que, pour le coup, ils ont eu raison. Donc, il n'y a que la mise à disposition de l'agent prise en compte. Je peux vous dire que les collègues des communes à côté estiment avoir un entretien de la voirie par le Muretain Agglo insuffisant par rapport aux besoins. Nous, nous avons investi, acheté une balayeuse qui nous a coûté, me semble-t-il, 80 000 € ...

M. Bonnet : ... multiplié par deux je pense, c'était dans les 180 000 € il me semble ...

Mme la Maire : ... oui, 180 000 € ...

M. Bonnet : ... oui, mais comme vous le disiez tout à l'heure par rapport aux composteurs qui ne sont pas de notre compétence, là c'est de leur compétence. Pourquoi nous ne renégocions pas quelque chose avec eux ? Si cette convention existe telle qu'elle existe là, c'est que peut-être d'autres communes ont payé la balayeuse, l'entretien du matériel ...

Mme la Maire : ... parce qu'elle sera clectée avec le coût de la balayeuse et le coût de l'agent. Donc, du coup, il n'y a pas d'intérêt à le faire faire par le Muretain Agglo parce qu'au moins nous avons la certitude d'avoir la balayeuse disponible quand nous en avons besoin, et elle tourne actuellement tous les jours. Allez voir à Saint-Lys, ils l'ont le mardi pour le marché, mais je ne suis pas sûre qu'elle repasse dans la semaine. Nous, nous l'avons tous les jours.

La Directrice Générale des Services : de plus, un point est fait annuellement. Donc, si nous augmentions effectivement du côté amortissements de matériel, nous le payerions en fait dans l'AC voirie que nous votons chaque année. Il n'y a donc aucun intérêt à faire un jeu d'écritures pour effectivement arriver à 0.

M. Bonnet : donc, de fait, nous ne pouvons pas reprendre le document, sans le matériel ?

La Directrice Générale des Services : nous pouvons le demander au Muretain Agglo, mais, en tout cas, c'est lui qui a décidé le faire ainsi.

M. Lerat, du groupe Majoritaire : je voudrais juste préciser qu'il est écrit dans la convention "*Matériel mis à disposition : les modalités de participation aux dépenses d'entretien et de renouvellement sont calculées sur la base des frais réels, de l'année N-1, engagés par la commune.*" Donc, c'est bien prévu ; l'entretien du matériel, mais pas le prêt.

M. Bonnet : si nous regardons les tableaux qui sont en annexe, il y a 0.

Mme Bobo : l'année dernière, la balayeuse a été abîmée. Il y a eu de gros travaux ...

Mme la Maire : ... des travaux d'entretien sont faits régulièrement sur la balayeuse ...

Mme Bobo : ... et cela n'a pas été refacturé.

M. Séverac : non, cela n'a pas été refacturé.

Mme la Maire : non, cela n'a pas été refacturé au Muretain Agglo, c'est la commune qui paye.

Mme Bobo : oui.

M. Pilet : l'entretien fait partie de la convention, c'est donc au Muretain Agglo de le prendre en charge. Pourquoi il le refacturerait puisque dans la convention c'est marqué clairement ?

Mme la Maire : parce que cela n'a pas été clecté en 2014. C'est toujours le même problème. Il n'y a pas de photo qui ait été faite sur l'entretien, le coût et l'investissement du matériel. Si cela avait été le cas, nous pourrions le revendiquer. Mais, cela n'a pas été clecté. La seule chose qui ait été clectée, c'est la mise à disposition d'un agent ... Si la CLECT pouvait se réunir ...

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de "mise à disposition des services de la commune de Fonsorbes au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Muretain" pour la compétence "entretien de la voirie communautaire, hors chemins ruraux" pour la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires pour ladite compétence, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

35 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT LAÏCITÉ (délibération n° 2022-082)

M. Séverac : la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, "confortant le respect des principes de la République", a entendu conforter le principe de laïcité au sein des services publics en particulier. Pour ce faire, elle a modifié diverses dispositions de la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire, en créant un article qui prévoit que : "Les administrations de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics (...) désignent un référent laïcité. Un décret en Conseil d'État détermine les missions ainsi que les modalités et les critères de désignation des référents laïcité".

S'agissant plus précisément de la Fonction Publique Territoriale, la Loi précitée apporte des précisions sur le rôle des centres de gestion :

- Figure, ainsi, parmi leurs missions gérées en commun à un niveau au moins régional : la désignation d'un référent laïcité
- En effet, les Centres de Gestion doivent désormais assurer, pour leurs agents et pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés, la désignation d'un référent laïcité, chargé des missions prévues à l'article 28 ter de la Loi du 13 juillet 1983

La mission ne relevant pas des missions obligatoires du Centre de Gestion, elle est conditionnée à une adhésion annuelle de la collectivité. Cependant, la commune ayant déjà adhéré à la mission "référent éthique" par délibération du 19 décembre 2019, aucune adhésion annuelle ne sera facturée pour la mission "référent laïcité".

Le référent laïcité exerce les missions suivantes :

- Le conseil aux chefs de service et aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général.
- La sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe.
- L'organisation, à son niveau, et le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

Il peut aussi être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.

Aussi, nous vous proposons d'adhérer au Centre de Gestion de la Haute Garonne pour la mission Référent Laïcité. Le référent laïcité du Centre de Gestion est la même personne que celle qui fait office de Référent Éthique, à savoir M. BEAUFILS.

Mme la Maire : quelques précisions ont été demandées lors de la commission du personnel, ou du Comité Technique, à savoir : qui peut le saisir ? Dans quel cadre ? Donc, ...

M. Séverac : ... non, c'était lors du Conseil d'Administration du CCAS ...

Mme Bobo : ... c'était au CCAS, j'ai posé la question, et qu'il serait bien de mettre le nom et les coordonnées avec la fiche de paye de tous les agents, comme ça ils auraient tous personnellement les coordonnées ; pas besoin de passer par la hiérarchie ...

M. Séverac : ... donc, tout agent peut effectivement le saisir ...

Mme Bobo : ... ce serait plus pratique. Merci.

M. Séverac : une autre question avait été posée au CCAS, sur l'affichage de la charte de la laïcité dans nos locaux. C'est en cours, dès le lendemain, il y avait des photocopies. Si tu veux, vas-y, pose la question, je saurais te répondre de nouveau.

M. Mailhé : tu étais enregistré, nous modifierons le procès-verbal. Est-ce qu'il existe une charte de la laïcité ?

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la mission Référent Laïcité proposée par le CDG 31.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

36 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU CONSEIL RÉGIONAL - RÉNOVATION DU TERRAIN DE SPORT DU COMPLEXE SPORTIF DU LYCÉE (délibération n° 2022-083)

M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal-services techniques-service entretien" : le SIVOM du canton de Saint-Lys a réalisé en 2011, attenant au lycée de Fonsorbes, un gymnase, des infrastructures sportives et un terrain de sport synthétique destinés aux lycéens et associations sportives.

Rétrocédé à la commune de Fonsorbes en 2016 en raison de la dissolution du SIVOM, il apparaît aujourd'hui que l'état de la surface de jeu du terrain de sport a atteint sa durée limite d'utilisation, soit environ 10 ans.

Ce terrain étant utilisé quotidiennement par les lycéens et les associations Fonsorboises (principalement le club de rugby du Canton de Saint-Lys et le club de football), il convient donc aujourd'hui de faire établir un diagnostic et de prévoir les travaux de mise en place d'une couche de souplesse, de remplacement de la surface de jeu (gazon synthétique) et de faire réaliser les nouveaux tracés pour le rugby et le foot à 11.

Aussi, afin d'aider la commune au financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire 2022 et auprès du Conseil Régional.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS €
Travaux	640 850.00
Diagnostic	5 700.00
Maîtrise d'œuvre	23 000.00
Bureau de contrôle	8 350.00
TOTAL DÉPENSES H.T.	677 900.00
TVA	135 580.00
TOTAL DÉPENSES TTC	813 480.00
RECETTES	
Subvention espérée du Conseil Départemental - Contrat de Territoire 2022	192 255.00
Subvention espérée du Conseil Régional	203 370.00
FCTVA (à percevoir)	133 443.00
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	529 068.00
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	284 412.00

Mme la Maire : nous pouvons solliciter le Conseil Régional puisque c'est un équipement mis à la disposition du lycée. Autant il ne participe pas sur le terrain des Boulbènes, autant il participera sur celui-ci puisque le lycée est une compétence de la Région.

Avez-vous des questions ?

M. Fédou : non, juste comme tout à l'heure sur le BP : vu l'autofinancement faible, 285 000 € en arrondissant, nous aurions pu porter la totalité sur cette année-ci.

Mme la Maire : la difficulté est d'avoir la certitude que nous soyons aussi en capacité de le faire. En terme de calendrier, cela paraît extrêmement juste. Dans l'absolu, nous aurions pu. Mais nous avons déjà un budget d'investissement conséquent, + de 7 000 000 €.

M. Fédou : oui, parce que la subvention du Département est conditionnée à ce que ...

Mme la Maire : ... au début des travaux ...

M. Fédou : ... les travaux commencent pour l'an 2022 quand même.

Mme la Maire : oui. Nous espérons être dans les temps.

M. Mailhé : une petite remarque : c'est le coût pour une rénovation et le coût pour une création. En fait, cela revient plus cher de faire une rénovation ...

Mme la Maire : ... oui, paradoxalement ...

M. Mailhé : ...c'est normal ou est-ce qu'il y a le fait que ce soit mixte, foot et rugby, où la technique ne sera pas la même ?

M. Canillo : non, c'est que dans le budget que nous avons mis, nous avons pris toutes les options ... Oui, parce que nous ne savons pas ce que nous allons faire. Nous sommes d'accord là-dessus, nous en avons assez discuté. Donc, nous mettons toutes les options, comme ça, à nous de décider, et nous déciderons en commun, comme nous l'avons fait l'autre jour pour le sable et le support souple. Après, il faudra peut-être considérer que les drains seront à revoir. S'ils ne sont pas à revoir, ce sera un coût en moins.

Mme la Maire : d'où l'intérêt du diagnostic.

M. Franchina : après, il faut aussi considérer qu'il y a la dépose, ce sont donc des frais supplémentaires par rapport à une construction neuve ; il y a éventuellement la mise en décharge des frais de démolition et autres que nous n'avons pas lorsque nous faisons une construction neuve. Cela m'a surpris aussi, j'ai eu la même remarque que toi.

M. Mailhé : le souci, en étant mixte, c'est que ce ne sera pas le même coût sur la création derrière.

M. Bonnet : excusez-moi pour tout à l'heure, effectivement, ce n'était pas la délibération, c'était le plan de financement pour le terrain, dont celui-ci, la note de présentation pour celui-ci et la note explicative du Lavoir et du Calvaire que vous avez signés en date du 8 avril.

Plusieurs points : nous ne l'avons pas évoqué en commission, au niveau de la piste d'athlétisme située en périphérie, dans quel état se trouve-t-elle actuellement ? Il n'y a pas besoin d'y travailler dessus en complément ? Parce qu'un diagnostic avait été fait en plus du ...

Mme la Maire : ... il n'y a aucune demande de la part de l'Athlé 632 qui l'utilise très régulièrement.

M. Baë : c'est une question qui a été posée de leur part. Mais, ils admettent que la piste est en bon état.

M. Bonnet : d'accord. Ensuite, au niveau technique. Sur le précédent terrain de foot, nous avons évoqué l'idée de ne pas utiliser du S.B.R (Styrene-Butadiene Rubber), les pneus broyés. Sur ce projet-là, à priori, nous ne pourrions pas faire autrement. Donc, par rapport aux explications données par M. CANILLO, d'ici deux ou trois ans, je ne sais pas quel délai avait été évoqué avec Vincent, il y aurait à priori possibilité un jour que ce soit déclaré comme un produit qui soit, pas cancérigène, mais de très mauvais aloi pour l'environnement, et qu'à terme il pourrait être interdit. Donc, qu'allons-nous faire si nous en arrivons à ce point-là ?

M. Canillo : non, nous avons posé la question au maître d'œuvre, nous attendons la réponse.

M. Bonnet : d'accord. Est-ce qu'aujourd'hui, le S.B.R. est réellement la meilleure solution pour l'environnement ? Et en plus, il me semble que vous aviez évoqué quand même le fait qu'à terme ce produit-là devrait être peut-être interdit. Donc, si nous nous orientons sur ce produit-là aujourd'hui, d'ici deux ou trois ans, je ne sais pas quel délai avait été évoqué avec Vincent, il y aurait à priori possibilité un jour que ce soit déclaré comme un produit qui soit, pas cancérigène, mais de très mauvais aloi pour l'environnement, et qu'à terme il pourrait être interdit. Donc, qu'allons-nous faire si nous en arrivons à ce point-là ?

M. Canillo : c'est pour cela que nous avons parlé, l'autre jour, c'était marqué sur le rapport que vous avez eu, de toutes les options possibles, cela va jusqu'au liège. Donc, personne n'a dit que nous mettrons du S.B.R. Il y a le S.B.R., il y a le liège, il y a tout ce qui peut exister, et c'est marqué dans le dossier. Pour le moment, aucune décision n'a été prise.

M. Bonnet : ou nous nous laissons toutes les possibilités. D'accord.

Au niveau du plan de financement que vous nous proposez aujourd'hui, 133 000 € de FCTVA sont présentés. Sur le précédent nous n'avons rien, nous avons 0 montant. Pour quelle raison avez-vous ajouté ces 133 000 € ? Au départ, nous étions sur un total de financement HT de 677 000 €.

Mme la Maire : cela n'aurait pas été là, peut-être nous auriez-vous fait remarquer que cela n'y était pas. Oui, quand nous faisons des travaux, nous récupérons la TVA, deux ans après.

M. Bonnet : ce FCTVA que vous mettez dans ces plans de financement, il concerne l'opération ou est-ce du FCTVA à récupérer ? Donc, avec un différé de deux ans. Donc, en financement, pendant deux ans, il faut rajouter 133 000 €, mais pas annoncer 284 000 €.

Mme la Maire : M. BONNET, vous avez l'air de découvrir cela. Vous êtes ...

M. Bonnet : ... et oui, excusez-moi, je me pose des questions petit à petit ... je suis plus un technicien qu'un financier ...

Mme la Maire : ... vous êtes Élu depuis 2020, vous avez bien vu sur tous les plans de financement qu'il y avait la récupération de la TVA.

M. Bonnet : je ne fais pas de formation, malheureusement, pour les Élus, je ne peux pas, et donc, du coup, petit à petit je m'informe. Je ne suis pas Élu, comme vous, depuis huit ans. Je suis désolé.

Mme la Maire : nous savons que la lecture que vous faites n'est peut-être pas forcément aussi rigoureuse que cela. Si vous êtes passé au travers de cela depuis deux ans ... Je ne ferai pas de commentaire superflu.

Je le mets ...

- M. Bonnet** : ... ce n'en est pas un celui-ci ? Celui-ci, c'en est un superflu. Je vous l'ai déjà dit la dernière fois, vos mesquineries, quand même, sont d'une bassesse ... oui, oui ...
- Mme la Maire** : ... M. BONNET, de la part d'un Élu qui, en avril 2020, a pris une amende pour tapage nocturne alors que nous étions en plein ... non, nous n'étions pas en plein confinement ...
- M. Bonnet** : ... pardon ? De quelle amende vous parlez ? De quoi vous parlez, Madame ? Vous m'accusez de certaines choses, je pense que nous n'allons pas en rester là, ça c'est clair. A force de jouer à ce jeu-là, ...
- Mme la Maire** : ... vous savez, M. BONNET, nous étions ...
- M. Bonnet** : ... mais jamais je n'ai...
- Mme la Maire** : ... en période de couvre-feu, si vous voulez, nous ne l'enregistrons pas,
- M. Bonnet** : ... mais quelle accusation ? C'est en direct, Madame, ce que vous faites-là, c'est en direct, ça passe ce soir.
- Mme la Maire** : ce n'est pas grave, je le dis et je le maintiens. Vous avez eu ...
- M. Pilet** : ... attendez, c'est quoi cette accusation que vous faites publiquement ? Qui concerne la vie privée, si c'est vrai parce que je pense que ce n'est pas vrai. Allez-y.
- Mme la Maire** : je dis qu'en période de couvre-feu, un samedi soir de match, la Gendarmerie a été appelée pour tapage nocturne, il y avait une réception avec des amis chez vous M. BONNET. Un voisin avait appelé la Gendarmerie, parce qu'excédé par le bruit Et, le lundi matin, le lieutenant SAVOYA m'a téléphoné ...
- M. Bonnet** : ... mais ce n'est pas le sujet, comme vous dites d'habitude ... si vous voulez m'interpeller, vous m'interpellez en privé, Madame. D'ailleurs, vous portez des accusations ...
- Mme la Maire** : ... les propos que vous avez tenus à mon égard ne sont pas corrects non plus ...
- M. Bonnet** : ... quels propos qui ne sont pas corrects ? ...
- M. Mailhé** : ... nous allons mettre le holà. Je pense que nous pouvons voter le point parce que ces discussions, c'est comme la dernière fois pour les remarques qui ont été faites, cela n'a rien à faire ici. Je suis désolé, je suis Élu d'une Minorité, je m'en contrefous de qui a fait du bruit ou qui a passé ...
- Mme la Maire** : ... sauf que ...
- M. Mailhé** : ... je ne veux pas savoir, cela n'a rien à faire ici.
- Mme la Maire** : d'accord.
- M. Mailhé** : si vous voulez, nous coupons tous les micros, nous coupons la caméra, et nous en parlons. Mais pour moi, sincèrement, tout cela n'a rien à faire ici.
- Mme la Maire** : mais que l'on ne vienne pas me donner des leçons, M. MAILHÉ.
- M. Mailhé** : je ne vous donne pas de leçon ...
- Mme la Maire** : ... non, pas vous ...
- M. Mailhé** : ... mais, mettez-vous ...
- M. Bonnet** : ... mais quelles leçons je vous donne, Madame ? ...
- M. Bonnet et M. Mailhé s'exprimant simultanément, leurs propos deviennent incompréhensibles.*
- M. Mailhé** : ... donc, nous passons à la suite parce que je veux travailler, ici. Je ne veux pas régler les comptes des uns et des autres. Nous travaillons.
- M. Pilet** : Christophe, cela soulève quelque chose d'autre, c'est l'utilisation du rôle d'Officier de Police, d'avoir des informations et de s'en servir à des fins très spécifiques. C'est très grave ce que vous venez de faire, c'est très grave ...
- Mme la Maire** : ... je crois ...
- M. Pilet** : ... c'est la même attaque que vous aviez faite contre Mme RANGOLY où vous aviez monté une histoire de toutes pièces. Vous l'aviez accusée de choses qui étaient fausses. Vous aviez monté ...
- Mme la Maire** : ... la plainte a été classée sans suite.
- M. Pilet** : pardon ?
- Mme la Maire** : la plainte a été classée sans suite.
- M. Pilet** : la plainte de quoi ?
- Mme la Maire** : la plainte qu'avait déposée Mme RANGOLY a été classée sans suite.
- M. Pilet** : je ne parle pas de cela, je parle de l'accusation que vous avez montée, en l'accusant d'utiliser à des fins ...
- Mme la Maire** : ... elle avait déposé plainte, qui a été classée sans suite, M. PILET.
- M. Pilet** : excusez-moi. Vous avez espionné, vous et vos Adjoints, vous avez pris des photos qui sont au dossier ... excusez-moi, vous n'étiez pas là, mais la personne qui s'est vue en photo, donc des photos qui ont été prises à son insu, au volant de son véhicule ...
- Mme la Maire** : ... non, non. Arrêtez avec cela ...
- M. Pilet** : ... les photos sont au dossier ...
- Mme la Maire** : ... cela a été classé sans suite, M. PILET, alors que ...
- M. Pilet** : ... non, faites attention à ce que vous dites ...
- Mme la Maire** : ... la contravention de 2020 est réelle ...

M. Séverac : ... je demande à ce que nous revenions à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal ...

M. Pilet : ... l'utilisation de données ...

M. Séverac : ... il est quand même 22 h 10 ...

M. Pilet : ... l'utilisation de données, mises sur la place publique, alors que l'on a un rôle ...

M. Séverac : ... s'il y a eu une plainte ...

M. Pilet : ... excusez-moi, M. SÉVERAC, il est inadmissible d'utiliser des informations confidentielles et de les mettre sur la place publique.

M. Séverac : vous l'avez déjà dit.

M. Pilet : et bien, je le répète, parce que c'est inadmissible, c'est intolérable ...

Mme la Maire : ... il n'y a rien de confidentiel, les voisins ...

M. Pilet : ... vous voulez que nous parlions d'autre chose ? Mais nous, nous ne le ferons pas là. Il y a des gens autour de cette table qui feraient mieux ...

Mme la Maire : ... d'accord. Nous remettons cela ...

M. Pilet : ... ne partez pas là-dessus, parce que nous allons dire des choses sur d'autres personnes. A ce moment-là, dites toutes les autres contraventions qu'il y a. Dites-les toutes ...

Mme la Maire : ... de cet ordre-là, M. PILET, ...

M. Pilet : ... de cet ordre-là, dites-les toutes ...

Mme la Maire : ... c'est la première et la seule fois où j'ai été appelée par les services de la Gendarmerie pour me signaler une contravention dans un cadre très, très particulier, concernant un Élu. Cela aurait été n'importe quel autre Élu, je l'aurais su aussi. C'est la seule fois. La seule fois où le lieutenant SAVOYA, en l'occurrence puisqu'il s'agissait de lui, m'a appelée le lundi matin pour me le signaler, sachant qu'il s'agissait d'un Conseiller Municipal.

Mme Bobo : et alors ? Cela vous fait plaisir d'avoir ...

Mme la Maire : ... cela ne me fait pas plaisir, non ...

Mme Bobo : ... situation qui est strictement personnelle, cela n'a rien à voir à aujourd'hui ...

Mme la Maire : ... avec le sujet, non, mais par rapport ...

Mme Bobo : ... non, c'est une situation déplacée. Nous, nous vous reprenons sur le comportement en Conseil Municipal, nous n'allons pas aller voir votre vie privée. Cela n'a rien à voir. Je suis désolée, vous avez dépassé les limites ...

Mme la Maire : ... j'essaie, en tant qu'Élue, d'avoir un comportement exemplaire, Mme BOBO.

Mme Bobo : et alors ? Il peut y avoir des débordements. Tout le monde n'est pas parfait.

M. Pilet : je vais poser une question : est-ce que toucher les rétroviseurs dans l'espace public, ou lever les essuie-glaces, est-ce que c'est un comportement exemplaire ?

Mme la Maire : oui, cela m'est arrivé de le faire, M. PILET, pour la bonne et simple raison que ce sont des gens stationnés sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables. Donc, simplement, leur lever les essuie-glaces pour leur montrer qu'ils sont stationnés sur un endroit où ils ne devraient pas l'être. Dans l'histoire, quel est celui ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Ce n'est pas digne d'un premier Magistrat ...

...

M. Pilet : ... pardon ?

M. Séverac : je pense que ...

M. Pilet : ... non, attendez ... il y a quand même des règles à respecter. Ce n'est pas parce que l'on est Maire que l'on peut faire tout ce que l'on veut. Si des gens ne sont pas stationnés correctement, on les verbalise. Point à la ligne ... Mais c'est quoi ce truc de penser que l'on peut faire tout ce que l'on veut ? ...

Mme la Maire : ... mais M. PILET, ce n'est pas parce que je suis Maire que je le fais. Je le faisais également quand je n'étais pas Maire, pour montrer que l'on ne peut pas faire n'importe quoi ...

M. Pilet : ... ce n'est pas exemplaire ...

Mme la Maire : ... qu'est-ce qui n'est pas exemplaire ? C'est de se garer sur un trottoir qui n'est pas exemplaire ...

M. Pilet : ... là, on verbalise, point.

Mme la Maire : mais M. PILET, je n'ai pas la capacité de verbaliser.

M. Pilet : vous appelez les services ...

Mme la Maire : ... les services ...

Mme la Maire et M. Pilet s'expriment simultanément, leurs propos deviennent incompréhensibles.

M. Mailhé : ce que je disais, c'est qu'il y a des choses qui n'ont rien à faire en Conseil Municipal. C'est arrivé il y a quelques temps, cela recommence aujourd'hui, on arrête. Nous passons à la suite. Nous travaillons. Nous réglerons ...

M. Pilet : ... t'es gentil, mais ce n'est pas toi qui es accusé. Tu te rends-compte ...

M. Mailhé : ... non, mais il y a des solutions ...

Mme la Maire : ... je vais ...

M. Mailhé : ... parce que cela a été dit publiquement. Mais, nous pouvons ...

M. Séverac : ... bon, nous arrêtons ...

M. Mailhé : ... il y aura des actions à faire, il y aura des actions à dire, il y aura peut-être des excuses à faire, tôt ou tard, mais là, maintenant, il y a des sujets en Conseil Municipal. Cela fait deux fois, coup sur coup ; le 10 février, des sujets sont sortis en Conseil Municipal, qui n'ont rien à faire en Conseil Municipal. Ce coup-ci un autre sujet est sorti en Conseil Municipal, qui n'a rien à faire en Conseil Municipal. Chaque fois, ça va être réglé, mais ce sera réglé à l'extérieur et pas sur la place publique. Merci.

Mme la Maire : nous revenons effectivement sur l'ordre du jour.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (Contrat de Territoire 2022) et du Conseil Régional Occitanie pour les travaux de rénovation du terrain de sport synthétique du Complexe sportif du Lycée de Fonsorbes.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET - ASSOCIATION "LES TROIS MOUSQUETONS" (délibération n° 2022-084)

M. Baë : l'association "les Trois Mousquetons" sollicite une subvention de projet pour l'organisation de la compétition départementale Garonne Escalade Trophée (GET). Il s'agit d'un challenge amical à étapes organisé par la Fédération, et chaque club du département est chargé d'une session. La rencontre se déroulera le 5 juin 2022 au gymnase du lycée.

Les frais de préparation de l'espace étant très onéreux, le club a fait appel à une participation financière de la Mairie pour absorber les coûts d'organisation, en plus de l'implication bénévole de l'ensemble des dirigeants.

Sa demande porte sur un montant de 1 400,00 € pour un total de dépenses de 2 500,00 €.

La commission finances, réunie le 30 mars 2022, a proposé de lui octroyer une subvention d'un montant de 300 €, ce qui correspond au montant attribué en 2019.

Il est rappelé que le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures a été modifié par délibération du 7 octobre 2019 afin d'établir la procédure d'examen des demandes de subventions de projet : le montant de la subvention ne sera pas calculé de manière automatique mais sera débattu et proposé par la commission des finances, après avis de la commission concernée en fonction des critères retenus qui sont détaillés dans cet acte.

Aussi, il est proposé d'octroyer une subvention de projet d'un montant de 300 € à l'association "les Trois Mousquetons".

Ce dossier a été transmis pour avis aux membres de la commission sport le 21 mars 2022.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

M. Fédou : nous allons voter la subvention. Mais, c'est juste savoir : est-ce que c'est une compétition récurrente ? C'est chaque année ?

Mme la Maire : oui.

M. Baë : elle s'est déjà produite.

M. Fédou : c'est la première fois qu'elle demande une subvention de projet ?

M. Baë : non.

M. Fédou : donc, est-ce qu'il ne faudrait pas faire comme pour le Beach-Volley, l'inclure dans les subventions de fonctionnement ...

M. Baë : ... à terme, si nous voyons que cela se reproduit régulièrement, oui, nous le ferons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet à l'association "les 3 Mousquetons" pour l'organisation du G.E.T (Garonne Escalade Trophée) d'un montant de 300 €.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

38 - DÉNOMINATION DE LA FUTURE VOIE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PISTOULET (*délibération n° 2022-085*)

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "développement économique et emploi" : il convient de procéder à la dénomination de la future voie desservant la Zone d'Activités Économiques du Pistoulet, nécessaire pour les raccordements des futures entreprises.

Aussi, suite à la commission développement économique du 15 mars 2022, il est proposé de dénommer cette voie "allée d'Occitanie".

Lors de cette commission, il a été décidé de ne pas indiquer "avenue", mais plutôt "allée" pour être en cohérence avec la zone les Portes du Gers, où il y a "allée de Gascogne".

Mme la Maire : est-ce que "allée d'Occitanie" convient à tout le monde ?

M. Pilet : nous avons demandé à avoir le projet de ce qui allait être fait et de la rue justement ...

M. Louzon intervient, mais ses propos sont incompréhensibles.

M. Pilet : ah, de l'allée. Du boulevard, de l'allée, je ne sais plus. Je fais attention parce que j'ai peut-être fait des choses qui n'allaient pas, qu'on va me les reprocher. Donc, nous n'avons pas le projet.

Mme la Maire : il y a l'OAP. Vous l'avez vue l'OAP ?

M. Pilet : chaque fois que nous avons à nommer des rues, il y avait le projet, il y avait le plan. Donc, comme nous n'avons pas les documents, nous nous abstiendrons.

Mme la Maire : ce n'est jamais qu'un nom de rue.

M. Pilet : les principes restent les principes. Je pense que nous avons bien compris que vous, vous ne les aviez pas ; nous, nous en avons des principes.

Mme la Maire : nous avons défini ... M. PILET, nous ...

M. Pilet : ... faites attention parce que je vais sortir quelque chose.

Mme la Maire : M. PILET, pour ce qui concerne cette voie, nous avons défini trottoirs ... vous avez lu, comme tout un chacun a pu le lire, le cahier des charges avec les plans de coupe de la voie ... trottoirs, pistes cyclables, aménagement paysager. C'est défini dans l'OAP et dans le cahier des charges. Donc, vous verrez le permis d'aménager lorsqu'il sera validé par nos services, il est en cours d'instruction.

M. Mailhé : nous ne sommes pas contre le nom de la voie. Sur le Pistoulet, nous avons souvent parlé du tourne-à-gauche. Où en sommes-nous ? Est-ce que ...

Mme la Maire : ... le tourne-à-gauche en venant de Saint-Lys ?

M. Mailhé : oui. Et la voie d'accès à droite aussi ...

Mme la Maire : ... la voie d'accès à droite a été validée par le Département telle qu'elle a été proposée.

M. Mailhé : d'accord. Merci.

Mme la Maire : et, il n'y a pas de tourne-à-gauche. Cela viendra ultérieurement, nous nous donnons la possibilité de l'aménager lorsque nous amènerons de l'autre côté.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la future voie desservant la Zone d'Activités Économiques du Pistoulet "allée d'Occitanie".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (<i>Mme Bobo et MM. Bonnet et Pilet</i>)

39 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : à nouveau le Conseil Communautaire du 5 avril 2022.

M. Séverac : nous allons essayer d'être synthétiques. Lors du Conseil communautaire de mardi, la question principale était évidemment celle du budget 2022 et des hausses de fiscalité sur certains points. Effectivement, il a été décidé une augmentation de la Taxe des Ordures Ménagères (TOM) de l'ordre de 11 % et de la Contribution des Entreprises (CFE) de 5,10 %. Ce sont des décisions auxquelles les Élus de Fonsorbes se sont d'ailleurs opposés.

Sur cette Taxe des Ordures Ménagères et sur cette question des déchets verts, il y a quand même eu de nombreuses réactions, il y en avait déjà lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le 15 mars. Nous avons été plusieurs à être intervenus. Notre raison fondamentale pour laquelle nous avons refusé de voter cette augmentation de la TOM, c'est que le Muretain Agglo ne peut plus se contenter de suivre, année après année, la hausse des coûts du traitement des déchets et des coûts de transport, qui sont par ailleurs réels. Mais, il faut qu'il ait une attitude plus pro-active et qu'il s'investisse dans la recherche et dans la réflexion pour mettre en situation de préparer l'avenir et de programmer des investissements, certes qui seront très importants, nous n'en doutons pas, et peut-être avec les autres intercommunalités alentours parce que nous ne sommes pas les seuls au monde, mais trouver des solutions plus pérennes qu'il faut travailler très sérieusement. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas ; nous n'avons pas l'impression, au travers du débat qui a

eu lieu sur cette question, que c'était encore le cas, même s'il a été reconnu qu'il allait falloir quand même y travailler.

Au-delà, ce budget 2022 du Muretain Agglo affiche un programme important d'investissements, sans doute un des plus importants de ces dernières années. Mais, il est aussi très vague dans le fléchage desdits investissements. Un certain nombre de lignes budgétaires est prévu dans le domaine du développement économique, dans le domaine des pistes cyclables et de la transition écologique, dans les différents domaines de compétences. Même quand cela va un peu plus dans le détail, je pense par exemple à la ligne "piscine 330 000 €", nous ne savons pas sur quel projet au juste, alors qu'une commission s'est réunie la semaine d'avant sur ce sujet-là, et elles sont rares, qui a pointé un certain nombre de projets. Mais, nous ne savons pas s'ils y sont ou s'ils n'y sont pas dans ce projet-là.

Au-delà de cela, évidemment se pose la question du projet de territoire, que nous n'avons toujours pas dans le détail. Nous vous l'avons peut-être déjà dit, mais lors d'une conférence des Maires élargie, il avait donc été présenté une méthodologie pour aller au-delà de ce qui avait déjà été voté, avec des objectifs, mais avec dix-sept fiches actions pour donner du grain à moudre à ce fameux projet de territoire. Ces dix-sept fiches actions devaient nous être envoyées dès le lendemain, nous les attendons toujours, après que nous les ayons réclamées, chacun des Maires ou des Élus, à plusieurs reprises. Donc, manifestement, ou ces fiches ne sont pas finies, ou je pense qu'elles ne veulent pas nous être montrées.

Il n'y a pas non plus de véritable PPI de manière précise et programmée, même si apparaissent un peu plus d'autorisations de programmes et de crédits de paiements, qui sont un mode de financement qui permet de programmer de manière pluriannuelle les financements que nous voulons voir. Mais là aussi, la côte est encore assez floue.

Pas de pacte fiscal et financier non plus pour l'instant, puisque les discussions et les travaux qui ont eu lieu ces derniers mois sur la compétence famille, entre autres, n'ont pas encore abouti à un accord ; parce que le pacte fiscal et financier supposera un accord des vingt-six communes autour de ces nouvelles règles de fonctionnement.

Se pose aussi la question des règles de fonctionnement des fonds de concours. Il n'y a pas eu de fonds de concours en 2021, par décision lors du budget compliqué à faire émerger l'an dernier. Cette année, il est prévu 1 000 000 € sur les fonds de concours, mais tout le monde a dit qu'il fallait quand même que nous revoyions comment ils fonctionnent et sur la base de quelles règles. Or, la discussion là-dessus n'a pas non plus eu lieu jusqu'à présent. Idem sur la question de la Dotation de Solidarité renvoyée aux communes, sur laquelle plusieurs ont posé des questions.

Donc, au final, ce budget a été adopté ; je crois qu'il y a eu 4 ou 5 voix contre et 16 abstentions pour montrer que le compte n'y était pas encore, ni la visibilité. Par contre, des doutes restent assez vifs et prégnants.

Nous avons voté contre l'Attribution de Compensation la fois d'avant, puisque nous demandions une révision et qu'elle n'était toujours pas actée.

Mme la Maire : la CLECT ne peut pas se réunir, la Présidente souhaiterait le faire, mais, manifestement, le Président traîne des pieds et les services ne suivent donc pas.

M. Séverac : avez-vous des réactions, des questions ?

M. Pilet : déjà, une première question : où en sommes-nous de l'étude pour un éventuel départ du Muretain Agglo ?

Mme la Maire : nous avons un rendez-vous avec le bureau d'études le 13 avril, donc prochainement, juste sur les conséquences de la sortie. Nous n'en sommes pas à la deuxième partie de l'étude qui concernera, ou pas, le fait que nous puissions intégrer le Grand Ouest Toulousain.

M. Pilet : sur le débat sur les Ordures Ménagères, le Vice-Président, dans son explication, a dit qu'il allait prendre un cabinet d'études pour étudier le plus finement possible le fait que cela nous coûte le moins cher possible. Mais, nous en comprenons que cela exclut ; et puis, il y a eu quelques interventions un peu moqueuses dès que des Élus abordaient des questions que je vais considérer comme novatrices, allant dans le bon sens pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous voyons bien que cette logique-là n'est pas prise en compte, ce que nous regrettons fortement. Je fais le lien avec les cabinets d'études : quand nous prenons des cabinets d'études qui sont formatés pour une certaine logique, une logique clairement de rentabilité avec une entreprise privée aussi à la clé. Nous serons bien loin de diminuer et de retraiter, dans un cadre de développement durable, les déchets.

J'ai été surpris aussi, parce que j'avais participé à une réunion, ici, de la commission intercommunalité où l'on m'avait annoncé que la position de la commune serait de voter contre le budget. J'ai donc vu que cela s'était transformé en abstention.

Mme la Maire : cela s'est transformé en abstention parce qu'à la lecture du budget, comme vous l'a dit tout l'heure Philippe SÉVERAC, nous nous sommes rendus-compte quand même qu'il y avait une volonté d'investissement nettement marquée par rapport aux années précédentes. C'est un budget que nous pouvons qualifier de correct. Pour autant, ce qui nous a manqué, c'est tous les éléments qu'a évoqués Philippe tout à

l'heure. Cela manquait de clarté sur les choix apportés, mais il y a par contre une marge de manœuvre qui n'existait pas précédemment. C'est vrai que l'année 2021 a été une année tout à fait exceptionnelle, contrairement à ce que nous pouvions attendre et qui a permis au Muretain Agglo, tant en fonctionnement qu'en investissement, de monter des budgets tels que nous ne les avons pas connus depuis que nous y sommes. C'est donc cela qui nous a fait changer d'avis, c'est pour cela que nous nous sommes abstenus en expliquant nos raisons.

M. Pilet : sachant, pour que tout le monde soit informé, qu'il n'y a pas de retour du Compte Administratif, nous ne connaissons donc pas les résultats définitifs de 2021 du Muretain Agglo, même s'ils ont l'air meilleurs. Pour mémoire, l'année dernière, il était annoncé un budget catastrophique ; au final, il était meilleur que prévu, et il n'y avait pas les alertes que nous entendions de ces Élus qui criaient au loup. Cela rejoint le manque de lisibilité des budgets du Muretain Agglo depuis plusieurs années pour lesquels nous ne savons pas quelle est la réalité financière quand nous sommes de l'extérieur. Donc là, il semble que tout d'un coup des marges de manœuvre existent, c'est assez surprenant. Nous pouvons nous demander d'où sort tout cela, c'est vraiment très, très surprenant.

Je terminerais par une dernière question ...

M. Séverac : ... juste une petite information sur le Compte Administratif. Il est vrai qu'il n'a pas été présenté, ni voté, qu'il le sera plus tard. Par contre, il y avait un document signé par la comptable du Centre de la Trésorerie de Muret sur les résultats et la possibilité de les affecter ; sans être le CA, mais donner un peu le résultat du CA. Après, nous pouvons partager votre interrogation sur l'état présenté l'an dernier au moment du budget 2021, qui à mon avis était alarmiste à souhait, et moins cette année. En plus, il y a eu les mesures d'augmentation des tarifs, d'augmentation de la Taxe Foncière, qui ont fait que les contributions ont été plus importantes. De même, "les catastrophes" attendues sur les Contributions des Entreprises (CAE ou CFE) n'ont pas eu lieu.

Mme la Maire : et puis, il y a eu 700 000 € attribués par l'État dans le cadre des repas à 1 €, il y a eu des économies faites par rapport au coût du personnel compte-tenu de l'absentéisme lié au COVID, plusieurs éléments qui expliquent le bon excédent, nous allons le qualifier ainsi, du budget 2021.

M. Pilet : beaucoup de ces résultats étaient, pour certains, anticipables l'année dernière. Il aurait dû tempérer les discours prononcés, catastrophiques. Je vais fermer la parenthèse, parce que c'est quand même très surprenant.

Je voulais avoir une explication sur les 50 000 € qui sont attribués dans le cadre des aides aux implantations d'entreprises sur la commune.

M. Louzon : c'est purement lié à une convention signée avec le Département et la Région. Pour le cas de l'entreprise de Fonsorbes, c'est un calcul lié à cette convention, elle ne pouvait toucher que sur le Département. Donc, s'ils abondent 51 000 € l'agglo, ils auront droit à 49 000 € du Département. C'est un pourcentage donné d'entrée sur cette convention et les précédentes conventions que nous avons eues avec, je crois que c'était la menuiserie VIEU, c'était dans le même style.

Mme la Maire : nous avons déjà eu cela deux fois : une fois ...

M. Louzon : ... oui ... avec la Fève au Palais c'était plus compliqué que cela parce que la Région pouvait prendre une partie sur l'outil production. Le dossier était beaucoup plus important, la Région et le Département avaient des possibilités autres.

Mme la Maire : il est clair que 50 000 € déclenchent l'avis du Département. Si le Muretain Agglo ne participe pas à l'immobilier d'entreprises, le Département ne peut pas participer.

M. Louzon : l'étude d'un dossier est vue avec le Département, et le Muretain Agglo permet de faire cela.

M. Pilet : je crois que ce serait bien d'interpeller le Conseil Départemental et le Conseil Régional, profiter de certaines accointances que vous pouvez avoir pour que les aides soient aussi faites pour les petits commerçants. Parce que c'est bien de développer des entreprises d'une certaine taille, mais s'il n'y a plus les petits commerçants, que vont devenir nos centres-bourgs ? Je profite pour donner l'information : la boutique Gourmande va cesser son activité à la fin du mois, cela fait donc une de plus ...

M. Louzon : de moins.

M. Pilet : comment ?

M. Louzon : une de moins.

M. Pilet : qui ferme. Pardon, vous avez raison. Je pense qu'il y a vraiment à se mobiliser et à faire réfléchir les collectivités aussi sur comment nous maintenons une activité de petits commerces, si nous y croyons, si nous pensons que c'est utile dans le tissu et le maillage des communes en général.

40 - LE MURETAIN AGGLO - CONVENTION DE FINANCEMENT - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PISTOULET (délibération n° 2022-086)

M. Louzon : nous avons délibéré le 2 décembre 2021 concernant la cession des parcelles suivantes au Muretain Agglo pour la création de la ZAE le Pistoulet, à savoir :

- la parcelle cadastrée BE 179 sise secteur Pistoulet - Fonsorbes, d'une superficie totale d'environ 12 839 m²
- la parcelle cadastrée BP 172 sise secteur Pistoulet - Fonsorbes, d'une superficie totale d'environ 40 776 m²

Cette délibération indique :

- le prix de cession défini est de 23,00 € le m², soit environ 1 233 145,00 € HT.
- le paiement se fera de façon différée, selon un échéancier fixé pour s'accorder sur la commercialisation des lots.

La création de cette Zone d'Activités Économiques a été approuvée par le Conseil Communautaire par délibération du 28 septembre 2021.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions et les modalités financières à appliquer pour le versement différé du prix de cession des parcelles et pour garantir une neutralité financière du projet pour le Muretain Agglo.

Concernant le versement différé, il est prévu la clause suivante : dans la mesure où le paiement se fera au fur et à mesure de la commercialisation des lots et qu'une partie du terrain ne sera pas cédée car aménagée en voirie notamment, le prix du m² appliqué sera revalorisé selon le calcul suivant : le prix total dû, calculé sur la base de 23 € le m², divisé par la superficie totale des lots hors aménagement.

Concernant la neutralité financière pour le Muretain Agglo, la convention prévoit :

"les plus et moins-values de dépenses et recettes devront être présentés à la Ville au fur et à mesure de leur apparition afin d'éviter tout litige au moment de l'établissement du bilan.

En parallèle, le Muretain Agglo conservera le prix de cession des lots, déduction faite de la part reversée à la Ville correspondant au prix d'acquisition du terrain.

A la fin de la période de commercialisation, fixée à cinq années maximum, si le bilan de l'opération ne permet pas la neutralité budgétaire de l'opération pour le Muretain Agglo du calculé au regard de l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées sur la zone, la communauté d'agglomération équilibrera financièrement l'opération auprès de la commune de Fonsorbes en renvoyant le prix des trois dernières cessions foncières amputé du montant du déficit.

Lorsqu'il n'y aura plus que trois lots à commercialiser ou à son terme au plus tard, le bilan de la zone devra être réalisé, présenté à la Ville."

La convention prendra effet au jour de la signature de l'acte authentique de vente du terrain pour une durée de cinq ans et elle pourra être prolongée.

Une clause est prévue pour l'hypothèse de sortie de la ville de la communauté d'agglomération.

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Nous vous proposons d'approuver la signature de la convention de financement pour cette Zone d'Activités Économique.

Avez-vous des questions ?

Mme la Maire : juste une information : avant de la voter en Conseil Communautaire, puisqu'elle a été votée dans les mêmes termes mardi soir, nous l'avons soumise à notre notaire, qui l'a validée, sachant que l'acte authentique sera bien-entendu vu en amont par notre notaire. Mais, d'ores et déjà, nous lui avons demandé son avis sur le document qui nous était proposé au vote. Donc, nous avançons sur Pistoulet, doucement, mais sûrement.

M. Pilet : j'ai une question par rapport à ce sujet : la commune avait engagé des frais, des études ont été faites. Est-ce que c'est la commune qui les a réglés ? Ou est-ce le Muretain Agglo ?

Mme la Maire : la première étude de faisabilité ?

M. Pilet : oui. Et après, l'étude de sol qui a été faite.

Mme la Maire : ça, c'est le Muretain Agglo.

M. Pilet : est-ce que dans le prix de vente nous avons intégré les frais que nous avons dépensés pour cette zone-là ?

Mme la Maire : les seuls frais que nous ayons eus, c'est la première étude de faisabilité. Donc là, il s'agit uniquement du prix d'achat rapporté au m², tel que nous l'avons payé, soit 23 € le m².

M. Pilet : les frais de notaire sont répercutés ? C'est le Muretain Agglo qui les prend en charge ?

Mme la Maire : oui. Tous les frais ...

La Directrice Générale des services : ... c'est l'acheteur.

Mme la Maire : tout ce qui sera dorénavant généré par les travaux, quelles que soient les études faites, d'archéologie et autres, rentrera dans le plan de financement du Pistoulet et tout cela est porté aujourd'hui par le Muretain Agglo, et, demain, sera intégré au prix de vente du terrain.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention de financement avec le Muretain Agglo fixant les conditions et modalités financières à appliquer pour le versement différé du prix de cession des parcelles et pour garantir une neutralité financière du projet pour le Muretain Agglo.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : M. BONNET, je voudrais vous présenter mes excuses parce que je n'aurais pas dû dire ce que j'ai dit tout à l'heure, il est vrai que je me suis emportée. Je le regrette. C'est fait, c'est fait. Je me suis emportée, et c'était effectivement parfaitement déplacé.

41 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

Élection Présidentielle

Nul n'est censé l'ignorer j'imagine : les 10 et 24 avril prochains.

Prochain Conseil Municipal

Le 19 mai prochain.

M. Pilet : juste une dernière chose : nous avons interpellé la Préfecture aujourd'hui face au constat de nombreux panneaux électoraux sur lesquels il n'y a que les affiches d'une certaine catégorie de candidats, je vais les nommer : les candidats de l'extrême Droite, sur plusieurs endroits de la commune ...

Mme la Maire : ... l'affichage n'est pas fait par les partis, il est fait par un prestataire choisi par la Préfecture. Nous avons donné à la Préfecture la localisation de l'ensemble des panneaux. Donc, la Préfecture a dû les transmettre au prestataire, qui n'a pas fait son travail. Il n'est donc pas aller afficher au fond de Bénech. Nous l'avons signalé aujourd'hui à la Préfecture. L'affiche, en l'occurrence de M. Z., a dû être posée par un de ces ...

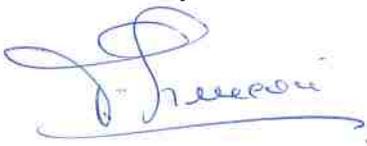
M. Pilet : ... malheureusement, il y a plusieurs autres endroits où, sur des panneaux il n'y a que des affiches des listes, pour être très clair, de l'extrême Droite. Voire à des endroits, deux, trois fois sur les panneaux, nous pouvons donc nous dire ...

Mme la Maire : ... en l'occurrence, il n'y a pas de doute sur le fait que ce sont des sympathisants de ce Monsieur-là qui ont affiché. L'affichage officiel qui aurait dû être fait par le prestataire choisi par la Préfecture n'a pas été fait. Pourtant, la Préfecture à la connaissance des emplacements des panneaux électoraux sur la commune. Nous le leur avons donc signalé aujourd'hui, mais ce n'est pas du fait de la commune, c'est clair.

M. Pilet : je voulais vous informer de l'initiative que nous avons prise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 44.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
LERAT Jacques

